

L'ESPRIT DE DEFENSE AU QUOTIDIEN.

Jacques ABEN
Marie-Dominique CHARLIER-DAGRAS
Jean-Pierre MARICHY

TABLE DES MATIERES.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE RECHERCHE.....	4
REMERCIEMENTS.....	6
INTRODUCTION.....	7
PREMIERE PARTIE	13
LA CONCEPTION DE LA DEFENSE DANS LA SOCIETE LOCALE.	
.....	13
CHAPITRE I LA COMPREHENSION DES FINALITES.....	14
I LA PERCEPTION DES MENACES.....	16
§ 1 Une difficulté à concevoir l'existence des menaces.	16
§ 2 Des variations sensibles quant à la nature des menaces.....	20
II LA DÉFINITION DE LA DÉFENSE.....	21
§ 1 Une assimilation spontanée Défense/Armées/ Guerre.....	22
§ 2 L'émergence de variations sur la globalité de la défense.....	23
CHAPITRE II LA CONNAISSANCE DES MODALITES.....	26
I Des évaluations différentes de l'efficacité de la défense.....	27
§ 1 Une connaissance objective limitée.....	27
§ 2 Une image globale positive.....	28
§ 3 Une efficacité parfois mise en doute.....	29
II Des jugements contrastés sur le caractère européen de la défense.....	32
§ 1 Un consensus général mais limité.....	33
§ 2 Une position plus volontariste que rationnelle.....	34
§ 3 Une forte minorité hostile à la défense européenne.....	34
DEUXIEME PARTIE.....	37
LA SITUATION DE L'ESPRIT DE DEFENSE CHEZ LES FRANÇAIS.....	37
CHAPITRE I : LA REPRESENTATION DU LIEN	
DEFENSE/CITOYENNETE.....	
I Une conception politique de la citoyenneté.....	40
§ 1 Les acteurs institutionnels.....	41
§ 2 Les acteurs économiques.....	42
§ 3 Les relais d'opinion.....	43
II Une conception pessimiste du civisme.....	47
§ 1 Pour le volet institutionnel.....	48
§ 2 Pour les acteurs économiques et les relais d'opinion.....	48
CHAPITRE II LES REALITES DE L'ESPRIT DE DEFENSE.....	48
I Une opinion réticente sur le patriotisme.....	49
§ 1 Le segment institutionnel : l'ignorance du patriotisme.....	49

§ 2 Le segment économique : un patriotisme d'intérêt.....	50
§ 3 Le segment relais d'opinion : un patriotisme aux valeurs désuètes... ..	51
II La nécessité d'une nouvelle réflexion sur la notion d'identité nationale.	53
§ 1 La nécessité d'une nouvelle conceptualisation.....	54
§ 2 Vers une conception plus généreuse des notions de Nation et de République.....	56
TROISIEME PARTIE	63
LES CONDITIONS D'UNE PROMOTION DE L 'ESPRIT DE DEFENSE DANS LA CITE.....	63
CHAPITRE I UNE DYNAMISATION DES MISSIONS DE L'IHEDN.	64
I La méconnaissance actuelle de l'institution.	64
§ 1 Les différents témoignages.....	64
§ 2 L'analyse des témoignages.....	66
II La diversification des actions de l'IHEDN.....	70
§ 1 Une réflexion théorique et sémantique.	70
§ 2 Des actions de formation en partenariat avec l'éducation nationale.	71
§ 3 Des actions de communication plus significatives des associations régionales de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale.	72
§ 4 La valorisation des participations de la défense à la vie sociale et culturelle.....	75
CHAPITRE II UNE REFONDATION DU DISCOURS SUR LA DEFENSE.	77
I Définir une nouvelle stratégie globale de sécurité.	78
§ 1 Préciser le discours sur la globalité.....	78
§ 2 Légitimer le discours sur le recours à la force.....	81
II Restaurer une dynamique sociale.....	85
§ 1 La promotion d'une société plus équitable	86
§ 2 La promotion d'une société plus responsable.....	88
CONCLUSION.	91
REPERES BIBLIOGRAPHIQUES.	93
ANNEXES.....	101
ANNEXE 1 APPROCHE METHODOLOGIQUE.	102
ANNEXE 2: GUIDE D'ENTRETIEN UTILISE.....	107
ANNEXE 3: LISTE RECAPITULATIVE DES CATEGORIES SOCIO- PROFESSIONNELLES INTERROGEES.	111
ANNEXE 4: DIAGRAMME DES RESULTATS TRANSITOIRES DE LA REGION TOULOUSAINE.	113
ANNEXE 5: TRI A PLAT RESULTATS TRANSITOIRES DE LA REGION TOULOUSAINE	

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE RECHERCHE.

Responsable scientifique: Michel-Louis MARTIN, Professeur des Universités, Directeur du Centre "*Morris Janowitz*", Forces armées et Sécurité, Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.

Auteurs de la recherche:

Toulouse	Jean-Pierre MARICHY , Professeur des Universités CMJ . Marie-Dominique CHARLIER-DAGRAS , Docteur en Droit, Enseignant-Chercheur en Science Politique, CMJ.
Montpellier	Jacques ABEN , Professeur des Universités Université de Montpellier I.

Collaborateurs :

Montpellier	<i>Jean-Pierre MAURY , Maître de conférences Université de Perpignan Maxime CLAVEL , Université de Montpellier I Barbara SOLIVERES , Université de Perpignan</i>
-------------	--

REMERCIEMENTS.

L'équipe tient à remercier chaleureusement :

Le Professeur VENNESSON , Directeur de Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense , pour l'avoir accueillie

Barbara JANKOWSKI et Guillaume PICHARD pour l'avoir aidée de leurs conseils avisés

Les Présidents Jacques ABEN et Christian TEISSIE, les comités directeurs et tous les membres des Associations Régionales des Auditeurs de l'IHEDN de Montpellier (AR12) et de Toulouse (AR19) , pour leurs encouragements et leur soutien

Lucien PAPAVOINE , représentant de l'AR 19 à Tarbes , pour son aide si précieuse

Et surtout elle veut exprimer toute sa gratitude à toutes les personnalités qui ont bien voulu se prêter avec tant de gentillesse aux entretiens qui leur étaient proposés et ont su y répondre avec conscience et authenticité , procurant ainsi aux chercheurs tous les fondements de leur travail .

INTRODUCTION.

Ce rapport présente les résultats d'une étude réalisée dans le cadre du Centre « Morris Janowitz »-Forces Armées et Sécurité de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, en exécution d'une convention de recherche du Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense du 17 Mai 2001 .

L'objet de la recherche tend à étudier la diffusion de l'esprit de défense dans la société française, à partir d'une enquête par entretiens effectuée auprès d'un échantillon d'acteurs locaux constitué, dans les deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, autour de trois pôles « institutionnel », « économique » et « relais d'opinion »¹. Cette enquête se situe dans le cadre de l'une des orientations de recherche du C2SD : « Les relations Armées-Nation »² . Le concept d'esprit de défense, très spécifique de l'approche française des attitudes de l'opinion à l'égard des problèmes de défense et des liens entre la nation et son armée³ doit en effet faire l'objet d'un nouvel examen en raison des évolutions de la conjoncture. Le terme et la notion ont été forgés en fonction d'une conception traditionnelle de la menace pesant sur la nation et son territoire, d'abord à la veille de la deuxième guerre mondiale, puis pendant la guerre froide .Dans le premier cas, il s'agissait de faire reprendre conscience à

¹ Voir Annexe 1 Méthodologie de l'enquête .

² Voir sur ce point : JANKOWSKI (B). (Dir.) : *L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures* , rapport P. RIVAUD, H. SIMON, 2-3 avril 1997 . PICHARD(G.),CLEMENT(S.)(Division de la recherche du C2SD) :*Compte rendu de l'enquête de l'IHEDN auprès des associations régionales*, dactylographié ; octobre 1999, 13p. Projet établi par CLEMENT(S), PICHARD(G.)et TALAHARI (H.) : *Les potentialités de développement des activités de l'IHEDN : enquête auprès des acteurs locaux*, dactylographié, 3/04/2000,10 p. HAMELIN (F) ,*Les potentialités de développement des activités de l'IHEDN : enquête auprès des acteurs locaux*, Les Documents du C2SD,N° 39, octobre 2001, 109p.

³ Voir , notamment :C2SD :*L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures* ,Colloque 2-3 avril 1997, Addim 1998, 265p. DAVID (D.) : Sur les rapports Armées-Nation, *Défense Nationale*, oct.1998, p.58-66. GARRIGUE (P.) : *Les fondements de l'esprit de défense*, conférence à l'IHEDN, 16/02/1988. IHEDN : *Comprendre la Défense*, Economica, 2°Ed. 2002, p 227-264 . IRIS/CRESPI : *Défense et société* ,colloque 20 oct. 1994, La documentation française 1995 .OLIVEREAU (J.-M.) : De l'esprit de défense à la combativité, *Les Champs de Mars N° 1*, 1996, p.45-70 .ROBERT (J.)(dir.) : *L'esprit de défense*, ECONOMICA ,1987, p.15-25.

l'opinion publique et aux cadres civils de la nation du danger renaissant, après les illusions pacifistes des années d'après-guerre ; ce fut, comme nous le verrons⁴, l'un des objectifs de la création du Collège des Hautes Etudes de Défense Nationale en 1936 . Dans le second, le but était de convaincre les citoyens de la réalité de menaces souvent occultées par le discours « pacifique » de l'adversaire potentiel . Dans les deux hypothèses, d'ailleurs le péril ne résultait pas seulement des menaces proprement militaires mais aussi des effets d'une propagande idéologique bénéficiant des progrès de la communication et, selon le discours officiel, de possibles complicités intérieures . C'est dans ces perspectives que la notion d'esprit de défense était appelée à prendre le relais des formes traditionnelles du patriotisme, supposées en déclin , parce que moins adaptées aux nouvelles menaces autant culturelles que militaires . De plus, la stratégie de dissuasion nucléaire, mise en œuvre pendant la guerre froide, impliquait un effort particulier pour éviter l'affaiblissement du moral, face aux ambiguïtés de la « non bataille » ⁵ . A partir de fondements différents on pouvait donc noter des convergences quant aux contraintes à surmonter, tendance pacifiste et démobilisation des énergies, et aux objectifs à atteindre : la préparation de la société et de l'opinion à une menace de conflit majeur mettant en péril l'existence même de la communauté . La situation actuelle, bien qu'elle soulève également la question de la vulnérabilité de la société, n'en est pas moins assez différente. En effet, au moins à terme prévisible, on peut exclure l'existence d'une menace militaire identifiée visant le territoire national. Cela ne signifie pas pour autant que l'éventualité d'une agression violente ait définitivement disparu mais elle ne pourrait prendre une forme comparable à l'attaque des troupes du III^e Reich à la fin des années trente ou du Pacte de Varsovie pendant la Guerre Froide . Par delà les risques environnementaux, économiques ou culturels, potentiellement désastreux par leurs conséquences, la menace politique violente est aujourd'hui essentiellement perçue sous l'aspect de troubles à l'ordre public et notamment du terrorisme international. Elle peut être immédiate et extrême, à l'image des attentats du 11 septembre mais restera le plus souvent insidieuse, imprécise, mal identifiée bien que présente dans le quotidien et d'autant plus angoissante par cela même. La défense et par suite l'esprit de défense impliquent la désignation d'un ennemi dont la représentation est essentielle à la constitution d'un ethos militaire et même plus généralement social nécessaire à l'efficacité de la première et à la permanence du second ⁶ . Or, sauf à stigmatiser une population toute entière (les musulmans), ou à mythifier

⁴ Voir infra introduction de la deuxième partie : *La situation de l'esprit de défense chez les français* .

⁵ Voir BROSSOLET (G.) : *Essai sur la non-bataille*, Belin 1975 .

⁶ Voir PERIES (G.) : L'appropriation rhétorique de l'ennemi dans le discours pendant la guerre froide, *Les Champs de Mars*, N°2 ,1997, P. 123-138 et : L'appel à l'ennemi, structure de la création doctrinale pendant la guerre froide, in THIEBLEMONT (A.) (dir.) : *Cultures et logiques militaires* , PUF, 1999, p. 289-329 .

un mouvement idéologique très diversifié (l'islamisme) une organisation mal connue (Al Qaïda) ou un homme symbolique (Oussama ben Laden), il n'est guère possible de situer de façon certaine l'origine de la menace actuelle et d'en prévoir les modes de réalisation. C'est a fortiori le cas pour les risques non militaires précités . Dès lors il convient sinon de modifier le terme utilisé pour évoquer la mobilisation sociale destinée à développer la capacité de survie de la société face aux nouvelles contraintes, du moins de réfléchir à la signification à donner au concept pour l'adapter aux mutations de l'époque. Cela est d'autant plus nécessaire que les transformations en cours modifient non seulement les structures sociales mais aussi les processus d'identification collective et le référentiel des valeurs ⁷ . En effet les réactions de défense dépendent non seulement de la nature des menaces mais aussi des caractéristiques sociales et culturelles du groupe considéré. De ce point de vue, l'homogénéité de la société, la solidarité qu'elle exprime, la stratification et la mobilité des individus et des groupes, la reconnaissance d'un socle commun de croyances et de valeurs, en bref la solidité du pacte social et la cohérence des éléments qui le composent seront des facteurs importants pour l'évaluation des aptitudes à se défendre et de la volonté de le faire. On pourrait même considérer que, par rapport aux variables très évolutives de la conjoncture, ces données constituent, à un moment déterminé, un invariant relatif . Mais on peut aussi admettre que les paramètres socio-culturels internes s'avèrent plus dépendants à l'égard de l'action collective qui viserait à agir sur eux que la situation internationale ne l'est par rapport à la politique étrangère du gouvernement ; dès lors on peut comprendre que toute réflexion prospective doive envisager les moyens de rendre ces caractéristiques de la société compatibles avec les orientations des politiques étrangère et de défense. C'est dans ces perspectives qu'il est apparu souhaitable de dresser un bilan complet de la situation française actuelle dans ce domaine, avant de s'interroger sur les attentes de la société en matière de sécurité internationale : en effet, pour être crédibles, toutes les propositions de mobilisation collective doivent être ancrées sur des réalités solides . Mais cette analyse pose aussi un problème de méthode et plus précisément celui des modes d'investigations ; en effet, on ne peut manquer de noter le caractère très positif du résultat des études régulières portant sur les opinions et les attitudes des Français à l'égard de la défense : comme nous le verrons dans le corps de l'étude ⁸, les différents baromètres et sondages régulièrement administrés révèlent des appréciations favorables pour plus de 80% des échantillons concernés . Mais , comme le relèvent la plupart des spécialistes du sondage

⁷ Voir BRECHON (P) (dir.) : *Les valeurs des Français*, A. Colin (U),2000 ; GALLAND (O.) & LEMEL (Y.) (dir.) : *La nouvelle société française*, A. Colin (U), 1998 .

⁸ Voir infra chapitre II, section I .

d'opinion⁹, il convient de tenir compte des réactions conformistes des personnes interrogées et de la tendance à approuver les affirmations positives . L'authenticité des réponses doit donc pouvoir être vérifiée . C'est ce qui justifie le recours à l'entretien qui facilite la libération de la parole, dès lors que la confiance s'établit au cours de la conversation. Ainsi se révèlent d'importantes nuances par rapport à la sécheresse des questionnaires à choix multiple . La synthèse des résultats obtenus montre, en effet, que sur la plupart des questions abordées dans le domaine de la défense, les positions réelles sont beaucoup moins abruptes que pourraient le laisser croire les modes traditionnels employés par les baromètres réguliers . De plus, on ne peut manquer de se demander si le cadre officiel de la plupart des enquêtes d'opinion n'est pas de nature à renforcer l'optimisme des résultats.

C'est à partir de ces considérations tant de fond que de méthode, qu'a été établie la double problématique destinée à structurer l'enquête. Il s'agit d'abord de rechercher les liaisons qui se nouent entre les trois niveaux de questionnement qui ordonnent les entretiens envisagés. Le premier tend à analyser la perception de la notion de défense par un échantillon de citoyens situés géographiquement et socialement ; le deuxième vise à faire apparaître les conséquences qu'ils en tirent en vue de définir leurs propres conceptions de la citoyenneté et de ses rapports à la défense ; et le troisième répertorie les principales orientations qui paraîtraient pertinentes aux personnes interrogées pour fonder sur des bases à la fois fermes et adaptées aux évolutions de la société et de ses pratiques culturelles, une mobilisation civique permettant un engagement plus déterminé des individus dans le groupe social global . L'analyse de la suite logique entre ces trois plans peut de plus être confrontée avec la visibilité locale de l'IHEDN ; il est en effet intéressant de vérifier l'existence d'une corrélation entre le niveau d'activité de l'Institut et des associations régionales et l'état de développement de l'esprit de défense. A cette problématique des opinions, devra s'ajouter une tentative d'explication des variations susceptibles d'apparaître en fonction de critères de différenciation d'ordre géographique, socioprofessionnel ou culturel. Il a en effet semblé utile, sinon de se livrer à une analyse comparative systématique qu'une large convergence des résultats ne justifiait pas, du moins de vérifier l'influence de certains facteurs distinctifs tels que le type urbain (métropole régionale ou ville moyenne), la proximité de sites ou d'activités militaires ou encore la familiarité culturelle ou professionnelle avec les questions de défense.

⁹ Voir, notamment CHAUCHAT (H.) : *l'enquête en psycho-sociologie*, PUF, 1985 ; DEROO (M.), DUSSAIX (A.M.) : *Pratique et analyse des enquêtes par sondage*, Paris, 1980 ; GERARD-VARET (L.A.), PASSERON (J.C.) (Dir.) : *Le modèle et l'enquête. Les usages du principe de rationalité dans les sciences sociales* ; Ed. de l'ÉHESS, 1995 ; GUIBERT (J.), JUMEL (G.) : *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, A. Colin, 1997.

Bien que la recherche ne prétende pas démontrer une hypothèse délibérément construite, ce qui risquerait de polariser a priori les questions et les interprétations et donc de nuire à l'authenticité de la parole recueillie qui demeure la finalité principale de l'étude, il a paru possible de chercher à mettre en lumière les multiples nuances qui tendraient à relativiser aussi bien le constat optimiste d'un consensus massif sur la défense, souvent déduit de l'analyse des seuls baromètres, que la vision « catastrophique » d'une crise majeure du sentiment d'appartenance nationale, tirée d'un préjugé tenace sur le déclin des valeurs. L'enquête se propose donc de donner la parole aux citoyens en leur demandant d'exprimer librement leurs points de vue sur la défense et sa place dans la cité ainsi que leurs attentes sur la constitution d'une pédagogie de la défense, tant sur le plan du discours que sur celui de ses modes de socialisation. C'est à partir de ses résultats, confrontés, sur le plan factuel, à toutes données du même type issues d'autres sources et, sur le plan théorique, à un éventail aussi large que possible des systèmes explicatifs proposés par les sciences sociales contemporaines, que pourra être tentée une réflexion prospective sur les modalités les plus efficaces d'une rénovation de l'esprit de défense.

Ces considérations nous conduiront donc à examiner d'abord la conception de la défense dans la société locale (partie I), tant sur le plan de la compréhension des finalités (chapitre I) que sur celui de la connaissance des modalités (chapitre II) ; sera ensuite analysée la situation de l'esprit de défense chez les français (partie II) à partir de la représentation du lien défense-citoyenneté (chapitre I) et des réalités de l'esprit de défense (chapitre II). On pourra donc conclure sur les conditions d'une promotion de l'esprit de défense dans la cité (partie III) par une dynamisation des missions de l'IHEDN (chapitre I) et une refondation du discours sur la défense (chapitre II) .

PREMIERE PARTIE.

**LA CONCEPTION DE LA DEFENSE DANS LA
SOCIETE LOCALE.**

Pour caractériser la conception que les Français situés dans leur environnement local réel, c'est-à-dire, pour cette enquête, les régions Midi-Pyrénées, avec principalement les sites de Toulouse et de Tarbes, et Languedoc-Roussillon, avec les sites de Montpellier, Perpignan et Nîmes, se font de la défense, il est apparu pertinent de distinguer le plan des finalités de celui des modalités. Le premier permettra de comprendre les réalités de la vision que l'opinion peut avoir, au delà des évidences primaires, de la dialectique menace/défense dans tous les champs de son application. La seconde visera à mesurer la connaissance objective des aspects concrets et actuels de l'organisation de la défense au niveau national comme au niveau européen.

CHAPITRE I. LA COMPREHENSION DES FINALITES.

Avant de tenter une synthèse explicative des positions des différents membres de l'échantillon interrogé, il est nécessaire de rappeler l'influence de l'environnement général sur la compréhension du phénomène étudié. La prise de conscience de la nature même du concept de défense et donc de ses finalités profondes, résulte d'une dialectique subtile entre l'affirmation de ce qui doit être défendu et la perception de ce contre quoi il convient de se défendre; et aujourd'hui, sur ce plan, la situation est assez mouvante. En effet se combinent, chez la plupart des individus, une vision traditionnelle, ancrée sur un socle historique voire mythique et le sentiment plus ou moins net selon lequel l'époque actuelle est marquée par un véritable bouleversement du système international. La mémoire du passé mêle le souvenir des grandes guerres du XX^e siècle et une référence plus mythique aux guerres révolutionnaires; elle fait peser sur la défense une forte charge émotionnelle, renvoie aux idées de défense du territoire, de patrie en danger, de République à sauver et rappelle les devoirs du citoyen prêts au sacrifice suprême. Dans cette perspective la défense est donc vue comme essentiellement militaire et corrélée aux notions de souffrance et de mort¹⁰ Mais cette mémoire s'affaiblit

¹⁰ Sur ces approches historiques et anthropologiques de la guerre voir notamment :

AUVRAY (M.), *L'âge des casernes*, L'Aube, 1998, 327p. BERTAUD (J-P), *La Révolution armée*, Laffont (R.), 1979, 380 p.; BOENE (B.) (dir.), *La spécificité militaire*, A. Colin, 1990; CORVISIER (A.), *Les hommes, la guerre et la mort*, Economica 1985, 455p.; DUMEZIL (G.), *Mythes et épopées*, 3vol., Gallimard, 1968; FAIVRE (M.), *Les Nations Armées*, Economica 1988, 317 p. HOWARD (M.), *La guerre dans l'histoire de l'Occident*, Fayard 1976, 163 p.; KOLKO (G.), *Un siècle de guerres*; Université de Laval, L'Harmattan, 1994, 471 p. LE BRAS-CHOPARD (A.), *La guerre*, Montchrestien, 1994, 157 p.; NIERES (C.), *Faire la guerre*, Toulouse, Privat, 2001, 286p.; SALVAN (J.), *La paix et la guerre*, Critérion, 1992, 550 p.; SANGUINETTI (A.), *Histoire du soldat, de la violence et des pouvoirs*, Ramsay 1979, 366p.; SOURBIER-PINTER (L.), *Au delà des armes : le sens des traditions militaires*, Imprimerie Nationale 2001, 187 p.; THIEBLEMONT (A.), (dir.), *Cultures et logiques militaires*, PUF, 1999, 399p; WRIGHT (Q.), *A study of War* (2^e ed. abrégée), University of Chicago Press 1965, 451 p.

de génération en génération , d'autant qu'elle est parfois stigmatisée par le souvenir plus ou moins occulté de guerres coloniales qui se situent mal dans cette lignée glorieuse . Ne subsiste alors que l'image un peu floue d'un phénomène révolu sur lequel se superpose l'impression encore imprécise de vivre dans ce domaine d'importantes mutations .

La conscience des situations présentes n'est cependant pas , elle même , très nette non plus , d'abord parce qu'elle n'a pas encore fait l'objet d'une construction systématique mais aussi parce qu'elle doit prendre en compte une réalité assez contradictoire . En effet ? bien que la Guerre Froide n'ait pas considérablement inquiété l'opinion publique occidentale – et en particulier l'opinion française , tardivement mais fermement persuadée de l'efficacité de sa stratégie de dissuasion nucléaire – l'implosion de l'empire soviétique érigé dans le discours dominant en ennemi suprême et en inspirateur de toutes les menaces , a , dans un premier temps provoqué l'espoir d'une paix définitive . C'est ainsi que s'explique la faveur à l'égard du thème de la « fin de l'Histoire » complaisamment développée à partir d'une lecture superficielle de son auteur¹¹ . Mais très vite l'optimisme de cette vision sommaire s'est heurtée à la multiplication des risques dans un ensemble multipolaire en proie aux nouvelles formes de conflictualités du monde post-Westphalien . La guerre sous la forme, certes , de conflits de basse intensité , paraissait à nouveau promise à un « bel avenir »¹² . De plus , derrière l'image abstraite d'une guerre nouvelle de haute technologie et de l'idéal « zéro mort » , la barbarie des luttes identitaires faisait à nouveau irruption dans l'actualité médiatisée . A cette nouvelle donne , il faut , à l'évidence ajouter la montée aux extrêmes des conflits asymétriques qui , depuis le 11 septembre , opposent l'hyperpuissance au terrorisme aux multiples visages¹³ . C'est dans cet univers mental complexe qu'il convient de situer les perceptions individuelles de la notion de défense mais , de plus , elle peuvent aussi être influencées par une évolution plus générale de l'environnement sur plusieurs plans distincts . D'abord , on doit rappeler la mutation des manifestations de la puissance internationale qui agit sur la nature même des conflits : les contraintes économiques et culturelles résultant à la fois de la

¹¹ FUKUYAMA (F.), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion 1992.

¹² DELMAS (P.), *Le bel avenir de la guerre*, Gallimard 1995, 283 p.

¹³ Sur les nouvelles formes de conflictualité voir notamment : BONIFACE (P.), *Les guerres de demain*, Seuil 2001 ; 216 p.; BOUVET (B.), DENAUD (P.), (Dir.), *Les guerres qui menacent le monde* ; Ed. du Félin, 2001, 141 p.; DAVID (C.P.), *La guerre et la paix*, Presses de Science Po, 2000, 525 p. , GERE (F.), *Demain la guerre*, Calmann Levy, 1997, 259 p.; HEISBOURG (F.) (dir.), *Hyperterrorisme : la nouvelle guerre*, O. Jacob 2001, 270 p.; HUNTINGTON (S. P.), *Le conflit des civilisations*, O. Jacob, 1997.

LA MAISONNEUVE (E.) (de), *La violence qui vient*, Arlea 1997, 241p.; MURAWIEC (L.), *La guerre au XXI^e siècle* ; O.Jacob 1999, 297 p.; TOFFLER (A.) et (H.), *Guerre et contre guerre*, Fayard 1994, 431 p. , VAN CREVELD (M.), *The transformation of War*, New York, Free Press 1991.

mondialisation des échanges et du développement des techniques conduisent à ne plus prendre en considération seulement les menaces politico-militaires et à globaliser les risques de toutes origines¹⁴.

Ensuite, il ne faut pas oublier que les progrès de l'individualisme ont considérablement affaibli le lien social et donc que, comme le note Dominique Schnapper : « *l'individu et ses intérêts a pris la place du citoyen et de ses idéaux* »¹⁵. Dès lors, la défense des valeurs communes sera susceptible de passer après celle des intérêts particuliers.

La conception que chacun se fera des impératifs de la défense sera fonction de l'équilibre qui s'établira entre ces différents facteurs dans la construction de la personnalité.

Enfin, et cette contrainte qui pèse sur toute investigation sociale ne doit pas être sous-estimée, la prise de position de chaque individu, dès lors qu'il s'agit de thèmes connotés sur le plan de l'éthique dominante, est nécessairement conditionné par un conformisme latent qui pousse chacun à s'exprimer comme il pense que l'on attend qu'il le fasse, compte tenu de sa fonction, de son statut et de ses rôles sociaux¹⁶.

Ces remarques préalables permettront de mieux apprécier les résultats de l'enquête qui révèlent, en ce qui concerne les finalités de la défense, une perception assez variable des menaces et une définition de la défense fondée d'abord sur ses aspects militaires.

I. LA PERCEPTION DES MENACES.

Pour évaluer la perception des menaces observée dans l'enquête, on peut distinguer les points de vue sur l'existence des menaces de ceux sur leur nature.

§ 1. UNE DIFFICULTE A CONCEVOIR L'EXISTENCE DES MENACES.

Sur ce point, l'opinion générale est caractérisée par le fait que la notion même de menace est définie d'abord comme militaire et que la distinction entre menace et risque n'est pas toujours faite. Dès lors, la première réponse

¹⁴ Voir TOFFLER (A.), *Les nouveaux pouvoirs*, Fayard, 1991, 658 p.

¹⁵ SCHNAPPER (D.), *La communauté des citoyens*, Gallimard, 1994, p. 11.

¹⁶ Voir notamment : BRUYNE (P.) (de) et alii, *Dynamique de la recherche en sciences sociales : les pôles de la pratique méthodologique*, PUF, 1974, CHAUCHAT (H.), *L'enquête en psychosociologie*, PUF, 1985; CIBOIS (P.), *L'analyse des données en sociologie*, PUF, 1984, QUIVY (R.), VAN CAMPENHOUDT (L.), *Manuel de recherches en sciences sociales*, Dunod 1988; STOETZEL (J.), GIRARD (A.), *Les sondages d'opinion publique*, PUF, 1973.

spontanée est que la France n'est pas spécialement menacée . ainsi sur l'échantillon toulousain , on note une proportion des 2/3 du volet « relais d'opinion » et de la moitié du volet économique qui s'expriment dans ce sens . Seul le volet institutionnel , mieux socialisé à ce type de question , se prononce pour l'existence de menaces à la majorité des 2/3 . on retrouve une situation comparable sur les sites de Montpellier et de Perpignan . on pourrait relever quelques réactions typiques : un enseignant féru d'histoire : « *Après un millénaire de rivalité franco-britannique ,trois guerres contre l'Allemagne et quarante ans de pression soviétique , la France n'est plus directement menacée* »; ou encore d'un chef d'entreprise : « *Plus besoin de monter la garde aux frontières ...d'ailleurs avec l'espace de Schengen , elles devraient disparaître pour de bon* »; enfin un cadre administratif ouvrant une perspective plus large : « *Ce ne sont plus les frontières qui sont menacées et nul armée ne veut aujourd'hui nous envahir...mais nous ne sommes pas pour autant en sécurité* » . En effet dès que la conversation s'engage , la plupart des interlocuteurs apparaissent conscients de la diversification des menaces mais on voit se produire plusieurs clivages liés à des tant conjoncturels que structurels .

- **L'existence de clivages spatio-temporels :**

Le premier clivage susceptible d'être intéressant , le clivage géographique ne paraît pas décisif : au delà de quelques variations individuelles , les positions sur ces points sont assez proches à Toulouse et à Montpellier , à Tarbes et à Perpignan ; une seule exception a pu être relevée : à Toulouse , l'explosion de l'usine AZF du 21 septembre 2001 a évidemment contribué à accentuer de façon très significative la prise en compte d'une menace environnementale . Alors qu'avant cet événement , le risque écologique , souvent cité , était plutôt envisagé comme une simple possibilité du futur , la catastrophe a conduit la plupart des Toulousains interrogés postérieurement , à souligner l'importance des risques technologiques majeurs et même à comparer leurs conséquences à celles d'une guerre conventionnelle ; ainsi un ouvrier résidant près du lieu de l'explosion faisait remarquer : « *Une de mes parentes m'avait parlé du bombardement de Royan , en avril 1945 ; je comprends maintenant l'impression d'horreur qu'elle avait du mal à évoquer , trente ans après* »

On peut noter une influence conjoncturelle du même ordre , dans le cas des attentats du 11 septembre 2001 . Une personnalité montpellieraine avait , dès juin 2001 , envisagé avec inquiétude la menace terroriste , évoquant même « *le danger de l'utilisation par des groupes terroristes de méthodes qui n'auraient pas de limites du point de vue de la morale comme de celui des moyens mis en œuvre* » . Cette idée était associée à des thèmes tels que la perméabilité des frontières et les tensions entre communautés religieuses et culturelles , cela pouvant avoir des répercussions sur le sol français . Après le 11 septembre , la référence au terrorisme est non seulement systématique mais elle tend plus généralement à accroître l'intérêt pour les problèmes de défense et de sécurité . On retrouve chez de nombreux interlocuteurs le constat que faisait Jacqueline COSTA-LASCOUX , dans sa

communication « Apprendre la défense à l'école », lors du colloque « La réforme de la défense : premiers enseignements » des 3 et 4 octobre 2001 : « ...depuis le 11 septembre, la question qui consiste à se demander si l'école peut ou doit enseigner la défense n'est plus d'actualité ; l'école se trouve en effet contrainte de le faire . »¹⁷

Dans l'échantillon toulousain, les variations entre les catégories sur la menaces terroriste pourrait présenter une certaine spécificité ou tout au moins semblent avoir une signification assez précise. Ainsi, à la question : *si la France faisait l'objet de menaces celles-ci seraient plutôt : culturelles, économiques ou terroristes ?*, la réponse est « terroriste » pour 50% des personnes relevant du volet « Relais d'opinion », 75% de celles relevant du volet économique et seulement 33,3 % des acteurs institutionnels. Si, en fonction du choix entre les trois *items*, la réponse des « relais d'opinion » paraît assez naturelle - une petite majorité n'écrasant pas les autres possibilités -, le chiffre de 75% relevé pour les acteurs économiques peut sembler excessif - les 25% restant allant aux menaces économiques -, les menaces culturelles n'étant pas citées comme menaces principales - ; en fait l'explication la plus plausible paraît être que, pour les acteurs économiques, le 11 septembre est d'abord un attentat terroriste reconnu comme tel mais c'est aussi un coup très dur porté à l'économie mondiale. Celle-ci est en effet atteinte non seulement dans le symbole de la puissance économique américaine qu'était le World Trade Center mais dans sa réalité même, eu égard aux conséquences dépressives que l'on peut en attendre. De plus et c'est là qu'intervient le facteur spatial, le monde toulousain de l'entreprise se sent particulièrement concerné par les effets du terrorisme aérien sur le secteur de l'industrie aéronautique, fleuron de l'activité locale. A l'inverse, la moindre crainte des acteurs politico-administratifs (33,3 %) paraît relever d'une volonté de rationalité tendant à prendre en compte de façon équilibrée tous les risques et à ne pas sous-estimer l'importance de la menace culturelle ; ceci conduit à s'interroger sur le jeu des facteurs structurels.

- **L'importance des clivages socio-professionnels :**

En dehors des circonstances de temps et de lieu, la perception des menaces se diversifie surtout en fonction de facteurs relatifs au statut des personnes interrogées dans la société. A cet égard, il faut peut-être préciser, car la question pourrait se poser, que, dans le cadre de cette enquête, les différences en fonction du sexe sont apparues non significatives. La constitution de l'échantillon ne répondant pas à la méthode des quotas, la parité n'a pas été recherchée systématiquement mais, dans l'ensemble, les opinions des personnes sélectionnées semblent avoir été conditionnée beaucoup plus par la fonction ou la culture que par le sexe ; cette observation contredit donc les conclusions d'assez nombreuses enquêtes sur la défense où des différences

¹⁷ Publication du Ministère de la Défense, *La Réforme de la défense : premiers enseignements*, 2001 ; p. 100.

sensibles apparaissent sur ce point. Ainsi, par exemple, l'enquête de la SOFRES commandée par la Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale¹⁸ sur « Les Français, la défense et le rôle du Parlement » révèle des divergences assez sensibles entre hommes et femmes, variables selon les questions mais pouvant aller jusqu'à des écarts de 10 à 15 points en pourcentage. Si rien de tel n'a été observé dans cette enquête, c'est sans doute que les personnes interrogées l'ont été en fonction de leur statut socio-professionnel et plus généralement de leur rôle social et que, surtout s'agissant de cadres, comme c'était souvent le cas, ces caractéristiques l'emportait sur le sexe.

Ce point écarté, on pourrait partir d'un constat que l'on serait tenté de généraliser: la conscience de l'existence même d'une menace externe importante est frappée d'une sorte de fracture culturelle, le pessimisme croissant avec la position statutaire. Cette observation rejoindrait la reconnaissance de la propension alarmiste des militaires relevée par la sociologie militaire¹⁹ et plus généralement le pessimisme naturel des experts qu'exprime cette boutade de Lord Salisbury, citée par A. VAGTS: « *Si vous faites confiance aux médecins, rien n'est sain, si vous faites confiance aux théologiens rien n'est innocent, si vous faites confiance aux militaires rien n'est sûr* »²⁰. L'explication du phénomène est en l'espèce assez facile: si, comme il a été dit, la menace internationale est spontanément définie comme militaire, toute personne n'ayant pas, par son niveau de formation ou sa fonction sociale ou professionnelle, été amenée à analyser le phénomène et à l'approfondir, ne percevra pas de menace dès lors que l'éventualité d'une agression militaire directe est peu probable. Ce n'est qu'à partir d'une réflexion spécifique sur l'élargissement des champs de la menace que sa réalité actuelle et sa gravité apparaissent et, dans ce dernier cas, c'est dans les domaines où la personne interrogée est compétente qu'elle reconnaîtra prioritairement cette menace. C'est ainsi que s'expliquent les chiffres cités plus haut relatifs à l'échantillon toulousain: les représentants du volet « institutionnel », plus impliqués par les problèmes collectifs et donc par la défense sont plus alarmistes (2/3 le sont) que ceux du volet « relais d'opinion » (1/3 seulement) plus représentatifs de la société globale moins directement concernée par ces questions.

¹⁸ Assemblée Nationale 11^e Législature, *Rapport d'information de la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées*, « Les Français, la défense et le rôle du Parlement » n° 2185, 22/02/2002, (Rapport Quiles).

¹⁹ Sur ce problème on peut renvoyer notamment à: ABRAHAMSSON (B.), *Military profession and political power*, Beverley Hills Sage 1972, p. 87-92; HUNTINGTON (S. P.), *The soldier and the state*, 2^e ed., New York Vintage 1964, p.64-68; VAGTS (A.), *A history of militarism*, 2^e ed. New York, Hollis Carter, 1959 p. 362-364.

²⁰ Cf A. VAGTS, *op.cit.* p. 362.

§ 2. DES VARIATIONS SENSIBLES QUANT A LA NATURE DES MENACES.

Si on passe de l'existence à la nature des menaces et si on écarte la menace terroriste , inévitablement accentuée par les circonstances , on relève les tendances suivantes , le chiffrage n'étant évidemment qu'indicatif :

La menace économique n'est considérée comme prioritaire que par un sixième des représentants des volets institutionnel et « relais d'opinion » mais par un quart de ceux du volet économique ; la menace n'est jamais prioritaire pour ces derniers mais l'est pour la moitié des institutionnels et un tiers des « relais d'opinion ». Au delà des chiffres , la formulation des points de vue est significative :

Quand des élus évoquent la menace **culturelle** , ils pensent surtout à la mise en cause des « *principes démocratiques* » et des « *valeurs républicaines* » . Même s'il y décèlent des influences extérieures , ils l'assimilent largement à un affaiblissement de la « *cobésion sociale* » , à une mise en question du « *contrat social* » et même plus explicitement à des « *tensions intercommunautaires* » génératrices d'insécurité . Dans le milieu enseignant , on parle volontiers de facteurs liés aux « *inégalités sociales* » au « *cumul des handicaps socio-culturels* » mais on relève souvent une référence plus spécifiquement culturelle relative aux attaques contre la langue française et aux risques d'affaiblissement de « *l'identité culturelle* » : « *Il faut faire attention à garder notre culture , tout en s'enrichissant des apports de l'extérieur* » . Plusieurs étudiants évoquent « *l'impérialisme culturel anglo-saxon* » mais aussi les dangers internes nés de « *la crise des processus intégrateurs de la République* » . Des représentants du monde religieux ne perçoivent pas de graves menaces précises mais s'inquiètent globalement de « *la montée des extrémismes* » , des « *atteintes aux valeurs humanistes* » et des « *méfais de l'intolérance* » .

Au plan des techniques de communication , on fait , surtout dans les milieux intellectuels , le procès de la télévision accusée « *de contribuer à l'abaissement du niveau culturel général* » . On s'interroge sur l'influence d'internet « *magnifique instrument d'échanges interculturels* » pour un étudiant mais « *vraie poubelle* » pour un chef d'entreprise ; pour un cadre administratif « *internet peut être très dangereux en matière de défense et le pouvoir devrait avoir une grande capacité de contrôle de son influence mais c'est illusoire* » . Un journaliste de presse écrite porte un jugement mitigé sur les media en général : « *culturellement les medias sont universels et avec une éthique commune on devrait arriver à placer le citoyen sur le premier plan mais , malgré tout , dans l'état actuel , la capacité des Etats-Unis à nous influencer culturellement est très grande* » .

En ce qui concerne la menace **économique** , elle provoque une réflexion raisonnée chez certains cadres administratifs qui évoquent fréquemment « *les risques liés à la mondialisation économique* » , alors que chez les enseignants on critique plus nettement « *les effets pervers de la mondialisation* » ; une minorité d'étudiants (Droit ou sciences économiques) n'hésitent pas à approfondir le thème à propos « *des conséquences désastreuses des spéculations de la bulle financière* » ,

« des catastrophes sociales provoquées par la financiarisation des grands groupes économiques ». Chez les acteurs économiques proprement dits, le discours est plus abrupt, différent selon les catégories mais en définitive assez conventionnel. Dans le groupe « commerçants et artisans » la menace économique est souvent attribuée à la faible compétitivité des PME françaises, face à la mondialisation du commerce ; les sources de menace sont alternativement les pesanteurs étatiques : *« avec les taxes que l'on paye on ne risque pas de bien se positionner dans une guerre économique »*, les institutions économiques internationales : *« dans la guerre économique, l'OMC nous dicte notre façon de faire »* ou les Etats-Unis : *« la menace vient surtout des USA et à tous les niveaux »*. Pour les grandes entreprises et leurs représentants (CCI, MEDEF...) la menace économique est surtout perçue comme une atteinte à la libre concurrence, émanant du *« dumping social »* des nouveaux pays industriels, des surcharges fiscales et administratives de l'Etat Providence, thème récurrent mais aussi de la *« guerre technologique »* symbolisée par l'espionnage industriel et *« la captation du savoir-faire »* par la fuite des cerveaux. On pourrait citer par exemple : *« il est intolérable que le réseau Echelon crée pour espionner l'Union Soviétique soit aujourd'hui utilisé au profit des industriels anglo-saxons »* ou encore : *« la lourdeur du système français de recherche facilite l'importation outre-atlantique de nos meilleurs chercheurs »*. Dans le même ordre d'idées, un ingénieur aéronautique toulousain déclare : *« bien qu'elle défende, devant l'OMC, les principes les plus rigoureux de libre concurrence, l'administration américaine n'hésite pas à soutenir ses groupes aéronautiques par des crédits militaires colossaux »*. Quant au discours ouvrier et surtout syndical, il a tendance, sur ces points, à reprendre les des mouvements « anti-mondialisation » sur la menace que les pratiques du capitalisme néo-libéral fait peser sur les acquis sociaux européens. Là encore l'actualité médiatisée joue son rôle : *« stock-options »* et *« fraude comptable »* sont fréquemment évoquées en liaison avec les *« plans sociaux »* des *« grandes multinationales de communication »*. Ces observations sur la perception des menaces se traduisent par une conception tout à fait symétrique de la nature de la défense.

II. LA DEFINITION DE LA DEFENSE.

Dans la plupart des entretiens de l'enquête, on peut observer que le point de départ spontané assimile défense et armées mais qu'une notion plus globale de la défense apparaît facilement lors du déroulement de la conversation, même s'il faut reconnaître que cette généralisation du problème n'est pas toujours très rationnellement fondée.

§ 1. UNE ASSIMILATION SPONTANEE DEFENSE/ARMEES/ GUERRE.

Deux raisons principales semblent justifier ce type de réaction :

D'abord c'est l'aspect institutionnel qui prime car c'est le plus visible . la défense se traduit en termes d'organisation spécialisée dans la protection de la communauté nationale et renvoie donc aux armées qui en sont chargées et aux armes qu'elles utilisent pour ce faire . Sur ce point la communication officielle rejoint les images traditionnelles : en effet ces dernières assimilent défense et guerre qui se légitiment réciproquement . La défense s'exprime depuis l'origine des temps par la violence réelle ou symbolique , donc , dans les sociétés organisées par l'action guerrière magnifiée par l'acceptation du sacrifice suprême ; la guerre quant à elle n'est jamais mieux légitimée que par la posture défensive de la juste guerre . Ainsi on remarque que , dans la mémoire symbolique de « *l'histoire-batailles* » , le combat est noté plus positivement sur le plan éthique quand il est défensif , d'Alesia à la Marne , que quand il exprime la volonté conquérante des chefs les plus glorieux de Clovis à Napoléon en passant par Louis XIV ; et même quand l'argument moral n'est pas facile à soutenir , c'est encore la défense extrême « pour l'honneur » qui fonde le souvenir ritualisé de Camerone à Dien Bien Phu en passant par Sidi Brahim ²¹ . Quant à la communication officielle , ce n'est que très récemment qu'elle a cessé d'être exclusivement militaire , substituant la Délégation pour l'Information et la Communication de Défense (DICOD) au Service d'Information et de Relations Publiques des Armées (SIRPA). Et encore , doit on observer , l'essentiel de son contenu demeure militaire : même quand il s'agit de valoriser l'évolution de la fonction de la défense , il est surtout question , dans le discours institutionnel , « des *nouvelles missions des armées* » . La consultation du site Internet de la Défense est caractéristique de cette situation : les concepts de défense globale , civile , économique ou culturelle n'y sont guère présents de façon directe et systématique . Il n'est donc pas étonnant qu'ils ne soient pas spontanément repris dans l'opinion publique , d'autant que , du point de vue des individus , c'est aussi par ses aspects militaires que la défense se manifeste le plus explicitement à leur attention qu'il s'agisse des célébrations officielles ou des contraintes qu'elle fait peser sur chacun d'eux . Malgré sa transformation en service « *national* » depuis plusieurs décennies , c'est le service « *militaire* » qui reste présent dans la mémoire collective . Quant à la contrainte fiscale , elle est souvent justifiée , dans le discours officiel , par la contribution des dépenses militaires à l'activité économique; de plus , on soulignera les utilisations spécifiquement militaires du budget de la défense , ne citant presque jamais les dépenses publiques destinées à la défense non militaire – il est vrai qu'elles sont fort modestes...

²¹ Sur ce point voir les références de la note ci-dessus .

Ainsi on pourrait comprendre la prédominance d'une conception purement militaire de la défense , dans les milieux locaux . L'enquête réalisée pousse cependant à nuancer le propos , dans la mesure où on a pu observer quelques variations significatives sur la défense globale .

§ 2. L'EMERGENCE DE VARIATIONS SUR LA GLOBALITE DE LA DEFENSE.

L'approche chiffrée n'est pas très pertinente car il est souvent difficile de distinguer , au cours d'entretiens semi directifs la réaction « *immédiate* » de la réaction « *assistée* » ; il est fréquent que la première réponse soit : « la défense c'est l'organisation des forces armées » (80% ° de l'échantillon toulousain) ,en revanche dès que l'on développe la question : « *Y a-t-il d'autres aspects de la défense ?* » ou « *La défense est-elle uniquement militaire ?* » ,une majorité équivalente de réponses admet la globalité de la défense , la corrèle à l'idée plus générale de sécurité et évoque défense économique et défense culturelle . Il peut être utile de préciser les principales nuances de cette position et leurs critères.

-- Des variations géographiques limitées :

Si on élimine l'influence des modalités de l'entretien plus ou moins assisté , en fonction non seulement de la personnalité de l'interrogateur mais surtout de l'attitude de l'interrogé plus ou moins disposé à se livrer , la différence n'est pas très grande entre les divers sites de l'enquête .

Les tendances régionales se rejoignent et on retrouve , en Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon les observations faites par F. HAMELIN pour les régions Centre , Aquitaine et Pays de la Loire ²² , aussi bien sur les tendances générales que sur les nuances que l'on va préciser . Mais peut-être est ce dû au fait que ces régions appartiennent toutes à un même grand Sud – Ouest qui ne relève pas de la France « militaire » proche des frontières traditionnellement menacée et , d'autre part , participe plutôt d'une culture d'opposition ; cette situation les éloignerait à la fois de la menace extérieure non directement ressentie et de l'institution militaire , symbole d'un pouvoir central souvent critiqué . On pourrait même ajouter que le sentiment d'inégalités de développement , fréquemment rencontré , contribuerait , dans cette hypothèse , à valoriser la nature plus économique du besoin de sécurité . Ainsi , après le constat superficiel de l'évidence de la défense militaire , on admettrait facilement l'importance d'une défense plus globale . On pourrait penser que , à partir de ce raisonnement , cette position devrait être moins affirmée dans un milieu plus marquée par la présence militaire ; le choix de l'échantillon de Tarbes répondait au désir de repérer ce type de particularité ; les résultats ne sont pas probants car les différences ne sont pas sensibles ; mais cela pourrait

²²Voir HAMELIN (F.), "Les potentialités de développement des activités de L'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale", *op.cit.*

peut-être s'expliquer par les difficultés de l'industrie d'armement locale (GIAT notamment) qui provoquerait un intérêt plus poussé pour l'aspect économique de la défense , malgré la très ancienne tradition militaire de la ville . en fait les seules différences notables relèvent d'une explication socio-culturelle et traversent les trois grandes catégories d'acteurs .

-- Des variations socio-culturelles significatives :

Le principal élément de diversification des points de vue se situe sur le plan de l'existence et de l'importance d'une réflexion régulière sur les questions de défense , provoquée le plus souvent par un intérêt professionnel , parfois par une prédisposition personnelle et on peut observer que la perception de la globalité de la défense est plus présente , dans les trois ensembles , chez les décideurs que chez les exécutants . c'est vrai pour les institutionnels , responsables politico-administratifs , élus nationaux ou maires des grandes villes , comme pour les « économiques » , chefs d'entreprises ou cadres supérieurs , ou encore pour les « relais d'opinion » , professionnels des medias représentants syndicaux ou animateurs de mouvements associatifs . . Avec des nuances , fonction de leur spécificité professionnelle , la conception « extensive » de la défense , pour reprendre la formule de F. HAMELIN ²³ , répond à une double préoccupation : d'une part souligner l'importance accrue de ses aspects « non militaires » mais aussi revendiquer une responsabilité « citoyenne » à l'égard de la défense « affaire de tous » ²⁴ .

A l'opposé , les maires des communes rurales , les fonctionnaires de rang moyen , les employés , artisans , commerçants ou petits agriculteurs voient surtout la défense comme militaire et relevant d'abord de ceux qui l'assurent ou de ceux qui la connaissent . Même stéréotypée , la parole est significative . Pour exprimer la conception économique de la défense , on peut relever : « *La Bourse de Paris ,c'est aussi de la défense* » , « *Assurer la balance commerciale de la France ,c'est de l'indépendance et de la défense* » (cadres économiques) ; « *Vendre des Airbus au Moyen Orient , en Chine et même aux Etats-Unis , n'est ce pas la meilleure façon de défendre l'Europe ?* » (un ingénieur ...d'Airbus) . pour des raisons évidentes , on note dans le monde du syndicalisme ouvrier un discours voisin mais spécifique : « *La défense , c'est l'armée* » (une séquelle de l'antimilitarisme ancien) mais : « *Pour nous , la défense c'est aussi celle des travailleurs et des acquis sociaux* » . Dans le même esprit corporatiste un représentant de syndicat patronal évoquera la promotion de « *l'intelligence économique nécessaire pour défendre la compétitivité* » .

La formulation de la défense culturelle utilise également un langage conventionnel caractérisé par les préoccupations professionnelles : des enseignants : « *Maintenir l'exception culturelle française , malgré les contraintes du marché* » ; « *Promouvoir l'action culturelle* » ; « *La défense , c'est aussi celle de la langue* »

²³ HAMELIN (F), *op.cit.*,p. 15 .

²⁴ HAMELIN (F), *op.cit.* p. 27 et s .

française mais pas seulement à l'étranger » ; « *il est tout aussi indispensable , aujourd'hui de maintenir la qualité de la langue française qu'autrefois de défendre le sol de la patrie...c'est notre patrimoine ...l'héritage de nos pères* » Un journaliste propose quant à lui une autre idée de la défense globale : « *La défense , c'est aussi pouvoir compter sur un pouvoir politique fort et non corrompu ...et là ce n'est pas gagné* » .

Même si elles ne recourent pas à un langage construit , les personnes interrogées qui se prononcent pour le caractère exclusivement militaire de la défense le font en des termes assez caractéristiques : « *C'est l'affaire des militaires* » ; « *ça se décide et se discute dans les casernes* » . L'opinion repose manifestement plutôt sur un a priori que sur une observation précise . On trouve parfois l'idée d'une spécialité trop technique pour ne pas relever des seuls experts , d'un domaine trop complexe pour le simple citoyen ; mais s'ajoute aussi l'impression d'une organisation fermée , peu disposée à communiquer ; la défense étant perçue essentiellement sous son aspect institutionnel , on lui attribuera volontiers les caractéristiques supposées de l'armée : « *la grande muette* » ; « *la défense , c'est secret* » . Il semblerait que pour des personnes n'ayant pas l'expérience d'une réflexion construite sur les réalités du problème , les évolutions en cours et notamment la professionnalisation totale des armées tendent à renforcer les tendances technocratiques et bureaucratiques de l'institution et que ces attributs de l'organe , l'armée , à la fonction , la défense .On doit enfin relever une formulation plus originale du problème , émanant d'un réserviste craignant le caractère débilisant d'une conception trop globale de la défense : « *Il faut redonner leur place aux militaires car , à force de dire que la défense est globale et vu que personne dans la société civile ne s'y intéresse ou à les moyens d'y faire face , on s'affaiblit considérablement* » .

En définitive et à titre de conclusion intermédiaire sur la perception générale des finalités de la défense , on ne peut manquer de noter une situation un peu contradictoire :

D'une part , alors que la menace proprement militaire ne paraît guère probable , la défense continue d'être , a priori et spontanément considérée comme essentiellement militaire . Ce point de vue se nuance dès que l'on s'élève dans l'échelle des connaissances et des compétences et que l'on approfondit le débat mais il ne faut pas perdre de vue que l'échantillon étudié , s'il est diversifié , n'en comporte pas moins une majorité de cadres . On peut donc penser que sur un ensemble plus représentatif de la population totale , cette situation serait sans doute majoritaire ; elle pourrait donc conduire à un désintérêt pour une défense qui n'apparaîtrait pas très justifiée , à défaut d'une menace militaire immédiate .

D'autre part , à cette première perception de l'absence de menace internationale traditionnelle , s'oppose , dès que la réflexion intervient , un sentiment d'insécurité plus ou moins clair dû à la multiplication des situations de crise sur le plan international et à la présence , sur le sol national , de nouvelles menaces

et de risques importants dans des domaines multiples ; et cette insécurité est perçue comme d'autant plus grave qu'elle est polymorphe et souvent difficile à identifier avec précision . Cette vision n'est cependant , le plus souvent , pas très assurée ni très argumentée , ce qui rend difficile la définition et a fortiori l'analyse de la notion de défense globale . Quand celle ci est admise , elle demeure très générale , réduite souvent à l'évocation de ses composantes économiques et culturelles qui ne sont concrétisées que dans la mesure où l'actualité a pu en souligner certains traits . De plus , la surmédiation construit certains stéréotypes situationnels assez confus où menaces et moyens de défense ne sont pas distingués et où la logique des causes et des effets n'est pas établie : ainsi en est-il de la menace terroriste au sein de laquelle se trouvent mêlés terrorisme , islamisme mais aussi impérialisme et unilatéralisme américains voire lutte antimondialisation . Il est sans doute possible de rapprocher cette relative confusion des finalités de la défense de l'état de l'information sur ses modalités qui apparaît très réduite , de l'aveu général .

CHAPITRE II. LA CONNAISSANCE DES MODALITES.

Le constat généralement fait de la complexité du phénomène , même limité à ses éléments militaires , génère une grande modestie à l'égard de la connaissance que l'on peut avoir des réalités de la défense , dès que l'on aborde la question de ses modalités techniques : le champ proprement cognitif est d'autant plus vite abandonné que les personnes interrogées craignent une dérive « test de connaissances » de l'entretien . En fait à l'exception des responsables de l'administration préfectorale , des officiers de réserve et de certains enseignants (histoire , géographie notamment) , la plupart d'entre elles préviennent les questions trop précises en affirmant d'entrée leur ignorance ; certaines , en fonction notamment de leur position de décideur , sont prêtes à plaider coupables et à regretter de n'être pas mieux informées . Il y a un fort potentiel de demande d'information qui devra être utilisé dans la perspective des propositions d'action , dans le domaine de la communication . Dans ces conditions , il faut observer que les résultats obtenus relèvent plus de l'opinion que de la connaissance et ne peuvent être significatifs qu'à un certain niveau de généralité et dans des domaines où la communication non spécialisée peut fournir à quiconque des bases suffisantes pour prendre position . Ce sera évidemment le cas pour les deux points principaux auxquels l'enquête a dû se réduire pour tenir compte de cet état de fait : L'évaluation de l'efficacité de la défense militaire et la position sur l'édification d'une défense européenne , même si , sur ces questions , l'influence des médias dans le premier cas et les présupposés idéologiques dans le second parasitent quelque peu l'authenticité des réponses .

I. DES EVALUATIONS DIFFERENTES DE L'EFFICACITE DE LA DEFENSE.

L'analyse traditionnelle de la représentation de la défense dans l'opinion publique, dans une perspective évaluative, distingue trois types d'images qui sont en interaction sans se superposer véritablement. La première et la plus générale indique seulement la bonne ou mauvaise opinion que le public a des forces armées ; on peut la préciser soit en la différenciant selon les armées bien que, dans ce cas, les variations dépendent souvent de stéréotypes bien établis ou de situations conjoncturelles²⁵ soit en essayant d'affiner la signification de la bonne opinion pour savoir si les armées inspirent de la « *sympathie* », un « *sentiment de sécurité* » ou un « *sentiment de fierté* » par exemple²⁶. La deuxième investigation permet de juger de l'efficacité reconnue à l'appareil de défense et on peut développer ce jugement en fonction des types de missions (dissuasion, action de maintien de la paix, missions de service public) ou de situation conjoncturelle de mise en action des forces²⁷. Mais très fréquemment, l'opinion sur l'efficacité se fonde sur la position prise à l'égard des difficultés rencontrées par les armées, notamment en matière de ressources budgétaires et de moyens en hommes et en équipements, troisième approche possible. Les interactions entre ces trois points de vue impliquent, pour une bonne compréhension des jugements émis, de confronter les réponses dans les trois secteurs et de faire la part de ce qui relève de l'appréciation affective (sentiments à l'égard de l'institution), d'un jugement évaluatif plus ou moins rationnel (croyance dans l'efficacité ou l'inefficacité) ou d'une connaissance objective du sujet. C'est sur ces bases que l'on peut tenter de synthétiser les positions des différents acteurs de l'échantillon interrogé, autour de trois constats :

§ 1. UNE CONNAISSANCE OBJECTIVE LIMITEE.

Ce premier constat, qui peut être rapidement analysé, prend acte du faible niveau de connaissances précises sur la défense dans la plupart des milieux si

²⁵ Voir le sondage « images des armées » réalisé chaque année depuis plus de dix ans et le rapport du Capitaine de Vaisseau d'Hauthuille, chef du SIRPA : « L'opinion publique française et la défense » in « *Esprit et culture de défense* », colloque du 29 mars 1994, La Documentation Française 1994, p. 43-55 pour la période 1983-1993 et les baromètres annuels publiés par *Armées d'aujourd'hui*, et le site internet du Ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr

²⁶ Ainsi en 2001, 78,1 % des Français ressentent de la sympathie, 71,7 % un sentiment de sécurité et 66,9 % un sentiment de fierté ; mêmes sources.

²⁷ Sur ces points voir le communiqué de la DICOD du 14/12/2000 « Images des Armées » et le Rapport QUILES précité p. 17 à 20.

on excepte les plus hauts responsables administratifs et les officiers de réserve . On n'a cependant pas noté d'erreur sur l'identification du Chef des armées (question test) mais la campagne électorale présidentielle avait sans doute contribué à faire connaître cette compétence du Président ²⁸ . L'investigation dans ce domaine n'a pas été poussée très loin par les enquêteurs car il apparaissait très vite , comme cela a déjà été signalé , que les personnes interrogées s'inquiétaient manifestement de l'effet que leur ignorance pourrait produire , compte tenu de leur position professionnelle ou sociale . La finalité principale des entretiens étant de faciliter la libre expression, les enquêteurs étaient très vite conduits à orienter les questions vers des sentiments , des opinions ou des jugements plutôt que vers des connaissances proprement dites.

§ 2. UNE IMAGE GLOBALE POSITIVE.

L'analyse quantitative des réponses de l'échantillon toulousain à la question « *Quelle image avez vous de la défense ?* » révèle que cette image est bonne à 58,3% , moyenne à 36,2% et mauvaise seulement à 5,5% ; on retrouve , par analyse de contenu des réponses de l'échantillon de Languedoc Roussillon , des résultats comparables mais exprimés en terme de confiance :60% de confiance et 40% de réserves explicables pour moitié par des raisons idéologiques et pour moitié par la crainte d'insuffisance de moyens. On peut donc déjà vérifier l'interaction des types d'approches précédemment évoquée : dans un entretien plus libre que qu'une question directe , la prise de conscience de l'existence de difficultés quant aux moyens disponibles affecte le caractère positif de l'image . La comparaison des catégories est également pleine de sens : l'image est bonne pour 75% du volet économique, 66,5% du volet « relais d'opinion » et seulement 16,7% du volet institutionnel ; elle n'est que moyenne pour 50% de ce dernier , 33,5% des « relais d'opinion » et 25% du volet économique ; elle même mauvaise pour 16,7% du volet institutionnel . Enfin si on affine encore les catégories , on peut observer que quelques séquelles d'antimilitarisme subsistent encore , atténuées , dans les professions et groupes où il était important dans le passé : enseignants , ouvriers , employés, étudiants et même certains acteurs institutionnels , élus ou responsables administratifs ou encore quelques journalistes . Ces réserves s'expliquent , dans les cas les plus nets par un préjugé de conservatisme des militaires , également considérés comme ayant tendance à négliger la communication et à se relier sur eux mêmes . Mais le plus souvent elles découlent d'un jugement très mitigé sur l'efficacité et/ou l'adaptation aux conditions d'emploi actuelles . c'est souvent le cas des

²⁸ En effet , dans le rapport QUILES précité (p. 22) , la réponse exacte ne regroupe que 70% de l'échantillon total et seulement 56% des « sans diplôme » , 59% des 18-24 ans , 61% des femmes et 62% des employés et ouvriers.

décideurs tant administratifs qu'économiques et ceci renvoie à l'approche évaluative proprement dite. Avant de reprendre ce dernier point, il faut quand même remarquer que le mode d'investigation utilisé, un entretien aussi libre que possible, permet de relever, même à ce premier niveau d'analyse de l'image, des ambiguïtés qui ne semblent pas ressortir des sondages réguliers qui mesurent l'évolution des opinions des Français sur la défense et sont nettement plus favorables. En effet, selon le baromètre du Ministère de la Défense, l'appréciation des armées est bonne à 81,5 % en 2001, après un pic à 82% en 2000 et une croissance régulière (67% en 1983, 75% en 1993, 76% en 1997 et 80% en 1998)²⁹; et si on considère la ventilation par armée, on peut observer que la moyenne d'opinions favorables est nettement plus élevée pour l'Armée de l'Air qui a évolué de 74% en 1990 à 89,5% en 2001, après un pic à 91% en 2000, pour la Marine (de 71,5% en 1990 à 86% en 2001, après 91% en 2000, cette chute récente semblant due, comme on le verra, aux déboires du *Charles de Gaulle*) et même pour l'Armée de Terre dont les scores se sont améliorés avec la fin de la conscription (67% en 1990, 82,5% en 2001 –85% en 2000); Seule la Gendarmerie a régressé passant de la première place en 1990 (78,5 %) à la dernière en 2001 (73,1 %): sur la courbe, on note une chute assez sensible après les événements de Corse en 1999 et les manifestations de 2001. Ces remarques sur les variations de popularité des armées permettent d'en esquisser deux types de causes: soit événements d'actualité médiatisés (en négatif: écarts par rapport à l'éthique –Gendarmerie – ou à la compétence – Marine -; en positif: valorisation des opérations extérieures – missions humanitaires dans les Balkans –) soit affaiblissement des contraintes pesant sur les individus (fin de la conscription).

§ 3. UNE EFFICACITE PARFOIS MISE EN DOUTE.

L'analyse quantitative de l'échantillon toulousain montre un certain scepticisme à l'égard de l'efficacité du système de défense français, qu'il s'agisse de l'adaptation générale de l'appareil de défense à la situation internationale ou de la valeur des actions militaires effectives. Seules 15 % des personnes interrogées estiment l'outil militaire bien adapté et 25 % jugent les actions efficaces. La majorité se cantonne dans une évaluation moyenne (55 % en ce qui concerne l'adaptation et 48 % l'efficacité réalisée) et une minorité significative pense l'outil inadapté (30 %) et l'efficacité insuffisante (27 %). Le volet institutionnel est particulièrement pessimiste: aucun de ses représentants n'accepte les qualificatifs « tout à fait adapté » et « tout à fait efficace », les deux tiers choisissent « moyennement adapté » et la moitié « moyennement efficace »; enfin un tiers vont jusqu'à « pas adapté » et la

²⁹ Op. cit.

moitié « inefficace » . Le volet économique a une appréciation un peu plus positive : un quart de ses membres admettent une bonne adaptation et une bonne efficacité ; la majorité se prononce pour une évaluation moyenne (50% en ce qui concerne l'adaptation et 75 % l'efficacité) et un quart seulement estime l'adaptation insuffisante , aucun ne trouvant l'action militaire totalement inefficace . Le volet « relais d'opinion » se partage davantage et , les opinions individuelles étant souvent opposées , les moyennes sont peu significatives ; de plus on relève fréquemment l'aveu d'incertitude . Sous ces réserves , deux tiers admettent une adaptation et une efficacité bonnes ou moyennes mais les appréciations positives s'inversent sur les deux termes , la majorité trouvant l'adaptation seulement moyenne mais l'efficacité bonne (cette évaluation paradoxale pourrait être due au souci , dans l'opinion non spécialisée, de distinguer les dysfonctionnements de l'institution de la valeur des hommes engagés dans l'action) .

Ces jugements un peu réservés , confrontés à des images subjectives plus favorables semblent s'expliquer par le constat que les armées , malgré leurs qualités intrinsèques , rencontrent des difficultés importantes , constat fait par une grande majorité (86 %) comprenant la totalité des acteurs institutionnels , 75 % des représentants du secteur économique et 83, 5 % de ceux du volet « relais d'opinion » . Si on recherche l'origine ou la nature des difficultés , les réponses sont assez diversifiées mais autorisent trois observations significatives :

Le recrutement ne semble pas poser de problème , de l'avis général . Sur ce point la communication officielle passe bien , même si elle tend à minimiser un certain nombre de difficultés catégorielles de recrutement .

Les insuffisances dans le domaine de l'équipement sont assez souvent reconnues mais ne semblent pas être considérées comme particulièrement graves : 28 % seulement de l'échantillon total les relèvent mais 50 % du volet institutionnel , plus pessimiste comme on a déjà pu le noter , parce que mieux informé . Sur ce point , il faut reconnaître que les signaux d'alarme émis par certains spécialistes , notamment militaires n'ont pas été très bien perçus .

En revanche , 42 % de l'échantillon et toutes les catégories reconnaissent l'existence de difficultés tenant à la considération des armées dans la société ; on retrouve là une observation souvent faite dans de nombreux sondages sur des thèmes civiques : chacun croit devoir présenter un point de vue positif mais pense que la majorité de la population a une position opposée .

Cette étude quantitative met en lumière un certain nombre d'ambiguïtés qui peuvent être éclaircies par l'analyse qualitative des entretiens .

Il convient d'abord de relever que , sur ce point encore , les variations géographiques sont peu sensibles si on élimine le caractère grossissant de la quantification d'un échantillon limité et particulier . Déjà F. Hamelin soulignait à la fois la difficulté de conduire l'entretien sur le problème de l'efficacité et les

ambiguïtés nées de l'opposition entre une image subjective très positive et des réserves – plus souvent pressenties qu'explicitées – sur l'efficacité, réserves le plus souvent justifiées par l'insuffisance des moyens accordés aux armées³⁰. Pour la présente enquête, on peut tout au plus noter que le raisonnement précédent est plus clairement proposé quand la présence des armées est proche (Montpellier, Tarbes) que lorsqu'elle est plus lointaine (Toulouse).

Les variations socioprofessionnelles sont plus nettes. Les décideurs, tant politico-administratifs qu'économiques, sont plus pessimistes sur le double plan de l'adaptation aux nouvelles missions et de l'efficacité manifestée dans les opérations. Ce constat récurrent est lié, d'une part à une information plus précise et d'autre part à une pratique professionnelle qui sensibilise davantage à l'inévitable équation entre moyens et résultats. Les milieux intellectuels et populaires sont eux, plus sensibles à des impressions générales, moins fondées en raison et plus dépendantes de la médiatisation. Sur ce dernier point, on peut observer que les problèmes posés par le renouvellement des grands systèmes d'armes sont évoqués dans l'ordre de leur acuité médiatique : les « malheurs » du porte-avions *Charles de Gaulle* arrivent en tête, souvent sur le ton moqueur entretenu par la presse ; les circonstances locales jouent aussi : les lenteurs de la réalisation des programmes « *Rafale* » et « *Tigre* » sont cités à Toulouse, haut lieu de l'aéronautique alors que le coût du char « *Leclerc* » est plus souvent évoqué à Tarbes, site d'un établissement du GIAT et ville de tradition de la cavalerie. Moins systématiquement soutenu mais présent notamment chez les décideurs, se situe l'argument des réductions budgétaires relativement popularisé par la communication officielle des armées elle-même et repris par certains politiques – campagne électorale oblige. Quelques citations illustrent bien cette situation : « *Notre armée est bonne mais elle manque peut-être d'un budget renforcé* », « *Le budget de l'armée est insuffisant mais sa préparation est bonne* » (cadres administratifs). Un patron de PME est plus brutal : « *Comparé aux USA, on est des rigolos : on n'a pas les moyens matériels nécessaires et de plus on est fourni avec dix ans de retard !* » et en déduit une image assez négative « *Les militaires sont devenus pour la plupart des intellos, avec l'élitisme qui se propage dans le corps militaire... Quant aux jeunes ils sont inexpérimentés et l'entraînement physique n'est plus ce qu'il était, d'après les conversations que j'ai avec des militaires* ». Dans le volet « relais d'opinion », l'argument politique apparaît quant aux timidités opérationnelles : « *On a ce qu'il faut mais c'est le courage politique qui manque* » ainsi qu'une relative méfiance à l'égard de la banalisation des armées : « *Les moyens matériels sont faibles et la professionnalisation ce n'est pas une bonne chose ; ça banalise l'action militaire et ça donne l'impression que c'est juste un métier comme un autre que tout le monde peut faire* » (un sous-officier de réserve). Un élu local va dans le même sens : « *L'appareil de défense de la France est le reflet de ce qui se passe dans le pays, une*

³⁰ HAMELIN (F.), *op. cit.*, p. 31 et s.

grande démobilisation pour la patrie, la citoyenneté ... une professionnalisation qui empêche le service militaire d'être le lieu d'échange citoyen qu'il était auparavant et le lieu où on prenait conscience d'un devoir à rendre au pays » . Un cadre commercial craint les dérives bureaucratiques de la professionnalisation : « Avec la professionnalisation , l'armée française c'est une grande administration et comme toutes les administrations elle devient lente et impotente » . Enfin on voit apparaître , dans l'évaluation de l'adaptation aux besoins actuels , une interrogation sur la place de la France dans le système de défense occidental ; ainsi un ingénieur : « De toute façon , parler de l'appareil de défense français , cela ne veut rien dire parce que c'est l'OTAN qui fait tout et dirige tout » ; un cadre associatif : « On est trop marqué par l'OTAN et les Etats-Unis . L'Europe est incapable de se solidariser si ce n'est pas pour les besoins du marché » .

L'étude qualitative confirme donc bien , comme le montraient sommairement les chiffres , qu'il existe dans l'opinion des acteurs locaux une opposition entre l'image subjective des armées , dans leurs aspects humains et l'évaluation raisonnée de leur efficacité : la première est bonne , voire très bonne ; si la professionnalisation inquiète certains quant aux risques d'éloignement de la société globale , la majorité et notamment les plus jeunes y sont d'autant plus favorables qu'elle supprime la contrainte de la conscription ; de plus elle fournit à ceux qui rejoignent volontairement les armées une formation et un métier dont les avantages équivalent largement à ceux que procurent les premiers emplois civils pas toujours valorisants . En ce qui concerne le jugement évaluatif , les positions , plus diversifiées , sont moins systématiquement favorables . D'une part , l'adaptation du système de défense aux formes non militaires de la menace est souvent mise en doute , tant sur les plans économique et culturel que sur celui de la sécurité intérieure mise en péril par l'aggravation du terrorisme . D'autre part , le système militaire lui même , malgré un préjugé souvent favorable , est perçu comme devant faire face à d'importantes difficultés : ses capacités techniques seraient affaiblies par l'insuffisance des moyens financiers et son statut serait en déclin dans une société qui ne lui accorderait plus la considération qu'il mérite . On observe ici un paradoxe classique : alors que les attitudes à l'égard de l'armée sont effectivement favorables , chaque individu a tendance à penser que sa position est minoritaire et que la reconnaissance sociale du militaire est insuffisante . On retrouve également une certaine ambiguïté quand on aborde le problème de l'évolution européenne de la défense .

II. DES JUGEMENTS CONTRASTES SUR LE CARACTERE EUROPEEN DE LA DEFENSE.

Alors que sur la plupart des questions traitées , les variations géographiques n'ont pas été très sensibles , on observe des différences assez nettes entre Midi Pyrénées et Languedoc-Roussillon sur le problème de l'évolution européenne

de la défense : alors que l'on enregistre à Toulouse des positions très favorables, on note des réserves beaucoup plus marquées à Perpignan et à Montpellier . De plus , comme on dispose d'une enquête nationale assez récente sur ce point , enquête de la SOFRES commandée par la Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale ³¹ , la comparaison avec ce terme de référence devrait être intéressante , encore qu'il faille rappeler que nos échantillons ne sont pas représentatifs au sens strict et que la méthode de l'entretien n'a pas la même portée que le questionnaire ; ceci étant précisé , on peut observer que derrière un consensus général mais limité , reposant sur des positions plus volontaristes que rationnelles , subsiste une forte minorité hostile à la défense européenne .

§ 1. UN CONSENSUS GENERAL MAIS LIMITE.

Il faut d'abord observer que les réserves et nuances rencontrées en Languedoc Roussillon n'empêchent pas la construction européenne d'être majoritairement acceptée : 50 à 60 % des personnes interrogées admettent que l'évolution vers l'Europe Unie est irréversible et que d'ailleurs elle présente des avantages au moins sur deux plans : d'une part , elle permet d'équilibrer les charges de la défense entre les membres de l'Union et d'autre part elle devrait accroître la puissance diplomatique et stratégique de l'Europe face aux Etats-Unis . Mais c'est plutôt un consensus par défaut qu'une adhésion enthousiaste alors que , dans l'enquête toulousaine , on insiste davantage sur l'apport de l'Europe à la paix entre les nations , sur le rapprochement des peuples et l'édification progressive d'une citoyenneté commune . Si on se réfère à l'enquête nationale précitée , on observe que les positions les plus favorables à l'Europe , en Languedoc-Roussillon , se situent dans les mêmes catégories que sur la plan national , alors qu'en Midi-Pyrénées , elles auraient tendance à se retrouver dans tous les secteurs . Ainsi , dans l'enquête SOFRES ³² , pour une moyenne générale de 59 % , les positions plus favorables se retrouvent chez les hommes (66 %) , les jeunes (66 %) , les cadres (71 %) , les écologistes (74 %) , les socialistes (67 %) et les centristes (66 %) , les diplômés (Baccalauréat : 68 % , enseignement supérieur : 75 %) et les habitants des villes de plus de 100.000 habitants (63 %) . Pour autant que les groupes soient comparables , on note le même type de position dans l'échantillon Languedoc-Roussillon où les décideurs du volet institutionnel , les étudiants , les chefs d'entreprises et les journalistes sont les plus favorables au développement d'une défense européenne . C'est dans ces catégories , comme dans la plupart de celles de Midi-Pyrénées que la formulation des opinions est le plus

³¹ Rapport QUILES précité .

³² Rapport QUILES p. 56-64 .

« eurooptimiste » : « L'Europe , c'est la même chose que la France pour moi » « L'Europe , c'est l'avenir , on ne peut plus faire marche arrière » , « Etre citoyen , c'est être aussi bien européen que français » ,
« L'Union Européenne sera une fédération d'ici vingt ans » ...

§ 2. UNE POSITION PLUS VOLONTARISTE QUE RATIONNELLE.

Comme pour toutes les autres questions sur la défense , l'opinion émise n'est guère fondée sur la connaissance et les informations précises sont très réduites . Un quart seulement des membres des volets économique et « relais d'opinion » peuvent citer une institution de défense européenne mais deux tiers toutefois des « institutionnels » le font . La plupart des interlocuteurs reconnaît que l'organisation européenne est trop complexe , trop abstraite aussi , pour être clairement perçue . Si l'OTAN est souvent citée c'est pour souligner l'hégémonie américaine en matière de défense et on entend des formules assez désabusées du type : « L'Europe n'est pas présente dans le quotidien » , « la défense européenne , j'y suis favorable mais je ne parviens pas à lui donner un visage : j'ai vu des soldats espagnols ou français manœuvrer avec des soldats français mais j'imagine mal un soldat européen » (un journaliste toulousain) ; « La défense européenne , oui pour ne plus dépendre des Américains mais j'ai bien peur que ce soit un vœu plus qu'une réalité » (un enseignant) . C'est sans doute ce sentiment général d'imprécision , cette impuissance à concrétiser les réalités de la défense européenne qui conduit les personnes dont la vocation européenne n'est pas très ferme à émettre de très sérieuses réserves à l'égard de l'évolution en cours .

§ 3. UNE FORTE MINORITE HOSTILE A LA DEFENSE EUROPEENNE.

L'étude des réactions de l'échantillon languedocien face au thème de l'Europe de la défense montre que les réserves émises par une forte minorité , de l'ordre de 40 % , sur la construction d'une défense européenne découlent d'abord d'une méfiance générale envers l'Union Européenne elle-même car l'information sur la défense en tant que telle est , on l'a dit , très réduite . Le raisonnement se construit de la façon suivante : l'Europe est perçue d'abord comme une organisation technico-économique très marquée par la bureaucratie bruxelloise . De plus le stéréotype de la primauté des intérêts nationaux des états-membres est souvent mis en avant . Dès lors , le défaut d'unité politique et de pratique démocratique est souligné pour expliquer que , dans ces conditions , l'élaboration d'une politique internationale et de sécurité commune demeure très théorique et ne débouche sur aucune réalité directement perceptible . Enfin , dans le domaine de la défense proprement dite , la présence de l'OTAN , seule institution généralement connue et citée , est

analysée comme le signe d'une volonté américaine de maintenir une influence directe et ferme sur la politique de sécurité en Europe ; on en déduit logiquement que l'autonomie de décision des Européens dans ce domaine est très limitée et donc que le caractère européen de la défense commune est illusoire . Cette hostilité plus ou moins forte à l'égard de la construction européenne est évidemment adossée soit à une perspective de type souverainiste voire nationaliste où se manifeste la crainte du dépérissement de l'entité française ou tout au moins du défaut de prise en compte de ses intérêts propres , notamment sur les plans économique et culturel , soit à une orientation « antimondialisation » critiquant le libéralisme économique de l'Europe et son déficit social ainsi que sa soumission à l'hégémonie américaine . Ce type d'argumentation se rencontre d'une part chez les représentants des catégories socio-professionnelles les plus touchées par les difficultés de la société contemporaine : employés , ouvriers , agriculteurs , artisans ainsi que chez certains intellectuels : enseignants , syndicalistes ou étudiants . On observe aussi une méfiance envers la supranationalité chez certains réservistes . On retrouve donc les localisations socio-politiques repérées par l'enquête de la SOFRES les positions les moins européennes se retrouvant chez les ouvriers (50 % de positions favorables) , les employés (54 %) , les « sans diplôme » (42 %) ou titulaires du seul certificat d'études (49 %) et les ruraux (57 %)³³ . La formulation de ces opinions utilise un ton différent selon les individus mais on décèle bien les caractéristiques et les fondements du jugement ; on peut citer :

Des constats désolés : « *Ils ont du mal à se mettre d'accord sur le plan politique , cela montre que la souveraineté est très forte encore et qu'elle est un frein à l'Europe ... ce serait pourtant un moyen d'assurer notre crédibilité internationale* » (un élu) ou « *La défense européenne est en devenir mais ce sera un chemin difficile d'autant que la marque de l'OTAN est très forte* » (un haut fonctionnaire) .

Des remarques narquoises : « *Ils n'arrivent pas à se mettre à partir du moment où ce n'est pas pour le marché* » (un cadre de PME) .

Des conseils un peu embarrassés : « *L'Europe ce n'est pas politique , c'est économique et il faudrait que les membres du G8 fassent pression sur les gouvernements européens pour faire une union politique mais encore faudrait-il que l'OTAN les laissent un peu faire tout seuls ou peut-être qu'ils devraient prendre l'initiative de se séparer de l'OTAN* » (un patron de PME) ; « *L'Europe ce n'est qu'une grande concertation économique et de toute façon , étant donné que c'est l'OTAN qui décide qui frappe qui et comment et même pourquoi , la défense européenne ne servirait pas à grand chose* » (un responsable d'association) .

³³ Rapport QUILES p. 56-64 .

Des regrets un peu inquiets enfin : « *Ce serait bien quand même d'être plus indépendant car sinon on a l'impression que les Américains nous laissent faire notre marché tant que cela leur ira bien mais on est à l'abri de rien* » (un journaliste) .

Ces observations formulées sans préparation , donc un peu maladroitement révèlent à la fois la méfiance , la déception , l'anti-américanisme aussi de personnes conscientes de leur impuissance à saisir toutes les complexités des mutations contemporaines et souhaitant exprimer fortement une demande de clarté et d'efficacité dans un domaine qui leur paraît manquer fondamentalement de ces qualités . Ce sera à retenir au moment de proposer les plans de communication nécessaires .

Même si ces attitudes réticentes et ambiguës sur les questions européennes ne sont pas majoritaires en Languedoc-Roussillon , il reste à expliquer pourquoi on les retrouve beaucoup moins en Midi-Pyrénées . tout en faisant la part du caractère non représentatif au sens strict des échantillon et du choix un peu aléatoire des personnes interrogées , la généralité du phénomène pourrait s'expliquer par deux facteurs principaux . Le premier concerne l'environnement socio-économique des deux régions par rapport à l'Europe : en Languedoc-Roussillon les difficultés des productions agricoles dominantes (vins et fruits et légumes) sont souvent et très médiatiquement attribuées à la concurrence européenne (Italie et Espagne) en matière de productions méditerranéennes . La région toulousaine au contraire focalise son développement sur des industries européennes par nature , l'aéronautique et l'espace ; même l'agriculture (polyculture et élevage) bénéficie plus de la PAC . D'autre part , sur le plan politique , bien que les entretiens n'aient pas relevé les appartenances par discrétion , les dominantes politiques régionales sont assez différentes : en Midi-Pyrénées , la tradition radicale , l'importance du Parti Socialiste et le rôle joué par les mouvements centristes orientent la communication politique la plus visible vers des thèmes pro-européens . En Languedoc-Roussillon , au contraire , les fortes minorités communistes et Front National véhiculent sans doute plus facilement un discours eurosceptique . En toute hypothèse , les tendances dégagées devront être prises en compte au niveau des propositions d'action .

En définitive , et au delà des différents axes de conclusion que l'on pourrait tirer de l'enquête sur la perception de la notion de défense , il apparaît que , dès l'on dépasse le questionnement très direct –et de ce fait inévitablement directif –pour tenter de faciliter une expression plus spontanée , l'ambiguïté l'emporte et l'incertitude quelque peu inquiète de la plupart des personnes interrogées contraste avec l'optimisme délibéré des baromètres d'opinion . C'est , semble-t-il , la preuve qu'un effort tout particulier doit être entrepris afin de mieux faire comprendre les politiques suivies , pour peu que les équivoques sur l'objet (la notion de défense) se traduisent dans les finalités (l'esprit de défense) ce qu'il convient de vérifier .

DEUXIEME PARTIE.

**LA SITUATION DE L'ESPRIT DE DEFENSE CHEZ
LES FRANÇAIS.**

La perception assez floue de la notion de défense que révèle la synthèse des connaissances et opinions de l'échantillon interrogé laisse présager une position de même type sur celle d'esprit de défense. Mais avant de le vérifier, il convient peut-être de rappeler que l'absence d'identification claire de ces concepts dans l'opinion publique doit résulter du caractère en définitive assez récent de leur banalisation dans leur acception actuelle.

Une approche de l'évolution sémantique des deux notions dans l'histoire contemporaine est révélatrice de la signification de leur émergence dans le vocabulaire politique³⁴, mais il faut aussi observer que les mutations récentes des sociétés comme du système international ont également contribué à brouiller les perspectives.

Pour en rester à l'essentiel, on peut dire que, si le terme de défense ne s'est imposé qu'après la seconde guerre mondiale, il est aujourd'hui en concurrence avec celui de sécurité ; dès lors, on peut se demander si le terme d'esprit de défense est bien adapté à la situation nouvelle de l'environnement international.

A l'égard de l'utilisation officielle du terme de défense, une des premières références souvent citée est celle du «gouvernement de défense nationale» formé par J. Favre et Gambetta le 4 septembre 1870 ; la concomitance avec la notion de République, proclamée le même jour, souligne la volonté de renvoyer au mythe révolutionnaire de 1792. Par la suite, le terme «défense» ne sera substitué à celui de guerre dans la langue institutionnelle, qu'après la seconde guerre mondiale. La loi du 11 juillet 1938 porte encore sur «l'organisation de la Nation en temps de guerre» et le Général de Gaulle est nommé, le 5 juin 1940 «sous secrétaire d'Etat à la guerre». Le ministère de la Guerre ne deviendra celui de la Défense Nationale qu'en 1946.

En revanche, s'agissant de la réflexion sur la mobilisation civique des moyens de l'Etat, on retrouve le terme de «défense nationale» dès la création par le décret du 14 août 1936 du Collège des Hautes Etudes de Défense Nationale et dans son rapport de présentation, Léon Blum, chef du gouvernement, explique cette innovation par la volonté de mieux assurer les liaisons entre les trois armées, mais aussi d'impliquer les ministères civils «dont l'activité s'exerce dans une large mesure, dans le cadre d'une politique générale

³⁴ Voir notamment, GARRIGUE (P.), Les fondements de l'esprit de défense, conférence à l'IHEDN le 16/02/1988; PAQUETEAU (B.), Réforme de la défense. Mutations culturelles et politiques, *Champs de Mars*, n°1, 1996, p. 11-20; IHEDN, *Comprendre la défense*, Economica, 2^{ème} édition, 2002; ROBERT (J.), (dir.), *L'esprit de défense*, Economica, 1987, p.15-25; Actes de colloques: Ministère de la défense, colloque du 29 mars 1994: *Esprit et culture de la défense*, la Documentation française; IRIS/CRESPI: colloque du 20 octobre 1994: Défense et société, La documentation française, 1995; C2SD: *L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures*, 2-3 avril 1997, Paris, Addim, 1998, 265 p.

de défense nationale »³⁵, la globalité de la défense est ainsi proclamée dès l'origine de ce qui deviendra l'IHEDN. De même, l'Amiral Castex, premier directeur du collège évoquera, comme une de ses principales missions, le souci de «faire pénétrer chez les fonctionnaires civils des départements concernés, l'esprit de défense »³⁶. Les thèmes mobilisateurs de l'IHEDN sont donc clairement exprimés dès ses débuts, mais leur banalisation sera plus tardive et se réalisera surtout avec la V^e République³⁷.

Sans qu'il puisse être question de reprendre ici, l'interprétation de cette évolution sémantique et conceptuelle, on pourra se limiter à noter l'articulation des facteurs idéologiques et stratégiques.

Les premiers concernent la théorisation voir la mythification de l'irruption du peuple dans l'univers politique et ont conduit à passer de l'instinct naturel de l'individu et du groupe primaire à défendre son territoire à une légitimation de la défense d'une entité collective, peuple, nation ou classe³⁸.

Quant aux seconds, ils ont provoqué d'abord la mobilisation en vue de l'action militaire non seulement d'armées de masse, mais de la collectivité tout entière en vue de guerre totale, puis, de façon plus virtuelle, la recherche d'une cohésion nationale forte et déterminée seule susceptible de conférer aux stratégies de dissuasion nucléaire leur crédibilité psychologique.

Le rappel de ces fondements des acceptions contemporaines de la défense et de l'esprit de défense explique le risque de rupture conceptuelle provoquée par la fin de la guerre froide, puis l'apparition de «la politique du chaos »³⁹.

Désormais, en effet la menace à cours terme d'un conflit majeur de type classique paraît improbable mais la prolifération de risques multiples et imprécis semble pouvoir provoquer des conséquences éventuellement catastrophiques et susceptibles même de remettre en cause le sacro-saint «principe de précaution »⁴⁰. Les bouleversements de l'ordre international, comme les

³⁵ *Place Joffre*, ouvrage réalisé pour le cinquantenaire de l'IHEDN, Editions Hervas, 1998, p. 30.

³⁶ *Place Joffre*, op. cit., p. 35.

³⁷ PAQUETEAU (B.), *op. cit.*, p. 12.

³⁸ Le lecteur pourra notamment se référer aux mythes de la Révolution Française de Valmy à la Marseillaise, voir notamment NORA (P.), (dir.), *Les lieux de mémoire*, 2^{ème} édition, Gallimard, Quarto, 1998, 3 vol., 4700 p.

³⁹ Voir DELPECH (T.), *Politique du chaos, l'autre face de la mondialisation*, Seuil, La République des idées, 2002, 64 p.

⁴⁰ Voir DUPUY (J.P.), *Pour un catastrophisme éclairé: quand l'improbable est incertain*, Seuil, La couleur des idées, 2002, 218 p.

mutations socioculturelles des sociétés tendent même à remettre en cause le bien fondé de la puissance internationale⁴¹.

Dans un monde post-westphalien, le paradigme réaliste est-il prêt à céder devant un renouveau de la morale internationale et un ordre kantien doit-il succéder aux contradictions de la violence Hobbesienne de l'hyperpuissance⁴² ?

Si les réponses sont encore incertaines, on conçoit que le principe même de l'esprit de défense puisse être contesté et ambigu. Nous verrons que ce que recouvre de manière très confuse "l'esprit de défense" auprès de la population interviewée relève de plusieurs notions: la citoyenneté, la "conscience civique", le patriotisme ou encore l'identité nationale.

La démonstration de ce constat s'articulera autour de deux axes principaux : la représentation du lien entre défense et citoyenneté (chapitre I) et la réalité de l'esprit de défense (chapitre II) .

CHAPITRE I : LA REPRESENTATION DU LIEN DEFENSE/CITOYENNETE.

L'ambiguïté que l'on peut déceler auprès de la population interviewée à définir la notion de défense implique nécessairement une difficulté encore plus précise à définir le concept "d'esprit de défense". Effectivement, si l'organisation du monde des années 2000 implique pour la France de ne pas seulement "se définir contre" (comme cela a été le cas au XIXe siècle et jusqu'au milieu du XXe siècle), mais de "se défendre pour" un certain nombre de valeurs et une certaine organisation de la société, ces dernières ne semblent pas avoir été clairement identifiées par les citoyens interrogés. Il en va ainsi notamment des notions fondamentales de citoyenneté appréhendée essentiellement sous un angle politique (1) et de civisme témoignant d'un certain pessimisme (2).

I. UNE CONCEPTION POLITIQUE DE LA CITOYENNETE.

Selon Aristote: « *un citoyen au sens absolu ne se définit par aucun autre caractère plus adéquat que par la participation aux fonctions judiciaires et aux fonctions publiques en général* »⁴³. Cette définition comprend dans la perception aristotélicienne une

⁴¹ Voir notamment: BONIFACE (P.), *La volonté d'impuissance*, Le seuil, 1996, 200 p.; GERE (F.), *La société sans la guerre*, Desclée de Brouwer, 1998, 330 p.

⁴² Voir KAGAN (R.), "L'Europe postmoderne", *Le Monde*, 28-29 janvier 2002, p. 1 et 8.

⁴³ ARISTOTE, *Politique*, III.

prise en compte très marquée des questions relevant de la défense et induit une intimité très grande entre les deux concepts de citoyenneté et d'esprit de défense.

L'étude effectuée auprès de la population interrogée permet de mettre en évidence la difficulté à intégrer comme pouvant être corrélées voir inclusives ces deux notions...

La notion de citoyenneté est de manière très sensible totalement déconnectée de celle d'esprit de défense et est présentée de manière très théorique, convoquant des notions très abstraites, telles que la Nation, la République, la Démocratie, dont nous nous sommes demandés si elles étaient toujours parfaitement maîtrisées par la population interviewée.

De manière générale, la citoyenneté est apparentée au vote du citoyen et au respect des lois, mais en de très rares cas à la défense et encore moins au patriotisme.

Ainsi à la question: « *Qu'est-ce qu'être citoyen?* », il n'y a eu que le segment des "acteurs économiques" qui pour 25% de son effectif a rapproché l'engagement citoyen à l'engagement de défense, les deux autres segments favorisant une approche essentiellement orientée sur l'aspect sociétal.

Un bref récapitulatif des principales réactions des trois segments nous permettra de présenter les comportements les plus représentatifs :

§ 1. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS.

Les acteurs institutionnels définissent essentiellement la citoyenneté au travers du vote. Le citoyen se comporte dans son environnement en homme responsable, doté de droits mais aussi de devoirs. Ils insistent presque tous sur la dualité de cette notion. Cela se traduit par les oppositions entre concepts et valeurs telles notamment, pour les plus cités, que droits / devoirs, règle / liberté, reconnaissance / respect, solidarité / responsabilité, intérêt individuel / intérêt collectif. Cette catégorie d'individu a une tendance à définir la citoyenneté et le comportement citoyen par des formules courtes et claires. Ainsi, pour 35% d'entre eux « *être citoyen, c'est voter* », « *être citoyen, c'est avoir des droits et des devoirs* » ; « *être citoyen, c'est respecter les principes de liberté, égalité, fraternité* ». D'autres précisent : « *être citoyen c'est participer aux enjeux de la société, c'est essayer d'avoir une vision prospective de notre avenir en commun, c'est avoir à l'esprit les difficultés de l'intégration de certaines populations, c'est voter et soutenir l'appareil d'Etat* » ; « *être citoyen c'est être français, et européen en même temps en prenant conscience que les enjeux de demain ce sont des enjeux européens* » ; « *être citoyen c'est voter, se responsabiliser et ne pas oublier que les droits ça s'accompagne de devoirs* » ; « *être citoyen c'est respecter l'autre avec ses différences et favoriser les points de rencontre, c'est se solidariser, c'est avoir une approche fraternelle de la vie de tous les jours et s'investir dans la décision politique en connaissant ses conseillers généraux, régionaux, ses conseillers municipaux, déjà cela serait pas mal* » ; « *la citoyenneté c'est le socle*

de notre société c'est ce qui fait que tant de populations différentes par leur religion et leur culture peuvent vivre en commun en France ».

Cette manière de définir la citoyenneté met en évidence une conception essentiellement politique de la population institutionnelle dans son appréhension de la citoyenneté, intégrant les références républicaines, mais aussi et de plus en plus européennes. L'impression dégagée est cependant celle d'un certain désengagement pratique à propos des questions pouvant s'apparenter à la défense. Certes, il n'existe aucune antinomie à définir la notion de citoyenneté par rapport au critère essentiel du vote, en revanche, il est significatif de constater qu'en aucun cas celle-ci n'est appréhendée sous l'angle de la participation à la défense.

Selon l'analyse de Jean Leca⁴⁴ sur la citoyenneté, aussi bien dans les représentations générales que dans les pratiques concrètes, la citoyenneté est un sentiment d'appartenance et d'engagement. Cette approche semble être partiellement corroborée en première analyse par l'étude effectuée auprès de la population tant de la région Perpignan et Montpellier que de la région de Toulouse, tout au moins en ce qui concerne la notion d'appartenance. Ainsi si l'on analyse en profondeur les trois dimensions proposée dans le modèle de Jean Leca, à savoir les domaines du « particulier et du général », de la « communauté et de la société » et enfin du « local et du global », celles-ci semblent être relativement présentes. En revanche, la seconde dimension établie par le politologue et reposant sur la citoyenneté comme « engagement » ne se retrouve pas ou peu dans les réponses formulées par la population interrogée. Ainsi la distinction entre les « sphères civiques et civiles » entre les notions de « conformité et d'autonomie » et entre « la revendication de droits reconnaissance d'obligations » est beaucoup moins marquée et ne se retrouve pas dans le comportement de la population.

§ 2. LES ACTEURS ECONOMIQUES.

Les acteurs économiques perçoivent la citoyenneté comme l'expression d'un intérêt à la collectivité. C'est *"la valeur ajoutée de chacun à l'édifice de la communauté"* expose un commerçant toulousain. *"Le citoyen est celui qui a le sentiment d'appartenir à une communauté et qui en partage les principes en terme de droits et de devoirs"*. Cette citoyenneté renvoie aux termes souvent cités de liberté et

⁴⁴ LECA (J.), « Individualisme et citoyenneté », pp. 178-180, in BIRNBAUM (P.), LECA (J.), dir., *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986. Nous nous sommes aussi référés à : « Questions sur la citoyenneté », *Projet*, p. 172-173, janvier-février 1983, pp. 113-125 ainsi qu'à LECA (J.), « Réflexions sur la participation politique des citoyens en France », pp. 129-156, in MENY (Y), dir., *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux. Études réunies pour Georges Lavau* (1ère éd. 1989), Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques-Références, 1991.

d'égalité des chances. Certains acteurs économiques évoquent avec crainte l'idée de "guerre économique" et n'hésitent pas alors à effectuer un parallèle avec la défense "nous devons défendre nos intérêts économiques comme nos ancêtres défendaient leur territoire. Aujourd'hui mon ennemi peut être mon propre voisin, le territoire importe peu, on se bat pour avoir des parts de marché", témoigne une responsable de la Chambre de commerce de Toulouse, elle-même chef d'entreprise.

« Etre citoyen c'est voter et respecter l'autre » ; « c'est vouloir vivre ensemble et se donner les moyens que tout se passe bien en respectant l'autre en respectant sa vie privée, sa liberté et ses biens, sa dignité » expose un chef d'entreprise textile de Perpignan, « être citoyen c'est aussi avoir une vision de la société en perpétuelle évolution » et qui poursuit « être citoyen c'est vouloir l'égalité entre les hommes et les femmes, laisser la place aux pères dans la famille afin que l'équilibre soit équitable, c'est voter, s'intéresser à la politique en cessant de critiquer et en essayant de mieux faire » ; « être citoyen c'est manifester contre le terrorisme et toutes les violences qui peuvent rejaillir sur notre société ». Si pour un acteur économique de Montpellier « être citoyen c'est respecter la laïcité pour que la religion ne vienne pas pourrir le dialogue social, il faut qu'elle reste en dehors des rapports sociaux de tous les jours car sinon c'est un foyer de conflits, ça doit rester personnel », en revanche l'approche toulousaine semble moins rigoriste et davantage pluraliste : « être citoyen c'est accepter les différences, mais c'est aussi les comprendre et les respecter : l'unité ce n'est pas l'uniformité » ; « il faut se méfier des dérives intégristes, en évacuant la religion de la sphère des intérêts culturels de l'Etat, on nourrit les dérives extrémistes, et on oublie nos valeurs ».

La représentation du lien entre défense et citoyenneté par **les acteurs économiques**, est donc un peu plus précise que pour les acteurs institutionnels. Les termes employés relèvent d'ailleurs assez fréquemment de la sémantique « militaire » : « la cible des consommateurs », « l'attaque du marché », « la stratégie de conquête du marché », « la guerre économique », « la défense des intérêts de l'entreprise »...

§ 3. LES RELAIS D'OPINION.

Tout comme les acteurs institutionnels, **les relais d'opinion** appréhendent aussi la citoyenneté sous l'angle essentiellement politique. La prise en compte de la défense n'est jamais explicitement citée, même si rien n'interdit d'imaginer que dans les réponses faites, celle-ci puisse implicitement être incluse...

Etre citoyen, c'est avant tout partager des valeurs communes (60% y font référence). Cela se résume en quelques formules, un peu à l'emporte pièce telles que : « être citoyen, c'est respecter le principe de Liberté, Egalité, Fraternité », « être citoyen, c'est voter ».

Ce type de formule souligne peut être une difficulté à appréhender le contenu de la citoyenneté dans sa globalité puisque ceux qui y ont eu recours furent aussi les moins prolixes sur le sujet. Les discours les plus élaborés

mettent en avant la notion de droit et de devoir et la conscientisation de son environnement.

« Être citoyen c'est prendre conscience de la chance qu'on a de vivre dans une vraie démocratie et plutôt que de la critiquer essayer d'en adoucir les rouages » ; « être citoyen c'est s'investir dans la vie de la cité en votant en s'intéressant aux décisions même locales, ce serait déjà bien pour empêcher qu'un groupe de personnes ne s'accapare de ces lieux de démocratie » ; « être citoyen c'est voter, avoir des droits, mais aussi des devoirs et les remplir en se responsabilisant soi-même sans attendre le bâton de la police ou du droit pénal pour agir » ; « être citoyen c'est s'informer, informer son cercle familial et d'amis pour débattre sur les enjeux de notre société » ; « être citoyen c'est payer ses impôts sans rechigner et se dire qu'on a de la chance d'en payer étant donné tout ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté en France » ; « être citoyen c'est s'investir dans les associations ».

De manière quasi générale, l'esprit de défense n'est jamais fondamentalement cité comme pouvant constituer un référentiel à la notion de citoyenneté. L'esprit de défense semble être déserté ou voire totalement ignoré. Un parallèle pourrait être effectué avec la littérature des 4^{ème} et 5^{ème} siècles avant Jésus-Christ ou une même situation "de lassitude" à l'égard des questions de défense semblait régner. L'indifférence citoyenne allait être grave malgré les conseils proférés par Démosthène...

Non pas tant que la défense n'intéresse pas en tant que telle (la longueur des entretiens et l'intérêt marqué par les personnes interviewées lors de l'administration de ce questionnaire en témoigne), mais plus exactement elle ne jouit de manière spontanée et naturelle d'aucun attrait essentiel auprès de la population. La double attitude qui nous semble nécessaire à la définition "d'un esprit de défense", à savoir:

- une attitude morale qui se traduit par une forte conscience des valeurs à défendre, celles-ci étant reconnues à visée universelle;
- une attitude intellectuelle d'intelligence des situations, d'évaluation des risques et des menaces⁴⁵,

ne nous semble pas ou peu être présente dans l'approche de nos trois segments de population étudiée. Certes la formulation de la question ouverte: "*Qu'est-ce qu'être citoyen?*" permettait un éventail de réponses assez différentes, mais l'approche typologique utilisée dans le dépouillement de cette question, notamment autour de deux variables générales discriminantes de type "sociétale" ou "militaire" permet de manière très sensible de dégager un profil type de réponse. Si les acteurs économiques sont plus enclins (à 25% d'entre-eux) à inclure dans leur approche de la citoyenneté une notion relevant de la défense, il est significatif, et plus particulièrement auprès des "acteurs institutionnels", de constater cette éclipse des valeurs de défense. En tant que

⁴⁵ I.H.E.D.N., *Comprendre la défense*, Economica, 1999, p. 207.

représentants de l'Institution, et donc souvent représentants de l'Etat, leur vision semble être teintée d'un grand pessimisme relevant certainement d'une perte de croyance ou de conviction avec les deux autres concepts que nous étudierons ultérieurement et qui sont le civisme et le patriotisme.

Plusieurs variables pourraient expliquer ce "déclin" de l'esprit de défense. La fin du monde bipolaire, l'absence de menaces précises, la valorisation des intérêts privés et économiques, peuvent généralement expliquer ce constat. À la fin du XIXème siècle, c'était le concert des nations qui assuraient l'équilibre du monde. Aujourd'hui, la situation est beaucoup plus complexe et cela pour plusieurs raisons: la première vient du fait que les dérèglements du système mondial sont devenus beaucoup plus sociaux que classiquement militaires. Les notions de guerre et de paix sont devenues très relatives comme l'a démontré le 11 septembre. Le terrorisme, les mafias, l'existence de zones grises et d'entreprises aux capitaux colossaux déstabilisent le triptyque national, européen et mondial. Cependant, au-delà des évidences et des constats rétrospectifs, il serait intéressant de se demander si cette "mutation de l'esprit de défense" en « indifférence d'esprit », n'est pas annonciatrice d'un nouveau mode de pensée et d'organisation collectives.

Ainsi, si nous prenons l'exemple anglais le lien entre la citoyenneté et l'idée de défense par tous les citoyens, n'existe pas. Cet exemple présente la vertu de montrer tout ce qu'il y a d'historique de spécifique voire de mythique dans notre histoire française, à vouloir créer ce lien entre la citoyenneté d'une part et la défense d'autre part. Dominique Schnapper⁴⁶ rappelle que c'est à la suite de la guerre de 1914 - 1918 que s'est cristallisée, dans la conscience collective française ce rapport essentiel et fondamental entre la citoyenneté et les citoyens en armes.

Au delà de ces variables explicatives, tentant d'analyser les raisons de cette absence du référent "défense" à la notion de citoyenneté, il peut être intéressant à titre purement illustratif et compte tenu du fait que la population interrogée ait essentiellement fait référence à la notion de vote, de vérifier si cette notion est intégrée de manière comportementale dans la population. Certes, nous avons conscience du risque de biais qu'il peut y avoir à extrapoler la position de l'échantillon interviewé à celle de la population française. À ce titre il est utile de rappeler que la population composant notre échantillon est une population de CSP supérieurs et d'âge moyen 35-65 ans. Toutefois, il peut être intéressant de mettre en corrélation les taux de participation aux élections présidentielles et législatives de 2002 avec la position

⁴⁶ SCHNAPPER (D.), "Nation citoyenneté et esprit de défense", in *L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures*, colloque des 2 et 3 avril 1997, Centre d'études en sciences sociales de la défense, 1998, p. 47.

très ferme de notre échantillon sur le devoir de vote. L'écart paraît effectivement très important entre ce qui relève du discours et ce qui appartient au domaine de l'action.

Si depuis les années 1980, la progression du taux d'abstention se profile nettement⁴⁷, elle a néanmoins atteint un seuil critique lors des élections de 2002. Les Français semblent moins aller voter systématiquement, par principe et par devoir, mais plutôt en fonction des enjeux qu'ils ressentent lors d'une élection. Le vote n'était alors pas participatif mais réactif.

Le sens du vote citoyen bouge donc: à l'aire de l'individualisation, le citoyen entend voter que s'il perçoit une utilité de son acte. Ainsi comme le souligne un certain nombre d'enquêtes post électorales portant sur la forte abstention, force est de constater que ce phénomène ne concerne pas seulement les jeunes encore mal insérés dans la vie active, mais toutes les générations et plus particulièrement celles ayant moins de quarante ans⁴⁸.

Ce constat inquiétant pour l'avenir du système démocratique, prend un éclairage encore plus significatif, si l'on se réfère aux résultats de l'enquête de la SOFRES de 1999 portant sur les attitudes des Français à l'égard de la démocratie⁴⁹. Effectivement si la démocratie est théoriquement admise comme constituant une valeur de référence forte dans notre pays, les réponses obtenues portant sur ce thème sont cependant pour le moins étonnantes. Un tiers des français trouvent très ou assez bon un système politique conduit par "*un homme fort qui n'a pas à se préoccuper du Parlement*" et 44 % seraient très ou assez satisfaits avec "*un système dans lequel les experts décideraient ce qui serait le mieux pour le pays*". Ces résultats, pour peu qu'ils puissent être significatifs, du fait que toute enquête d'opinion comporte un certain nombre de biais, laissent à penser qu'il existe une certaine fragilité dans le réel attachement des français à la démocratie. Ainsi pour 60 % de la population interrogée la démocratie est un système qui

⁴⁷ Parmi de nombreux articles sur ce sujet, on se référera essentiellement aux articles du quotidien *Le Monde*: WEIL (N.), "Un record d'abstention pour le premier tour des élections présidentielles", 23 avril 2002, p. 27, (tableaux et cartes); 24 avril 2002, p. 1 et 28; 7 mai 2002, p. 29. L'importance du taux d'abstention aux élections présidentielles de 2002 est très importante: 1^o tour: 28,40% d'abstention, 2^{ème} tour: 19,86%. Le taux d'abstention des élections législatives de la même année, constitue un record: 1^o tour: 35,62%, 2^{ème} tour: 39,71%. Toujours dans *Le Monde*, le lecteur pourra se référer à: WEIL (N.), "L'abstention a atteint le niveau historique de 35,62%", 11 juin 2002, p. 23; COURTOIS (G.), "L'abstention du 9 juin relève plus du désintérêt que du mécontentement", 15 juin 2002, p. 8; 18 juin (tableaux et cartes) p. 30-43. De manière plus ancienne on pourra aussi se référer à SUBILEAU (F.), TOINET (M.F.), *Les chemins de l'abstention. Une comparaison franco-américaine*, La Découverte, 1993. "Déjà à cette époque, les auteurs soulignaient que les générations de plus de 50 ans considèrent plutôt le vote comme un devoir, alors que les plus jeunes y voient plutôt un droit", *op. cit.*, *Les valeurs des français 1980 à 2000*, p. 111.

⁴⁸ BRECHON (P.), "Les jeunes et la politique, en Europe et en France", *agora débats/ jeunesse*.

⁴⁹ BRECHON (P.), *Les valeurs des français. Evolutions de 1980 à 2000*, *op. cit.*, p. 123.

“ne permet pas facilement le maintien de l'ordre” et l'on y apprend que pour les deux tiers, *“c'est un système qui n'est pas efficace pour la prise de décision”*.

Si toute extrapolation comporte toujours un certain nombre de biais, il semble néanmoins possible d'envisager une projection de cette analyse à la lumière des récentes élections et de mettre ces résultats en parallèle avec notre étude sur la conception de la citoyenneté.

Ainsi, si les résultats de notre enquête démontrent clairement qu'il existe une représentation incertaine du lien entre défense et citoyenneté, elle tend cependant à souligner que la citoyenneté est envisagée sous la forme d'un devoir politique consistant essentiellement en une participation au vote. Or les récentes élections soulignent la faible implication des français dans le système électoral, ce qui tend naturellement à souligner que la notion de citoyenneté peut difficilement être appréhendée sous l'angle d'un questionnement direct. Effectivement, au-delà du discours relativement unanime à son propos, il convient de souligner une pratique en totale opposition.

Il y a donc une attitude et un langage “citoyennement et politiquement corrects” en parfait décalage avec une pratique et un comportement beaucoup plus individualiste.

Concernant les vecteurs d'apprentissage de la citoyenneté, l'école est citée par toutes les personnes interrogées. Une personne a rajouté que les hommes politiques avaient en la matière un devoir d'exemplarité. Il est notable que deux personnes seulement aient cité la famille comme *“institution”* permettant d'apprendre et de faire vivre la citoyenneté au quotidien.

II. UNE CONCEPTION PESSIMISTE DU CIVISME.

A la question: *“notre société est-elle civique ?”*, un assez large scepticisme semble se dégager. 50% des acteurs institutionnels ainsi que des relais d'opinion pensent que notre société n'est pas civique. Le civisme étant appréhendé comme: *“les actions naturelles des individus destinées à aider la collectivité”*, ou encore *“la participation bénévole”*. Ce pessimisme est encore davantage marqué chez les acteurs institutionnels, puisque pour plus de 83 % d'entre-eux la société française manque de civisme.

Si l'absence de civisme est majoritairement soulignée par tous les segments de population confondus, la cause essentiellement invoquée est le repli identitaire et individualiste et est souvent illustrée par l'abstentionnisme aux élections, ou encore par l'augmentation de la délinquance.

§ 1. POUR LE VOLET INSTITUTIONNEL.

“Notre société est de moins en moins civique, les gens n'aident plus les personnes âgées”, “l'impolitesse des automobilistes et des jeunes est de plus en plus violente”; “les gens ne s'aident plus entre-eux comme par le passé”; « le civisme cela s'apprend dans la famille en contact avec ses parents s'ils sont de bons modèles cela se transmet et puis aussi à l'école avec les instituteurs, mais il faudrait qu'ils aient reçu une pédagogie du civisme et qu'ils ne soient pas jetés dans des zones de non droit dans lesquelles on a concentré des populations difficiles », « l'école devrait être le lieu privilégié du civisme plus que la famille car c'est là que l'on fait vraiment connaissance avec sa société et que l'on s'aperçoit de la difficulté à partager, à écouter, à faire des concessions, à pardonner aussi »; « le civisme c'est le contraire de la violence et quand on voit ce qui se passe à l'école aujourd'hui on voit qu'il n'y a plus de civisme »; « la parole et l'écoute sont les deux vecteurs privilégiés du civisme, cette parole c'est celle du parent et l'écoute ce devrait être celle de l'enseignant ».

§ 2. POUR LES ACTEURS ECONOMIQUES ET LES RELAIS D'OPINION.

« Le civisme cela s'apprend tous les jours en contact avec les autres mais cela doit être canalisé par des adultes qui, soit par leur position dans la famille, soit par leur position sociale ou professionnelle appuyée par une bonne expérience du dialogue sont capables de proposer un modèle. Les parents et l'école sont essentiels. La police devrait venir plus souvent dans les classes expliquer son travail, tout comme les militaires et les assistantes sociales. Il faudrait montrer des documentaires aux enfants en leur montrant ce que c'est qu'un Conseil municipal ce que c'est qu'une décision politique ... » ; « le civisme c'est le respect de l'autre dans la sécurité commune de tous », « le civisme cela s'apprend à l'école, dans sa famille et à l'église ».

A l'inverse du sentiment patriotique, le civisme se réfère à des manifestations essentiellement internes à la communauté politique et sociale. L'expression de Morris Janowitz de “conscience civique” (*civic consciousness*) trouve donc là une illustration éclatante. Les enjeux dont il s'agit ici sont donc manifestement davantage d'origine interne qu'externe. Force est cependant de constater que selon la population interviewée, ils ne paraissent pas être caractéristiques de la société française.

CHAPITRE II. LES REALITES DE L'ESPRIT DE DEFENSE.

Si la représentation du lien défense et citoyenneté paraît incertaine, la perception de “l'esprit de défense” est quant à elle très hésitante. La population interviewée ne parle pas de manière naturelle de cette notion. Aussi pouvons-nous nous interroger sur le bien-fondé de cette notion.

Il semblerait que la notion “d'esprit de défense” fasse partie de ces constructions conceptuelles de type sociologique qui ne concerne guère l'opinion publique. Appartenant à "petit monde d'initiés", composé essentiellement d'hommes politiques, de militaires et plus largement d'experts en question de défense, cette expression ne rencontre aucun écho favorable auprès de la population interrogée. Tel que nous l'avons déjà précédemment souligné elle ne renvoie à aucun référent préci établi dans l'opinion examinée.

I. UNE OPINION RETICENTE SUR LE PATRIOTISME

En revanche, le **patriotisme**⁵⁰ est quant à lui étroitement lié à la notion de Défense et d'intérêt du territoire.

La notion de patriotisme fait l'objet d'une double approche. Majoritairement, se dégage l'idée selon laquelle le patriotisme est une notion désuète devenue obsolète depuis que la menace d'attaque du territoire a disparu. D'autre part, se dégage l'idée selon laquelle le patriotisme est une valeur nécessaire, fondamentale à la construction de la citoyenneté et dont la carence est regrettable. Un meilleur travail de mémoire est alors demandé par certains.

De manière générale, la caractéristique qui se dégage de l'étude de cette notion est teintée d'une très forte réticence.

§ 1. LE SEGMENT INSTITUTIONNEL : L'IGNORANCE DU PATRIOTISME.

Les acteurs institutionnels interviewés n'effectuent pas de liens entre le patriotisme et l'esprit de défense.

Pour la Proviseur du célèbre lycée Pierre de Fermat à Toulouse : *“le patriotisme c'est un sentiment, comme une espèce de fierté d'être et d'appartenir à une communauté. C'est un sentiment malheureusement désuet en France, ce qui est une grave erreur, notamment face aux jeunes populations d'enfants d'immigrés. Ces jeunes ont naturellement de fortes revendications identitaires, ils ont encore plus besoin de repères que les jeunes français nés de parents français. Si l'on “retravaillait” le patriotisme, ces jeunes en seraient d'excellents vecteurs”*. Cette approche n'est pas partagée par la sous directrice de la DRAC de Toulouse, *“le patriotisme c'est quelque chose de complètement désuet. C'est un attachement excessif à son pays qui n'a plus lieu d'être”*. En revanche la majorité des autres acteurs institutionnels de Toulouse, d'Albi ou de Tarbes, interviewés déplorent le *“déperissement du patriotisme”*, pour certains : *“le patriotisme s'est déplacé vers des valeurs nationales fictives et éphémères comme un goût immodéré pour les résultats des équipes de sport”*. Pour un certain nombre d'acteurs institutionnels de Montpellier: *« la*

⁵⁰ Pour une étude approfondie du patriotisme on se référera à l'ouvrage désormais classique de JANOWITZ (M.), *The reconstruction of patriotism. Education for Civic Consciousness*, Chicago, The University of Chicago Press, 1983, pp.26-43 et 43-72.

patrie c'est la terre nourricière », « la patrie c'est la mère qui est porteuse de sens et de projets, elle porte la mémoire du peuple et ses aspirations de demain (préfet) » ; « la patrie c'est la base de la citoyenneté et du vouloir vivre ensemble, elle stimule la défense en permettant d'identifier des menaces communes, elle solidarise » ; « la patrie c'est un mot qui devrait revenir dans les discours politiques qui sacrifient au politiquement correct tous les mots un peu forts et c'est dommage car cela peut être le vecteur d'une solidarité pour tous les gens qui croient en la France ».

De manière générale, le patriotisme n'est pas rattaché de manière spontanée à la défense ni à l'esprit de défense. Il est davantage lié à "une certaine volonté de vouloir vivre ensemble" qui semble de manière quasi générale relativement faire défaut et disparaître. Ce manque de référence à la défense peut surprendre venant d'acteurs institutionnels et nécessite d'être complété par le regard très négatif porté par cette population sur les actions militaires françaises. Effectivement à la question: "*comment jugez-vous l'action militaire française?*" 0% de ce segment à répondu "bonne", les 100% se répartissant équitablement pour moitié entre les items "moyenne" et "mauvaise". De même, ce scepticisme semble se retrouver dans l'appréhension de la société. Effectivement à la question "*notre société est-elle civique?*", les acteurs institutionnels se sont caractérisés par le scepticisme le plus important parmi les trois segments étudiés: seuls 16,6% de cette population trouve la société civique...Ce regard rencontre un écho similaire lors des questions concernant "*l'adaptation de la défense française aux menaces*" (0% pense qu'elle est adaptée), ainsi que dans l'image de la défense (l'image n'est jugée bonne qu'à 33%, contre 66% pour les relais d'opinion et 75% pour les acteurs économiques).

§ 2. LE SEGMENT ECONOMIQUE : UN PATRIOTISME D'INTERET.

Pour une chef d'entreprise de Toulouse: "*le patriotisme consiste notamment à ne pas acheter dans n'importe quel pays. C'est privilégier certains partenaires et surtout travailler avec des entreprises dont l'Etat respecte les droits de l'homme*"; « *La patrie c'est s'apercevoir que son entreprise est un élément d'un tissu économique et social* » ; « *la patrie c'est une notion très positive qu'on peut appliquer à petite échelle au niveau de la France mais qu'en tant qu'entrepreneur international je verrai aussi au niveau européen. Etre patriote c'est croire en un socle commun d'intérêts, de mémoire, de combats, face à des menaces communes. Aujourd'hui, tous les européens nous avons en commun d'être face aux USA* » ; « *la patrie c'est aller sur les monuments aux morts en mémoire du passé, respecter le corps militaire mais aussi s'intéresser aux problèmes de géopolitique dans lesquels la France a un rôle à jouer pour demain. C'est important pour bien investir* » ; « *face au terrorisme, les USA se sont sentis patriotes, c'est donc qu'il faut un ennemi commun pour se sentir très amis. Nous notre ennemi il vient de l'intérieur et le problème c'est que cette patrie elle peut être le vecteur d'une guerre civile. Il faudrait que les communautés qui peinent à s'intégrer adhèrent à l'idée de patrie mais là je ne sais pas comment faire* ».

L'approche du patriotisme effectuée par les acteurs économiques se rapproche essentiellement de leur environnement direct d'activité. Elle tend à rappeler la distinction effectuée par Emile Durkheim⁵¹ dans ses présentations des deux formes de lien social: à savoir celle de la solidarité mécanique et celle de la solidarité organique. Cette analyse présentée par le professeur Pascal Vennesson dans le cadre de son étude sur la "professionnalisation des armées et le sentiment patriotique"⁵², corrobore parfaitement l'approche de ce segment de population. Pour Durkheim, les sentiments collectifs deviennent de plus en plus impuissants à contenir les tendances centrifuges; il précise ainsi que d'une part, ces tendances augmentent à mesure que le travail se divise davantage, et en même temps, les sentiments collectifs même s'affaiblissent.

Pour Durkheim avec la solidarité mécanique, la conscience collective c'est-à-dire l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une même société domine. Dans une société où prévaut la solidarité mécanique, les individus ont des pratiques similaires et partagent les mêmes valeurs, croyances et sentiments, dans ce cas la conscience collective est maximale et la conscience individuelle réduite à presque rien. De manière différente, la solidarité organique repose sur la division du travail qui rend les hommes économiquement dépendants les uns des autres. Dans ce cas, la conscience collective est progressivement plus indéterminée et laisse plus de place aux variations individuelles. Pour E. Durkheim, la tension "différenciation-intégration" se résout de manière assez simple. Plus la division du travail est élaborée, plus la solidarité sociale est importante. C'est ainsi par l'interdépendance des différents segments engendrés par le processus de différenciation qu'il résout le problème de l'intégration.

§ 3. LE SEGMENT RELAIS D'OPINION : UN PATRIOTISME AUX VALEURS DESUETES.

"Le patriotisme, c'était la défense de son territoire" dit la représentante de la CFDT de Toulouse, *"C'est défendre nos valeurs au besoin par les armes"* dit un Imam de la même ville, *"ça paraît dépassé, mais c'est défendre ce en quoi l'on croit"* dit le directeur de l'Institut Catholique de Toulouse. « *Le patriotisme c'est positif à condition de ne pas être synonyme de conservatisme et de racisme* », dit un journaliste de Montpellier, « *le patriotisme c'est la meilleure et la pire des choses tout dépend du contexte et de la manière dont il s'exprime* »; « *le patriotisme c'est une référence paternaliste à la*

⁵¹ DURKHEIM (E.), *De la division du travail social*, (1^{ère} éd. 1893), Paris, Presses universitaires de France, 1991, pp. 352-353.

⁵² VENNESSON (P.), "La professionnalisation des armées et le sentiment patriotique", *in*, *L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures*, Colloque des 2 et 3 avril 1997, Centre d'Etudes en Sciences sociales de la Défense, 1998, p.122.

Nation. Cela peut être une bonne chose pour tous ces jeunes qui n'ont plus de modèles mais je ne sais pas comment leur faire apprécier le terme, le service national aurait pu être un moyen de renforcer cette appartenance à la patrie, mais maintenant ... »; « la patrie c'est au service national qu'on l'apprend », « la patrie c'est le moyen de soulever les foules et de solidariser toutes ces communautés qui éclatent la France en dizaines de foyers de violence, mais ça se perd ».

De manière quasi générale la notion de patriotisme est donc liée à celle de défense, et de communauté. Le volet des relais d'opinion interrogé présente le patriotisme sous un angle plus général et théorique que les acteurs économiques ou encore les acteurs institutionnels. Il paraît plus enclin à le considérer de manière positive, mais s'accorde de manière assez générale à le trouver désuet, marqueur d'une époque révolue.

Tout comme pour les concepts de citoyenneté et de civisme, le patriotisme⁵³ fait donc l'objet d'approches diverses généralement réticentes ou « nostalgiques ».

Il ressort de cette étude, que si le sentiment patriotique est lié à un sentiment d'appartenance, celui-ci n'est pas nécessairement national. Le patriotisme peut être diversement apprécié avec d'autres dimensions de la citoyenneté. À ce titre, rappelons que Saint Just a associé notamment le sentiment patriotique à une communauté restreinte telle notamment que la famille ou encore les amis: *"la patrie n'est pas le sol, elle est la communauté des affections qui fait que chacun combattant pour le salut et la liberté de ce qui lui est cher, la patrie se trouve défendue... Combattre pour tous n'est que la conséquence"*⁵⁴. Ainsi la question des obligations envers l'Etat, de l'obéissance et de la citoyenneté peuvent se définir sous différents modes. La perception du patriotisme est donc variable selon les individus. En revanche,

⁵³ Pour des repères conceptuels on pourra notamment se référer à BARRAL (P.), "La Patrie" pp. 101-124, in *Histoire des droites en France*, Tome 3, Paris Gallimard, -NRF-essais, 1992, DIETZ (M.G) « Patriotism », pp. 177-193, in BALL (T.), FARR (J.), RUSSEL (L.), LANSON (dir.), *Political innovation and Conceptual Change*, Cambridge, University Press, 1989; FEBVRE (L.), « *Honneur et Patrie* » (texte établi, présenté et annoté par Thérèse Charmasson et Brigitte Mazon), Paris, Perrin, 1996, pp. 142-176; WEIL (S.), *L'enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, Paris, Gallimard, 1949, pp. 89-158. Pour différents exemples: DAVID (C.), Rapport, « A Comparative Theory of Military and Political types », p. 80-96, dans HUNTINGTON (S.P.) dir., *Changing Patterns of Military Politics*, New York, The Free Press, 1962; DAVID (C.), Rapport, « Military and Civil Societies : The Contemporary Significance of a Traditional Subject in Political Theory », *Political Studies*, 12 (2), Juin 1964, pp. 178-201.; BONJOUR (M.), *Terre natale; étude sur une composante affective du patriotisme romain*, Paris, Belles Lettres, 1975; KANTOROWITZ (E.H.) « Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale », (1ère éd. 1951), pp. 105-141. Cette bibliographie peut être complétée par celle de VENNESSON (P.), "Professionnalisation des armées et sentiment patriotique", *op. cit.*, p 118 à 121.

⁵⁴ Cité par VENNESSON (P.), *op. cit.*, p. 119 et LECA (J.), "Individualisme et citoyenneté", p. 204, in BIRBAUM (P.), LECA (J.), dir., *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986.

une certaine constance peut être détectée, notamment au travers de "l'arme dynamique" que ce concept représente.

Il semble néanmoins que sa perception soit désormais teintée d'une certaine réticence due essentiellement à une certaine "obsolescence de la notion". À cette critique fait écho la critique idéologique qui semble marquer le terme. Mais il s'agit ici d'un faux débat et d'une interprétation erronée du sentiment patriotique. Il convient alors certainement de distinguer le sentiment patriotique, manière dont les individus vivent leur appartenance, leurs valeurs et les comportements qu'ils y associent, et le patriotisme comme idéologie sectaire.⁵⁵ Un parallèle peut être effectué avec la religion et le sentiment religieux. La religion ne signifie pas l'intégrisme et le fanatisme, mais son instrumentalisation à des fins partisans peut y déboucher⁵⁶: il s'agit donc de ne pas confondre le concept et le contexte au sein duquel celui-ci peut acquérir une signification particulière et détournée.

Au-delà de ce parallèle, religion et patriotisme entretiennent un rapport consubstantiel très fort. Georges Burdeau soulignait: "*le pouvoir et le sacré paraissent avoir une relation congénitale*". Le sentiment patriotique et son achèvement qui peut évoluer dans l'éventualité du sacrifice de sa vie pour la patrie ne peut être lié qu'à une certaine forme de sacralité de l'Etat⁵⁷.

II. LA NECESSITE D'UNE NOUVELLE REFLEXION SUR LA NOTION D'IDENTITE NATIONALE.

La diversité des opinions émises à propos du patriotisme, le pessimisme rencontré lors de l'approche du civisme et la conception essentiellement politique bien que de la notion de citoyenneté tendent à démontrer une certaine "usure" des valeurs mythiques républicaines.

En résumé:

- la citoyenneté n'est plus ce qu'elle était...

- le civisme tend à disparaître sous le poids d'une société de plus en plus individualiste... - le patriotisme n'a plus vraiment de

⁵⁵ On pourra notamment se référer à GIRARDET (R.), *Le nationalisme français. Anthologie, 1871-1914*, (1^{ère} édition 1966), Paris, Point-Seuil-Histoire, 1983, pp.7-34.

⁵⁶ CHARLIER-DAGRAS (M.D.), *La laïcité française à l'épreuve de l'intégration européenne*, Préface du professeur Danièle LOCHAK, L'Harmattan, collection logiques juridiques, 2002, 435 p.

⁵⁷ La révolution américaine peut d'ailleurs fournir une illustration significative de ce que le patriotisme n'est pas un attachement aveugle, sectaire et dénué de tout esprit critique. Durant cette période, le patriotisme impliquait effectivement une citoyenneté active, critique de type contestataire.

raison d'être puisque « la notion de guerre en Europe est devenue politiquement irréaliste »⁵⁸...

§ 1. LA NECESSITE D'UNE NOUVELLE CONCEPTUALISATION.

D'aucuns pourraient être pessimistes face à ce constat. Il ne nous appartient pas dans le cadre de cette étude de prendre parti sur ce point. En revanche, il relève de notre mission de tenter de répondre au problème qu'il soulève et qui se résume à notre sens dans **la nécessité d'une nouvelle conceptualisation de l'identité nationale.**

A l'inverse des années 1980 au sein desquelles le mode d'appartenance de type binaire et manichéen était relativement simple, -la frontière Est/Ouest définissant pour l'essentiel les grandes lignes des données identitaires-, l'individu ne se définit plus "contre" les autres, mais il doit se définir "avec" les autres et plus précisément avec leur diversité et leur pluralisme.

Le combat est éminemment plus subtil, car il ne se résout plus précisément au travers "d'un contrat social" prônant l'égalité dans une unité uniformisante, mais la liberté dans la diversité multiculturelle.

Dès lors la difficulté est clairement annoncée. Il s'agit de redéfinir ce que Norbert Elias appelait un nouvel "équilibre nous-je"⁵⁹. Bref de réactualiser en fonction d'un nouveau modèle culturel, les valeurs composantes classiques du modèle républicain.

Sauf à penser revenir à un système ancien de type bipolaire, avec une indépendance économique retrouvée au niveau de l'Union européenne et de la scène internationale et une volonté d'ignorer l'arrivée de la nouvelle jeunesse française issue de l'immigration, il convient de s'interroger sur notre capacité à redéfinir les composantes culturelles de l'identité nationale.

Cette réflexion, n'ira pas sans mal car elle implique de remettre en cause une certaine vision française "du vivre ensemble républicain". Elle nous oblige dans un premier temps à souligner les difficultés liées à la prise en compte d'un nouveau modèle culturel en effectuant un détour par l'histoire institutionnelle et politique de la France⁶⁰.

⁵⁸ STOETZEL (J.), "Defeatism in Western Europe: Reluctance to Fight for Country" pp. 168-180, in DOGAN (M.), (dir.), *Comparing Pluralist Democracies. Stains on Legitimacy*, Boulder, Westview Press, 1988.

⁵⁹ ELIAS (N.), "Les transformations de l'équilibre nous-je", 1^{ère} édition 1987, p. 205-302, in *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.

⁶⁰ Le développement qui suit reprend des idées développées in CHARLIER-DAGRAS (M.D.), "la laïcité française à l'épreuve de l'intégration européenne", *op. cit.* p. 485 à 494.

Emile Durkheim soulignait dans *L'éducation morale*, la difficulté française quant à l'ouverture et à l'intégration des sociétés étrangères: "*Nous (les Français) faisons abstraction de toute différence nationale, nous nous montrons souvent d'un amour propre collectif ombrageux à l'excès, nous nous fermons volontiers aux idées étrangères et aux étrangers eux-mêmes, nous ne laissons que difficilement pénétrer notre vie intérieure et nous n'éprouvons que peu le besoin, au moins jusqu'à des temps récents, de nous mêler de la vie du dehors*". Selon M. Augier⁶¹ cet embarras peut trouver ses fondements dans la difficulté française à appréhender les cultures dans leur pluralité et non dans leur unité alors que: "*le problème de la culture ou plutôt des cultures connaît un renouveau d'actualité, tant sur le plan intellectuel, du fait de la vitalité du culturalisme américain, que sur le plan politique*"⁶².

Il convient alors de s'interroger sur cette "timidité" originelle à définir le contenu de ce qui est culturel de ce qui ne l'est pas⁶³. Selon M. Augier : par rapport à ses voisins, la France manifeste une originalité dans le développement des sciences sociales. C'est en France que naît la sociologie comme discipline scientifique. Mais, paradoxalement, cette antériorité va entraîner un retard dans la fondation de l'ethnologie française. Dans un premier temps, la sociologie occupe, pourrait-on dire, tout l'espace de la recherche sur les sociétés humaines. L'ethnologie (il serait plus juste de dire l'ethnographie) est alors réduite au statut de branche annexe de la sociologie. La "question sociale" domine et oblitère la "question culturelle". Marc Augier précise alors qu'un constat semble se dégager qui est celui de l'absence du concept scientifique de culture dans la recherche française dès ses débuts. Il est effectivement probant de souligner que dans les sciences sociales françaises, au XIXème siècle et au début du XXème siècle, les chercheurs se conformaient à l'usage linguistique alors dominant. On employait ainsi couramment le terme de "civilisation", déjà consacré par les historiens et pratiquement jamais celui de "culture" dans un sens collectif et descriptif. Pourtant très au fait des travaux scientifiques allemands, les Français se refusaient le plus souvent à traduire *Kultur* par son homologue français et lui préféraient le terme de civilisation.

Cette carence semble traduire selon Kymlicka⁶⁴ le caractère obsolète et inadapté du modèle français appliqué à la question des minorités culturelles et à l'approche de nouvelles formes de culture.

⁶¹ Cité par CUCHE (D.), *La notion de culture dans les sciences sociales*, La découverte, 1998, p. 3.

⁶² *Op cit.*

⁶³ AUGIER (M.), *op. cit.*, p. 22-23.

⁶⁴ KIMLICKA (W.), *The right of minority cultures*, Oxford, University press, 1995.

§ 2. VERS UNE CONCEPTION PLUS GENEREUSE DES NOTIONS DE NATION ET DE REPUBLIQUE.

Il est intéressant de confronter cette approche à la lumière du droit public et de la science politique française. Force est alors de constater que la conception Française de l'idée de Nation et de République⁶⁵ induit nécessairement une analyse des phénomènes sociétaux privilégiant une approche unitaire et non plurielle.

Il convient de rappeler que l'Etat français présente la caractéristique majeure de s'être construit et affirmé avec pour seule identité, publiquement et juridiquement, acceptable l'identité nationale. Ce processus s'explique logiquement à la lumière de l'histoire institutionnelle française. L'idée de Nation comme unité originaire et constitutive du corps social conduit à comprendre la liaison existante entre la Nation et l'Etat. La Nation "France" a été une création volontaire de l'Etat, fruit d'un long processus d'étatisation volontariste, à la différence des autres formes de nationalisme qu'ils soient italien, allemand ou encore anglais. L'Etat démiurge a ainsi construit la Nation et a été l'agent d'unification d'une société considérée comme une somme d'individus atomisés.

Rappelons que tous les projets de réformes envisageant une reconnaissance des diversités ont paru jusqu'à présent inacceptables parce que portant atteinte à l'unité ou à l'indivisibilité de la République⁶⁶.

Cette approche s'explique essentiellement par le fait que le pouvoir politique français a cherché, durant des siècles dans son histoire à forger une identité de type national. Les différentes fractures qu'a connues notre pays (notamment, mais pas seulement, la Révolution de 1789) ont incité les dirigeants à accentuer, dans leurs approches politiques la recherche d'une unité nationale à travers l'identité culturelle nationale. On comprend dès lors la difficulté que rencontre l'idée d'identité culturelle régionale ou communautaire. Selon J. Cesari⁶⁷ le système français peut être qualifié de système "d'assimilation volontariste". Ce système présente la caractéristique d'une assimilation tempérée de tolérance (*toleration*). Il repose essentiellement sur l'idée que l'universalisme des droits individuels est la meilleure réponse aux risques de discrimination inhérents à toute catégorisation des personnes sur une base culturelle ou ethnique. Selon M. Wieviorka⁶⁸ dans ses versions les plus radicales, cette orientation a pour

⁶⁵ On pourra notamment se référer sur ce sujet à la thèse de VIOLA (A.), "La notion de république dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel", *Thèse*, de droit, université des sciences sociales, ss la dir. du Doyen Henry ROUSSILLON, 1999, 503 p.

⁶⁶ Cf infra.

⁶⁷ CESARI (J.), L'unité républicaine menacée par les idéologies multiculturelles", 6^{ème} congrès de l'Association Française de Sciences Politiques, 28 septembre-1^{er} octobre 1999, Rennes.

⁶⁸ Op. cit.

projet d'émanciper les individus de leurs particularismes culturels. Cet universalisme connaît cependant un certain nombre d'ajustements fondés essentiellement sur le principe de tolérance inhérent aux démocraties⁶⁹ comme le souligne une abondante jurisprudence du Conseil constitutionnel⁷⁰. Ainsi, les particularismes peuvent être admis dans l'espace privé et dans certains cas dans l'espace public lorsqu'ils ne causent aucun trouble par leur demande ou même leur visibilité.

Force est toutefois de constater que cette résistance au changement se heurte actuellement à des demandes identitaires de plus en plus pressantes⁷¹ de

⁶⁹ Cette tolérance peut être illustrée par une nombreuse jurisprudence du Conseil constitutionnel, témoignant selon le rapport public du Conseil d'Etat, de sa volonté d'adaptation à la société actuelle; *Rapport public du Conseil d'Etat sur le principe d'égalité, op. cit.*, 509 p. Cette tolérance, justifiée par le Conseil d'Etat comme étant une preuve d'équité, témoigne alors d'une certaine souplesse dans l'approche "uniformisante" de la République. Le Conseil d'Etat précise : "il peut se produire des circonstances où l'application stricte de la loi entraînerait des conséquences choquantes au regard de l'impératif de justice. La dérogation constitue, dans ce cas, l'instrument d'une justice équitable alors qu'un traitement égal serait inéquitable. L'équité consiste en l'occurrence à définir des critères de choix objectifs permettant d'affirmer et en quelque sorte d'humaniser, l'universalisme de l'égalité".

⁷⁰ On pourra notamment se référer à : décision n°80-125 DC du 19/12/1980 "Répression du viol", (Notes: AVRIL (P.) et GICQUEL (J.), *Pouvoirs*, 1980, n°16, p.209; FAVOREU (L.), *R.D.P.*, 1981, p.631 où a été admis le fait de prévoir des peines différentes pour réprimer des viols par rapport à des agissements différents ou bien encorte la décision n°81-136 DC du 31/12/1981 "Troisième loi de finances rectificative de 1981", (Notes: AVRIL (P.) et GICQUEL (J.), *Pouvoirs*, 1982, n°21, p.198; FAVOREU (L.), *R.D.P.*, 1983, p.333 ; HAMON (L.), *D.*, 1982, I.R., p.307, où a été admise une loi prévoyant des régimes différents en fonction du fait que les contribuables soient ou non de mauvaise foi. En revanche, le Conseil constitutionnel a jugé qu'à situation identique devait correspondre un traitement identique: ainsi la décision n°86- 209 DC du 3/07/1986 "Loi de finances rectificative de 1986", (Notes: FAVOREU (L.), *R.D.P.*, 1989, p.399 ; GENEVOIS (B.), *A.I.J.C.*, 1986, p.424 et 442) a relevé que des contribuables placés dans des conditions *quasi* identiques ne pouvaient être traités différemment alors que la décision n°81-132 DC du 16/01/1982 "Nationalisation I" (*op. cit.*, *titre précédent*) considéra que les banques mutualistes ou coopératives n'étaient pas dans des situations différentes des autres établissements bancaires et par conséquent ne pouvaient pas être exclues du champ des nationalisations, *in* VIOLA (A.), "La notion de République dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel", *op. cit.*, p. 379.

⁷¹ A titre d'exemple notons certaines décisions du Conseil constitutionnel marquant une interprétation très conservatrice. C'est le cas de la décision "quotas par sexe" en 1982 où la question portait sur l'élaboration d'une loi concernant la réforme des élections municipales. Madame Halimi, Député socialiste, a déposé un amendement repris par le gouvernement, qui prévoyait que les listes présentées aux élections municipales ne devaient pas être composées à plus de 75% d'un même sexe. Ce texte avait pour objectif d'améliorer la représentation des femmes au sein, dans un premier temps, d'instances politiques locales. Cet amendement a été adopté par l'Assemblée Nationale à une très large majorité (476 voix pour, 4 contre et 3 abstentions). Cette loi, adoptée en troisième lecture, a été déferée au Conseil constitutionnel par l'opposition. Cette décision fit dire à LOCHAK (D.) en 1982 : "il y a bien une atteinte au dogme de l'unité et de l'homogénéité du corps des citoyens"; LOCHAK (D.), "Les minorités en droit

la part des différents acteurs qu'ils soient régionaux ou encore communautaires. A titre d'exemple nous pouvons citer le cas des langues régionales, qui actuellement est sous la rampe de l'actualité et dont la problématique relance le débat sur les droits culturels. De même, soulignons l'incompatibilité actuelle qu'il y a d'affirmer la non reconnaissance des religions et notamment de l'islam⁷², si parallèlement s'opère un système permettant notamment l'autorisation des absences en cours pour des élèves appartenant à certaines religions. Toutefois malgré cette difficulté à envisager un changement dans la tradition institutionnelle et juridique française, nous pouvons légitimement penser qu'il n'existe pas d'impossibilité totale à son éventualité⁷³. Ainsi constatons que du point de vue constitutionnel⁷⁴ une révision du texte suprême

public français : du refus des différences à la gestion des différences", *op. cit.*, p. 124. De même selon F. Demichel, "la Haute juridiction a retenu une conception dogmatique du concept de citoyenneté qui ne correspond plus aux besoins de la démocratie" : DEMICHEL (F.), citée par BREHIER (Th.), "Controverses sur les principes fondateurs de la République", *Le Monde*, 8 mars 1997, p. 7. Il est intéressant de souligner le revirement effectué par la loi organique du 28 juin 2000, puis par la modification ultérieure de l'article 3 de la Constitution concernant la parité des femmes. Cette modification s'inscrit parfaitement dans la tendance que nous cherchons à démontrer, à savoir que la République "s'ouvre" de manière inéluctable aux "minorités" et donc logiquement à l'acceptation des différences, rendant obsolètes de nombreux travaux invoquant la nécessaire rigidité républicaine... Pour un approfondissement sur ce point, le lecteur pourra se référer à FITTE-DUVAL (A.), "Les évolutions de la Vème République. L'Etat unitaire face à la diversité régionale", *Cahiers français*, n°300, 2001, p. 62 à 66.

La décision du 9 mai 1995 "statut du peuple corse" témoigne du même esprit. Ainsi selon le Professeur Dominique Rousseau : "cette décision rejette le modèle anglo-saxon fondé sur le communautarisme, l'idéal d'un peuple républicain d'un peuple composé de citoyens égaux étant par-là même rechargée, re-légitimée" : ROUSSEAU (D.), "Sur le Conseil constitutionnel, la doctrine Badinter et la démocratie", *op. cit.*, pp.136-137. Cette position a été fortement approuvée par R. Badinter qui précisa : "cette décision sur le statut de la Corse définit le peuple français qui doit être unique, composé de tous les citoyens sans distinction, car en même temps qu'elle définit la Nation elle définit la République...", BADINTER (R.), *Emission télévisée "l'Heure de vérité"*, 5 mars 1995. De même L. FAVOREU précise : "le Conseil constitutionnel a craint que l'on remette en cause le principe hérité de la Révolution selon lequel les individus indifférenciés, les citoyens forment de manière indivisible le peuple français", FAVOREU (L.), La décision statut de la Corse du 5 mai 1991, *RFDC*, 1991, pp. 306-308. Dans ce cas encore force est de constater que bien qu'à l'heure actuelle aucun texte n'ait encore été pris et que la doctrine soit très partagée sur cette question, une tendance semble se dégager favorisant davantage la doctrine libérale., *cf "l'Etat unitaire face à la diversité régionale"*, *Cahiers Français*, 2001, *op. cit.*

⁷² CHARLIER-DAGRAS (M.D.), "L'islam, un défi pour la laïcité française", *Revue juridique et politique*, 53^{ème} année, Ediena, Septembre-Décembre 1999, p. 291 à 302.

⁷³ Comme en témoigne la loi organique concernant la parité du 28 juin 2000, puis la modification de l'article 3 de la Constitution, CHAPUS, *Droit administratif général*, édition 2000, Monchrétien, n°786/1, p.598.

⁷⁴ Nous avons démontré *supra* que l'attitude du Conseil constitutionnel est caractérisée par une forte rigidité à l'égard du droit des minorités, jusqu'à la modification constitutionnelle de juin 2000.

s'avère toujours possible notamment parce que le débat portant sur les "minorités" suscite, au niveau de l'opinion publique et de la doctrine, une forte mobilisation.

Soulignons à titre d'illustration que la doctrine juridique et politologique se "saisit" de plus en plus du débat sur le droit des minorités⁷⁵. Ainsi, au niveau européen la "Convention cadre" signée lors du Conseil de l'Europe précise dans son article 5 : " les parties s'engagent à promouvoir les conditions propres à permettre aux personnes appartenant à des minorités nationales de conserver et développer leur culture ainsi que de préserver les éléments essentiels de leur identité que sont leur religion, leur langue, leurs traditions et leur patrimoine culturels".

Le malaise de la France sur la question portant sur la compatibilité d'un tel discours avec son droit est bien souligné lorsqu'elle précise qu'elle n'est pas concernée par ces droits du fait qu'il n'existe aucune minorité en France⁷⁶...

L'affaire dénommée "Tribalat" constitue à notre sens une illustration de la volonté "d'ignorance culturelle" française appliquée au domaine des sciences. Cette affaire nous semble être particulièrement représentative du fonctionnement "du mythe républicain" et de l'intériorisation par certains scientifiques de l'idéologie nationale définissant la Nation comme le seul producteur d'identité.

L'affaire se déroule en 1992, lorsque l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) engage une vaste enquête statistique sous la direction de la démographe Michèle Tribalat⁷⁷ portant sur le thème des populations immigrées et leur descendance. La méthodologie choisie par M. Tribalat compte tenu de la population étudiée consista notamment à utiliser des échantillons de population sélectionnés en fonction de leur appartenance et de leur origine ethnique. Cette approche généra une vive opposition au sein de la communauté scientifique française, notamment de la part d'Hervé Le Bras⁷⁸. Ce dernier s'opposa vivement à cette étude en se fondant sur le caractère "illégal" de la méthodologie utilisée. H. Le Bras souligna avec force et conviction qu'il

⁷⁵ Ainsi une "convention cadre" a été élaborée en 1995 sous le cadre du Conseil de l'Europe, comportant des engagements de la part des Etats signataires de respecter des droits qui concernent l'identité culturelle.

⁷⁶ La signature en date du 3 juillet 2001 de l'accord cadre portant sur l'organisation future du culte musulman en France entre les instances musulmanes et le ministère de l'Intérieur, démontre bien la nécessité de la prise en compte des minorités religieuses. Le lecteur pourra se référer sur ce point à TERNISSIEN (X.), "La consultation sur l'islam de France prépare les élections pour son instance représentative", in *Le Monde*, 6 juillet 2001, p. 9.

⁷⁷ TRIBALAT (M.), *Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte, 1995, versus Le Bras Hervé, *Le démon des origines*, L'Aube, 1998.

⁷⁸ Il qualifia la démarche de Michèle Tribalat de "travail de diversification de la population allogène se situant à l'envers de la tentative d'homogénéisation de la souche".

n'appartenait pas aux scientifiques ni à une quelconque autre institution d'avoir à "en connaître" de l'origine étrangère de la population. Il illustre avec force son propos à l'aide d'une approche mythique de l'appartenance nationale selon laquelle toute société se construit "autour d'un secret ou d'un mystère" qui sert de pivot à son activité visible, publique et officielle, l'appartenance à une Nation relevant selon lui d'un tel mystère. Son caractère évident reposerait sur le "mystère des origines" ainsi que sur le "mystère de leur oubli". L'idée générale d'Hervé le Bras repose sur le fait que l'idée de Nation implique nécessairement celle de fraternité et donc implique de manière obligatoire la dilution des différentes origines nationales dans la recombinaison d'une nouvelle "famille" gommant toute identité propre⁷⁹.

Cet exemple nous semble parfaitement illustrer l'actuelle difficulté française à concevoir la culture comme un ensemble pluriel et non uniforme comportant en son sein des divergences importantes. Cette approche que nous critiquons vivement, nous semble particulièrement dangereuse dans un domaine d'étude scientifique, dans lequel nous pourrions avoir la faiblesse de penser que les méthodes de recherche sont libres et procèdent d'une démarche objective et cohérente. Il est d'ailleurs à souligner la suite donnée en 2000 à cette affaire. Effectivement dans un entretien accordé au *Figaro*⁸⁰ Michèle Tribalat a annoncé sa démission officielle du Haut Commissariat à l'Intégration. Elle a alors clairement motivé son départ en dénonçant le manque de rigueur et d'esprit scientifique des études menées par le HCI, dont les chiffres communiqués, notamment concernant la population musulmane estimée entre quatre et cinq millions lui semblent totalement erronés.

Son approche pourrait être rapprochée de celle du psychanalyste Daniel Sibony⁸¹ qui voit dans ce type d'approche intégrationniste: "*un réel danger de dérive favorisant la haine des origines et aboutissant aux origines de la haine...*"

A notre sens, le bon fonctionnement de la Démocratie commande que soit reconnue à terme l'expression de la diversité dans le respect de la collectivité. Ce fragile équilibre devant se situer dans les évitements de l'enfermement communautariste et des dangers liés à la négation des différences.

⁷⁹ MOORE (D.), "Ethnicité et politiques urbaines, approches comparatives en France et en Grande-Bretagne : le cas des populations issues de l'immigration", *document d'études*, IEP d'Aix-en-Provence, juin 1999. Cette approche présente un certain nombre de points communs avec l'attitude des cléricaux au XVI^{ème} siècle qui rejetaient toutes explications scientifiques des origines au nom de la religion. Ce mouvement fut alors qualifié d'obscurantisme...

⁸⁰ TRIBALAT (M.), "Haut Conseil à l'Intégration. Pourquoi je démissionne", *in Le Figaro*, 6 décembre 2000, p. 15.

⁸¹ Cité par GUILLEBAUD (J.C.), "Le refus des origines", *Le Monde*, 5 décembre 2000, p. 10.

Le pluralisme juridique semble devenir une réalité croissante qui s'exprime de manière différente dans un domaine que la sociologie juridique nomme celui de "l'infra-droit"⁸² des minorités autochtones ou encore la supra-légalité organisée par les droits communautaire et conventionnel. On en trouve l'illustration dans la coexistence du droit officiel et d'un droit local différent comme notamment en Alsace-Moselle, voire dans des pratiques sociales divergentes et parfois reconnues à titre dérogatoire pour certaines parties du territoire⁸³. Selon A. Fitte-Duval, "il ne suffit pas de nier juridiquement la diversité pour qu'elle disparaisse et l'Etat unitaire français est aujourd'hui, en dépit d'un rejet officiel du pluralisme juridique, le théâtre d'échanges de plus en plus variés entre les droits: droit officiel et pratique, droit national et droit étranger, droit interne et international⁸⁴, voire droit national général.

Notons l'avancée majeure que constituerait l'avènement de droits culturels. Ceux-ci constitueraient les fondements nécessaires à la composition d'une identité nationale réactualisée, intégrant les valeurs de citoyenneté, de civisme, impliquant que c'est par la "défense de l'esprit" que l'on s'oriente "vers un esprit de défense" et donc vers le sentiment patriotique nécessaire à toute communauté qui se veut solidaire ou plus précisément comme le soulignait Jürgen Habermas⁸⁵ vers un "patriotisme constitutionnel".

"Un patriotisme envers la constitution [...] ne peut se déployer qu'une fois que la culture et la politique de l'État se sont plus fortement différenciées qu'elles ne le sont dans l'État national de première facture. En outre, les identifications avec les formes de vie propres et les traditions sont recouvertes par un patriotisme devenu abstrait, ne se référant plus à la totalité concrète d'une nation mais au contraire à des processus et des principes abstraits. (...)L'attachement à ces principes supposé par le patriotisme constitutionnel doit en vérité se nourrir de l'héritage consonant à des traditions culturelles".

⁸² Nous nous référons ici essentiellement à CARBONNIER (J.), *Sociologie juridique*, Paris, PUF, 1978; ARNAUD (J.A.), *Où va la sociologie du droit ?*, Paris, LGDJ, 1987.

⁸³ Ainsi, les populations autochtones de la Guyane n'existent pas officiellement mais sont désignées sous l'appellation de "populations tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt", dans le décret n° 87-267 du 14 avril 1987 (J.O., du 16 avril 1987, p. 4316, cf. LARRIEU (J.) et MARTRES (J.P.), *Coutumes et droit en Guyane*, Coll. "Caraïbe-Amérique latine", Paris, Economica, 1993., cité par FITTE-DUVAL (A.), *op. cit.*, p. 63.

⁸⁴ On pourra se référer sur ce point aux travaux de ROULAND (N.), *L'Etat français et le pluralisme, : histoire politique des institutions publiques de 476 à 1792*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1995 et à l'ouvrage de CARBONNIER (J.), *Droit et passion du droit sous la Vème République*, Paris, Flammarion, Coll. Forum, 1996, pp. 44-57.; cité par FITTE DUVAL (A.), *op cit.*, p. 63.

⁸⁵ HABERMAS (J.), cité in SCHNAPPER (D.), *Qu'est-ce que la citoyenneté?*, p. 293, Folio, 2000.

TROISIEME PARTIE .

LES CONDITIONS D'UNE PROMOTION DE L'ESPRIT DE DEFENSE DANS LA CITE.

Ce relatif scepticisme citoyen et patriotique, implique la nécessité absolue de créer les conditions favorables à une réflexion nouvelle sur l'esprit de défense. Cette analyse passera nécessairement par une dynamisation de l'IHEDN (chapitre I) et par une refondation du discours sur la défense (chapitre II).

CHAPITRE I. UNE DYNAMISATION DES MISSIONS DE L'IHEDN.

La rénovation de l'IHEDN s'avère nécessaire compte tenu de la méconnaissance de l'institution (1). Cette tâche s'articulera pour l'essentiel au travers d'actions de communication à l'égard du cœur de cible des anciens et futurs auditeurs de l'IHEDN (2).

I. LA MECONNAISSANCE ACTUELLE DE L'INSTITUTION.

Si l'IHEDN semble relativement peu connu auprès des relais d'opinions et des acteurs économiques⁸⁶, il l'est en revanche davantage auprès des institutionnels. Toutefois, une étude plus poussée démontre que même sur ce segment de population, la connaissance des missions relevant de l'Institut est excessivement rare, celles-ci étant considérées comme confidentielles. Une étude plus approfondie de ce thème a été engagée sur la population étudiante de Montpellier. Compte tenu de l'intérêt de ce segment en terme de projection dans l'avenir il nous semble important d'en effectuer une étude plus précise.

§ 1. LES DIFFERENTS TEMOIGNAGES.

• Quelques remarques **des acteurs institutionnels** illustrent clairement la mauvaise connaissance qu'ils ont de l'Institut:

« L'IHEDN?, je connais de nom mais je n'ai eu aucun contact avec un membre de ces associations »; « les associations sont sans doute bien connues par leurs membres mais leur activité reste un peu floue pour moi »; « L'IHEDN?, oui je connais, c'est réservé à des personnes très haut placées dans l'administration »; « L'IHEDN c'est à Paris, il organise des conférences de très bonne qualité mais c'est vrai qu'il faut connaître un de ses membres pour y avoir accès »; « les Trinômes Académiques je connais leur grande qualité mais je n'y ai jamais participé et c'est dommage. Il y a un manque d'information par rapport à ce genre de manifestation mais la transparence ce n'est pas le fort des militaires »; « L'Association régionale

⁸⁶ L'IHEDN est connu par 33,4% des relais d'opinion, 25% des acteurs économique et 66,6% des institutionnels. Cf Tableau du tri à plat des entretiens annexe 3.

de Midi-Pyrénées...?, oui...peut-être bien, avec la décentralisation, c'est normal...»; «mon chef de service m'avait proposé de faire un stage, mais je n'ai pas eu le temps...».

Aussi bien à Toulouse que sur la région de Montpellier, l'IHEDN rencontre un faible degré de réelle connaissance. Les institutionnels paraissent un peu mieux connaître l'Institut que les deux autres populations interviewées, mais peuvent rarement décrire les missions de celui-ci. La distinction entre l'Institut et les associations régionales est rarement opérée.

De manière spontanée, la population institutionnelle qui connaît l'Institut marque à son égard une grande déférence. L'image de l'IHEDN, jouit d'un certain prestige et d'une image très élitiste.

Il a souvent été utile de relancer la conversation après la question posée: *«connaissez-vous l'IHEDN?»*. De manière spontanée effectivement, la réponse positive était fort peu citée (la moitié des réponses positives, c'est-à-dire des personnes connaissant l'Institut ont d'abord répondu qu'elles ne la connaissaient pas). C'est après une certaine réflexion, que les institutionnels se sont rappelés avoir déjà entendu parler de l'Institut.

- Les remarques effectuées **par les acteurs économiques** sont sensiblement identiques, à cela près qu'ils ne sont que 25% à connaître l'Institut:

«Je ne connais rien de l'IHEDN. Un conseiller défense ...? je ne vois pas ce que c'est»; «j'ai essayé d'en parler avec ma CCI, mais ils sont hostiles à des formations sur la défense ou sur l'intelligence économique. Je ne comprends pas pourquoi», « l'IHEDN je n'en ai jamais entendu parler, des associations non plus, mais cela m'intéresserait de recevoir les calendriers de leurs conférences ou de recevoir leur rapport final»; «oui, j'en ai une fois entendu parler. Je crois qu'ils font du renseignement pour les militaires...».

- La même méconnaissance se retrouve dans les témoignages **des relais d'opinion**:

«Il n'y a aucune information sur l'IHEDN. C'est une institution qui doit rassembler des militaires à la retraite qui ne savent plus trop quoi faire. A quoi ça sert je ne sais pas où alors peut être qu'ils sont investis d'une mission que le grand public n'a pas à connaître...»; «Non je ne connais pas la différence entre IHEDN et associations régionales de l'IHEDN»...

Une enquête plus poussée sur la région de Montpellier auprès de **la population des étudiants** souligne aussi leur méconnaissance de l'IHEDN. Cette population étant particulièrement “significative” en terme d'avenir, il nous semble utile d'effectuer une analyse approfondie de ce segment.

Un seul étudiant pense avoir déjà “entendu parlé” de l'IHEDN, mais ne connaît pas les missions de cet organisme. Au final, 80 % s'accordent à dire que la confidentialité d'un tel organisme est à mettre en parallèle avec son inefficacité à développer une quelconque notoriété et à remplir sa mission

d'information en matière de défense et d'esprit de défense. Après que nous ayons présenté les missions de l'IHEDN, 40 % des étudiants de Montpellier pensent qu'il serait intéressant qu'il soit davantage connu. Les étudiants ne se montrent pas très prolixes sur leurs souhaits en matière d'information. Certains pensent que la télévision peut être le meilleur moyen de communiquer en la matière, mais qu'il faudrait une objectivité accrue. D'autres évoquent les débats publics et les conférences comme un mode efficace d'information. En règle générale, les étudiants sont favorables à une amélioration de la qualité des programmes relayés par les médias traditionnels (télévision, radio, presse, écrite, etc...). Après avoir présenté l'IHEDN, 40% des étudiants de Montpellier pensent que l'IHEDN doit avant tout mieux développer sa notoriété dans le monde étudiant et universitaire. 65 % ne seraient pas opposés à une lettre d'information sur les activités de l'Association de l'IHEDN. La possibilité de participer ponctuellement à ces activités n'est ainsi pas exclue pour 60 % d'entre eux. La majorité insiste sur le fait que la priorité doit être donnée à la qualité des intervenants et à la mise en place d'activités et de conférences dans l'enceinte des universités et ce, dans le cadre d'une coopération avec les professeurs et l'administration: *“ Cela m'intéresserait de suivre un stage de formation sur des questions de géopolitique et de géostratégie. En cours on a peu de profs qui abordent ce sujet pour nous l'expliquer. Ce n'est pas au programme en sciences éco...”* dit un étudiant de première année de Montpellier. De manière peut être plus sensible qu'à Montpellier, les filles étudiantes à Toulouse se montrent motivées pour suivre des stages de formation sur les questions de défense globale: *“moi je compte me présenter à des concours dans la carrière militaire. Le concours de commissariat aux armées me plairait plus particulièrement”*, dit une étudiante de deuxième année à Sciences Po Toulouse. *“Je ne connaissais pas l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale”* dit une étudiante en première année de droit à l'université de Toulouse, *“mais s'il est possible de suivre une formation sur des questions de défense globale j'en serais très contente. On pense que les filles ne s'intéressent pas à la défense en général. Pour moi et pas mal de mes copines cela n'est pas exact. J'aime comprendre l'environnement et le contexte contemporain dans lequel notre société évolue. Les profs devraient davantage nous en parler. Mais en Droit cela n'est pas au programme.”*

§ 2. L'ANALYSE DES TEMOIGNAGES.

Une constante paraît émerger de ces différents entretiens. De manière générale, aucune personne interrogée, à l'exception de celles qui ont suivi une session régionale, n'a participé à des activités organisées par les associations régionales ou encore par l'IHEDN. L'Institut semble dégager un certain "mystère" et relever du "secret". Pour ceux qui connaissent l'Institut, celui-ci est essentiellement pensé comme étant parisien et relevant d'activités militaires: *“je me souviens, que le Premier ministre, avait fait un discours à l'IHEDN. C'était à Paris, et*

il y avait beaucoup de militaires", dit un journaliste de Toulouse. D'autre part, il est délicat d'affirmer qu'une distinction est opérée entre les sessions régionale et nationale. Effectivement lors de l'approfondissement de l'entretien, nous avons pu constater de manière semblable pour les trois segments de population étudiée, une parfaite ignorance de cette distinction. Il semblerait plus exact de dire non pas qu'il y a confusion entre les deux types de sessions, mais qu'il y a ignorance d'une distinction entre les deux. De manière générale, l'institution n'est pas ressentie comme étant ouverte ni comme faisant de la publicité. Elle est perçue comme étant réservée à une certaine partie de la population très au fait des choses relevant du militaire. Tout comme la défense, l'Institut est donc naturellement rapproché du domaine de l'armée.

Cette constatation, loin de nous alarmer peut néanmoins sembler encourageante si l'on s'inscrit dans une perspective de reconnaissance de l'esprit de défense. Effectivement, il ne paraît pas inconsidéré de penser qu'une fois l'Institut et ses missions connues et comprises, la défense prise dans son sens global, pourra de manière logique être mieux comprise de la population. Le problème auquel nous nous heurtons ici est un problème de notoriété de l'Institut qui s'inscrit donc clairement dans un objectif: "faire connaître". En faisant connaître l'Institut et ses missions au grand public, on fera connaître la réalité de la défense et de ses composantes. Constatant d'une part, que le terme de défense est rarement envisagé dans son sens global et qu'il est fréquemment assimilé à l'idée militaire et d'autre part, que l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale ne dispose que d'une très faible notoriété, il devient clair qu'en "démystifiant" l'Institut on démystifiera par la même occasion la défense.

Parmi la population ayant suivi une session IHEDN, se dégage l'idée selon laquelle le recrutement est très sélectif. *"J'ai été recruté car j'occupe un poste à responsabilité"* dit un avocat de Montpellier, *"on m'avait dit que la sélection était rude"*, nous précise un ingénieur aéronautique de Toulouse; *"Cela dit c'est agréable d'être entouré de gens d'univers différents et d'un certain niveau intellectuel"*, ajoute un proviseur de lycée à Tarbes.

Dans la plupart des cas, les personnes interviewées ayant suivi une session régionale (nous n'avons pas rencontré de personnes ayant suivi de session nationale), mettent l'accent sur l'avantage du système "de réseau" de l'Institut: *"il existe une forte solidarité entre les différents auditeurs, on se rend des services entre nous..."* précise un chef d'entreprise de Toulouse. *"L'IHEDN agit comme un réseau, c'est une sorte de club très fermé, un peu comme le Lions club ou le Rotary, si ce n'est que dans ce milieu là, les gens sont très liés à l'armée. On se rencontre en dehors de l'IHEDN"*, dit un représentant du Conseil régional de Midi-Pyrénées.

De même, les quelques militaires du rang rencontrés (dont notamment un sergent de la BA 101 de Francazal et un autre du 1^o RTP), gardent comme souvenir de l'Institut celui d'un univers très clos, composé essentiellement de personnalités militaires et civiles très influentes: *"Oui je me souviens! Ils sont venus faire une visite. Notre colonel nous avait mis la pression pour que tout soit nickel. Après leur départ on en a entendu parler pendant trois jours. Effectivement on n'avait pas pu ouvrir une porte allant dans un hangar. On s'est fait engueuler car le chef nous a dit qu'il allait en prendre pour son grade"*.

De manière synthétique, il ressort donc des enquêtes menées, que l'IHEDN est très peu et très mal connu, tout comme logiquement les actions qu'il mène. La différenciation entre sessions régionale et nationale est de fait inexistante.

Parmi les personnes qui connaissent l'IHEDN, l'idée la plus couramment répandue est que cette institution fonctionne comme un univers relativement clos et confidentiel, où seuls une certaine "élite" est admise à entrer. Des entretiens plus approfondis soulignent que les anciens auditeurs retirent une certaine satisfaction, voire un certain orgueil de ce statut ambigu et ne semblent pas être particulièrement favorables à faire évoluer cette situation. On peut donc légitimement s'interroger sur leur réelle volonté à être les relais spontanés de l'IHEDN. Les anciens auditeurs vivent généralement leur appartenance à l'IHEDN avec une certaine fierté personnelle quelque peu romanesque. Cette constatation se retrouve d'ailleurs dans l'approche des personnes connaissant dans leur entourage un membre de l'IHEDN. Généralement, celles-ci en parlent avec une certaine admiration, de laquelle transparait le soupçon d'une activité en réalité plus confidentielle de type clanique. Les ténèbres du mytique "secret défense", sont très clairement présents et viennent teinter l'appartenance à l'IHEDN d'une aura mystérieuse destinée à quelques initiés.

Loin d'être perçue de manière négative, cette conception un peu fantasmagorique de l'IHEDN, est génératrice d'intérêt, voire de curiosité. Celle-ci porte cependant essentiellement sur l'aspect militaire et confidentiel qui y est attaché.

Néanmoins, il n'est pas inconsidéré de penser que ce positionnement relativement "discret" ou "off", de l'Institut puisse dans la pratique constituer un formidable vecteur de reconnaissance. Effectivement, depuis déjà longtemps, la communication utilise le canal de la rumeur pour éveiller l'intérêt et le mode de la personnalisation (signe de sélection) pour s'adresser à sa cible. L'évolution des techniques de marketing direct par opposition à la publicité générale, est ici

tout à fait significative. Ainsi comme le souligne Vincent Lindon⁸⁷, le marketing direct basé sur une communication plus discrète et plus ciblée, répond à une demande nouvelle de la part des individus. Aujourd'hui, le citoyen veut être connu, puis reconnu et enfin valorisé. Il apprécie une communication ciblée, personnalisée, qui s'adresse de manière spécifique à lui. Il est sensible à ce que la communication souligne sa singularité et son individualité qu'il aimera ensuite revendiquer comme signe d'appartenance à un groupe et à une collectivité auxquels, il se sera identifié. Ce phénomène sociologique déjà mis en évidence par les "sociostyles" de Bernard Cathelat, trouve son écho dans de multiples situations (dont notamment dans les revendications identitaires de type régionaliste). On s'inscrit ici dans les motivations égoïstes de valorisation du moi de l'individu, qui répondent à de nouvelles aspirations existentielles: la singularité est revendiquée comme préalable à l'intégration dans le groupe. Une fois cette reconnaissance établie, le sentiment d'appartenance sera d'autant plus fort que l'individu aura été admis, et qu'il aura eu **l'impression d'avoir choisi et d'avoir été choisi**. Il sera alors "acquis à la cause" et se transformera en ambassadeur du groupe duquel dépendra sa propre légitimité.

Le profil "ancien auditeur", nous semblerait pouvoir correspondre à cette typologie. L'ancien auditeur sera d'autant plus un bon messager de l'esprit de défense et de l'IHEDN que cette tâche contribuera à asseoir une certaine identité valorisante de lui-même. Dès lors, ce serait une erreur tactique que d'ouvrir le recrutement des auditeurs à tous les publics, **il s'agit au contraire de sélectionner pour mieux diffuser. C'est sur "le mode de l'écho", provoqué par quelques leaders d'opinion symboles d'exemplarité et/ou de réussite sociale (CSP: A, B+), relayés par des media à forte audience, que le message sera le plus fort.**

Hormis quelques rares réticents à la défense comme notamment la représentante de la DRAC à Toulouse qui pense que "*que la défense est l'affaire de fanatiques, et qu'aucun protocole n'amène la culture à s'intéresser à la défense*" et qui voit de fait peu d'intérêt à participer à des sessions de l'IHEDN, 82,5% des personnes interviewées se déclarent favorables à participer à une session, dans la mesure où leur temps le permet. De même, celles-ci se déclarent à 89,6% favorables pour recevoir une documentation sur les activités et les travaux de l'Institut estimant qu'il s'agirait là d'une source d'information "*plus sûre que par les média traditionnels*". La population interviewée correspondant au cœur de cible de

⁸⁷ LINDON (V.), LENDREVIE (J.), *Le mercator*, Dalloz, 1990, 513 p. On pourra aussi se référer à STONE (B.), *Méthode de marketing direct*, adaptation française de DURAND (R.), et SIOUFFI (B.), 1992, 560 p.; XARDEL (D.), *Le marketing*, 1996, 127 p.; DESJARDINS (Ch.), *Le marketing en action*, Ed. d'Organisation, 1995, 215 p.

L'IHEDN, ces résultats paraissent encourageants dès lors qu'une certaine promotion des actions de l'Institut est aussi encouragée.

Cette tâche s'articulera pour l'essentiel autour d'une diversification des actions de L'IHEDN (2).

II. LA DIVERSIFICATION DES ACTIONS DE L'IHEDN.

La promotion des actions de l'IHEDN passe par la diversification de leurs orientations qui améliorerait la visibilité de l'Institut dans les milieux locaux. Quatre axes principaux pourraient être dégagés : au delà d'une réflexion théorique et sémantique qui s'avère nécessaire (1), il serait souhaitable de développer les actions de formation en liaison avec l'Education Nationale (2), de renforcer les capacités de communication des associations régionales (3) et de valoriser les participations de la défense à la vie locale (4).

§ 1. UNE REFLEXION THEORIQUE ET SEMANTIQUE.

Une réflexion doit être engagée sur le sens des termes de patriotisme, de défense, de citoyenneté.

● Si le patriotisme n'est plus nécessairement comme par le passé l'amour de la terre du père⁸⁸, c'est que le terme lui-même n'est plus apte à rendre lisible l'idéal qu'il sous tendait. Si l'on cherche à préciser le terme comme représentant le sentiment d'appartenance des individus à une même collectivité et si l'on souhaite se placer au niveau de la conviction pouvant engendrer l'action, notamment celle de la défense des intérêts de cette collectivité, il s'agit alors d'agir sur la motivation de l'individu.

Les entretiens effectués auprès de la population des enseignants ont souligné la forte volonté **d'appartenance identitaire** des jeunes et plus particulièrement des minorités et des étrangers. Il s'agit alors de réactualiser, de dépoussiérer, de rendre vivante et de donner du sens à la notion de patriotisme. L'objet n'est pas ici d'effectuer cette réflexion, mais de souligner qu'il y a corrélation évidente entre quête identitaire et patriotisme et que cette piste est à privilégier dans le cadre d'une réflexion portant sur les liens Armée/Nation⁸⁹.

⁸⁸ Patrie du latin *patria*, s.e *terru*, terre paternelle.

⁸⁹ Cette approche a en partie été soulignée par VENNESSON (P.), "De l'esprit de Défense au sentiment patriotique", in BOENE (B), et DANDEKER (C.), (dir.), *Les armées en Europe*, La découverte, 1998, p.287-304, *op. cit.*

● Une constatation similaire s'impose quant à la notion de défense qui n'est que très rarement apparentée à la notion de défense globale.

● La notion de citoyenneté⁹⁰, est quant à elle trop galvaudée, trop utilisée et la pluralité des emplois qu'elle suscite contribue au caractère flou du concept.

Une réflexion de type universitaire devrait donc être engagée sur les aspects théorique et sémantique de ces termes.

§ 2. DES ACTIONS DE FORMATION EN PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE.

L'Education Nationale doit, par nature, être à la fois destinataire et acteur de la formation aux questions de défense :

● Il est d'abord fondamental d'assurer la formation des personnels enseignants ; en ce sens il s'agira de valoriser l'action entreprise par les Trinômes académiques. Leur légitimité est incontestable et leur compétence reconnue. Il faudra cependant être vigilant à ce que cet enseignement de défense, adressé à des personnels de l'enseignement primaire et secondaire, soit systematiquement effectué en binôme avec d'une part des militaires et d'autre part des enseignants universitaires spécialisés sur les questions de défense. Compte tenu de la difficulté épistémologique liée à l'enseignement de la défense, et compte tenu du devoir de réserve inhérent à la fonction militaire, un enseignement qui ne serait administré que par des militaires risquerait de ne pas emporter l'adhésion souhaitée.

Cette nécessité implique la reconnaissance d'un réel statut juridique octroyé à ces intervenants. Leur crédibilité et leur légitimité étant étroitement liées il convient de réfléchir à ce que pourraient être les modalités contractuelles de ce poste⁹¹. De même, il conviendrait de trouver un titre à cette fonction.

Cette formation (de type continue), devra impérativement être renouvelée tous les ans ou tous les deux ans, compte tenu de la mutation très rapide de l'environnement géostratégique. Elle devrait être sanctionnée par un "acquis

⁹⁰ Collectif: " Esprit et culture de la défense", Colloque du 29 mars 1994, La Doc F 1994, *op. cit.*
Collectif: "Défense et société", Colloque du 20 octobre 1994, La Doc F 1995; Collectif: "Civisme, citoyenneté, esprit de défense ", *Les cahiers de Mars*, 160/1999 Collectif: "L'avenir de l'esprit de défense ", Colloque de la 11^e promotion du CSEM, 1998; Collectif: "Le lien armée-nation ", *CID Tribune*, B02 1998.

⁹¹ A ce stade, une réflexion du ministère de l'Education nationale s'impose sur le nombre d'heures à consacrer à cette formation.

validé" pour les enseignants du secondaire, valorisant professionnellement – selon des modalités qu'il convient de définir.

- Il conviendrait d'augmenter le niveau de la formation des journalistes accrédités défense, ainsi que leur nombre et introduire dans les écoles de journalisme des enseignements plus systématiques sur les questions de défense globale.
- De même, il serait possible d'ouvrir des actions de formation en direction des milieux institutionnels, notamment par de « mini-stages » offerts aux milieux militaires, mais aussi de la police, de la justice etc...
- Enfin, pour contribuer à renforcer les capacités de formation aux questions de défense, il faudrait faciliter la pénétration du monde universitaire par la mise en place de modules de troisième cycle portant sur les questions de géostratégie et de défense ainsi que par le développement des travaux de recherche de troisième cycle sur ces questions. A ce jour, trop peu de thèses notamment dans les sciences sociales sont soutenues sur des questions de défense.

§ 3. DES ACTIONS DE COMMUNICATION PLUS SIGNIFICATIVES DES ASSOCIATIONS REGIONALES DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE.

La notoriété de l'IHEDN est insuffisante, indiquant clairement la nécessité d'une triple action de communication au niveau externe, interne et global.

- **Au niveau externe**, il est nécessaire de multiplier les sessions régionales permettant d'acquérir le statut d'ancien auditeur de l'IHEDN. D'autre part, il s'avère souhaitable d'encourager des "piqûres de rappel" de sessions sous le label de la formation continue.
- **Au niveau interne**, les associations régionales doivent être davantage connues par les citoyens qui ignorent généralement les missions qui leur sont dévolues. Une distinction plus précise et plus nette devrait être opérée entre les associations régionales et l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale.
 - Pour cela, il est indispensable que l'IHEDN communique davantage avec les associations régionales. Des rencontres plus régulières devraient avoir lieu entre "Paris et la Province" et un contact plus direct devra progressivement s'instaurer.

- Des actions de communication des associations à l'égard du public s'imposent donc, nécessitant des moyens financiers spécifiques destinés à faire connaître les activités des associations, par les canaux traditionnels de communication que sont la TV, la Presse, la radio etc...

- Les citoyens s'estiment relativement mal informés sur les questions de défense. S'il convient de nuancer ce propos qui dans la réalité peut cacher davantage une absence d'intérêt qu'un réel déficit qualitatif, il importe néanmoins d'en tenir compte et d'envoyer un bulletin informatif des travaux de l'Association.

Dans ce sens, le nombre des séminaires jeunes, qui comme nous l'avons vu à Toulouse emportent une très large adhésion des jeunes, devrait augmenter.

• **Au niveau global**, un certain nombre de propositions en vue de développer les activités des associations régionales d'auditeurs de l'IHEDN destinées à la diffusion de l'esprit de défense peuvent être envisagées:

A partir de l'expérience acquise par l'Association Régionale de Toulouse dans la mise en œuvre des stages d'information et de formation sur la défense proposés aux personnels de l'Education Nationale dans le cadre du Trinôme Académique, il paraît souhaitable, et possible, d'initier deux types d'actions nouvelles :

- La première, répondant à la mise en place, dans chaque commune, d'un conseiller municipal en charge des questions de défense, consisterait, d'une part à promouvoir la concrétisation de cette directive, en liaison avec l'Association des Maires de France , d'autre part à proposer aux élus désignés une formation dans le domaine de leur spécialité; on peut en effet penser que la proposition d'une formation simple et rapide serait de nature à favoriser la désignation de ces élus ...et leur acceptation de cette mission. Au plan toulousain, il est envisagé de mettre en place , sur la base d'un partenariat entre l'Association Régionale (AR 19) et l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse dont notamment son Centre de Préparation aux Carrières Militaires (CPCM) , une offre de formation initiale fondée sur un stage accéléré de mise à jour (2 à 3 jours) et de formation continue (en liaison possible avec les activités «Trinôme»).Comme dans le cas du Trinôme, ces journées de formation pourraient être décentralisées au niveau des départements si le nombre de candidats s'avérait suffisant. Le contenu de la formation, de type «tout public», pourrait se limiter dans un premier temps à deux secteurs principaux : évaluation des risques mettant en cause la sécurité tant sur le plan interne qu'international et analyse des principales orientations d'une politique de défense globale mettant l'accent sur la double connexité entre défense militaire et défense civile et économique d'une part et sécurité intérieure et sécurité internationale d'autre part : ceci pour bien montrer l'intérêt «local» de la

formation; (sur le plan du financement, il paraît concevable qu'il puisse être assuré par le Comité Technique Départemental).

- La seconde action nouvelle qui, lors de l'enquête avait été évoquée avec plusieurs personnalités locales (préfet, TPG, élus, représentants de CCI ...), consisterait pour les Associations régionales à se positionner davantage en «expert» en organisant régulièrement (trois fois par an au moins) des réunions d'information destinées à un public diversifié mais comportant prioritairement trois catégories de personnes : fonctionnaires à responsabilités de l'Etat et des collectivités territoriales mobilisées par l'intermédiaire du préfet et des présidents des conseils territoriaux (qu'il faudrait d'abord convaincre, bien sûr, mais on peut espérer que la relance de la décentralisation pourrait permettre de persuader des autorités locales que leurs nouvelles missions ne comportent plus aucune exclusive et notamment en matière de sécurité entendue au sens le plus exhaustif), représentants des activités économiques et sociales mobilisés par l'intermédiaire des organisations consulaires et enfin représentants des médias et des organisations sociales, notamment animateurs d'organisations de jeunesse ...mobilisés par tout moyen utile ...

Le contenu des réunions (qu'il faudrait pouvoir élargir à la demi-journée) comporterait deux éléments: un premier temps -qui devrait être attractif- serait consacré à un commentaire documenté des événements de l'actualité internationale, suivi d'un large échange: ainsi pourrait être progressivement affirmée l'expertise des anciens auditeurs de l'IHEDN dans le domaine de l'analyse géostratégique; ensuite pourrait être proposée la brève synthèse d'un problème général essentiel en matière de défense, par exemple, successivement, dans l'hypothèse de trois réunions programmées dès l'origine : sécurité intérieure et défense civile, puis défense économique et développement durable et enfin défense militaire et nouvelles missions des armées. De tels thèmes paraissent de nature à convaincre un auditoire non nécessairement motivé au départ qu'il est possible de «moderniser» le discours sur la défense, sans renoncer à la socialisation de valeurs collectives indispensables à un renouveau de la citoyenneté; et celui-ci passe d'abord par des relais institutionnels, sociaux et économiques qui ne sont pas toujours convaincus de leur rôle dans ce domaine. Le besoin de financement, se composerait soit de quelques vacations de conférencier ou encore pourrait correspondre à un poste fixe statutairement créé, afin d'assurer la meilleure pérennisation possible du système. Il pourrait sans doute soit être intégré dans le financement des activités locales assuré par l'Union des Associations, soit faire l'objet d'une demande spécifique de subvention des collectivités locales.

Il va de soi que le développement et surtout la pérennisation de ce type d'activités impliquent la mobilisation de partenaires multiples qu'il appartient aux anciens auditeurs de l'IHEDN de contacter et de motiver. Chacun a une

mission à remplir et la contribution la plus modeste peut s'avérer fructueuse pour une entreprise ingrate mais nécessaire.

§ 4. LA VALORISATION DES PARTICIPATIONS DE LA DEFENSE A LA VIE SOCIALE ET CULTURELLE.

Nous adhérons en grande partie aux propositions effectuées dans le cadre du rapport de la commission de défense de l'Assemblée Nationale⁹², ou encore par D. David⁹³. Il est fondamental de multiplier les journées portes ouvertes dans les unités, d'engager des sportifs militaires dans des compétitions civiles, de valoriser les missions de service public des armées, d'accentuer la féminisation des armées, mais il nous semble fondamental d'ajouter et de privilégier un certain nombre de points supplémentaires :

- Concernant la JAPD, celle-ci est critiquée de manière sévère par l'opinion publique. Deux lignes d'action nous semble devoir être engagées :
 - D'une part il s'agit de davantage communiquer sur le contenu et la finalité de cette journée. De nombreux parents et enseignants ont regretté de ne pas davantage connaître son contenu.
 - D'autre part, le temps imparti à la sensibilisation à l'esprit de défense semble être beaucoup trop court, suscitant de la part de l'opinion publique un grand scepticisme.

- Les débats portant sur les questions de défense sont perçus comme étant trop complexes relevant de la compétence de quelques experts dont l'objectivité est sujette à caution⁹⁴... Une double réflexion s'impose donc :
 - Il s'agit d'une part, de simplifier les discours sur la politique de défense en les rendant davantage compréhensibles au plus grand nombre, d'autre part, d'effectuer un travail en profondeur consistant à redéfinir dans le sens d'un plus grand libéralisme la liberté d'expression des militaires⁹⁵. Les restrictions apportées à la libre expression ne semblent plus adaptées aux contraintes démocratiques, ni à la nouvelle donne géostratégique. Il conviendrait de davantage laisser aux intéressés -sous des modalités qu'il conviendra de

⁹² GRASSET (B.), Assemblée nationale, Commission de Défense, "Renforcer le lien entre l'armée et la nation", *Rapport documentaire*, n°1384, 1999, 65 p.

⁹³ DAVID (D.), "Sur les rapports armées-nation, *Défense nationale*, oct 1998, p.58-66.

⁹⁴ Le lecteur pourra se référer notamment à THOENIG (I.C.), *L'ère des technocrates*, L'Harmattan, 1987.

⁹⁵ On pourra notamment se référer à la thèse de BACCETTA (C.), "La liberté d'expression professionnelle des militaires", *Thèse de droit public*, Paris XIII, 2000, 656 p.

redéfinir- la possibilité de s'exprimer, afin notamment de démythifier l'aspect "Confidentiel Défense" et donc d'aménager les règles de confidentialité des informations militaires.

- Ce point est d'autant plus fondamental, qu'il convient de réactiver la réflexion et la pensée militaire. Le militaire français ne pouvant que très difficilement s'exprimer du fait d'une liberté d'expression très réduite, les ouvrages consacrés à la réflexion stratégique militaire proviennent très généralement d'officiers de deuxième section (donc hors du système militaire).
- De même, une réflexion devrait être engagée, sur la liberté d'expression des militaires, tendant à faciliter, sous certaines modalités qu'il convient de définir, leur prise de parole et leurs écrits⁹⁶.
- Dans ce sens, une coopération entre militaires d'active et universitaires devra être encouragée avec des aides financières en vue de publications à large diffusion.

● L'analyse des enquêtes effectuées dans les villes de garnison a souligné l'existence d'une meilleure connaissance et intégration des militaires dans le tissu local que dans les autres villes. Si ce constat paraît évident, il convient néanmoins d'en tirer un certain nombre d'orientations :

- Il est nécessaire d'accroître les contacts entre les élus et le milieu militaire afin qu'ils aient une meilleure connaissance de l'institution militaire,
- Il convient d'instaurer une consultation du Parlement sur l'engagement des forces françaises dans des opérations extérieures,
- Un plus grand nombre de visites des élus de la Nation dans les unités doit être envisagé, suscitant ainsi naturellement une couverture médiatique plus importante. De même, des délégations militaires doivent être accueillies dans les commissions compétentes du Parlement.

● A un autre niveau, l'institution militaire devrait davantage être représentée dans le cinéma français. Il peut être significatif de corrélérer l'esprit de patriotisme des américains, et la représentation des armées dans leur cinéma. Dans ce sens, il faudrait faire davantage connaître le Festival du film militaire.

⁹⁶ CHARLIER-DAGRAS (M.D.), "Recherches sur le droit syndical des militaires en France et en Europe", *Revue des sciences politiques*, Association des diplômés de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 2002, à paraître.

CHAPITRE II. UNE REFONDATION DU DISCOURS SUR LA DEFENSE.

La prise en compte des attentes très diverses et souvent contradictoires des différentes catégories de la population implique une synthèse difficile si on veut éviter une double dérive susceptible de nuire à l'efficacité pédagogique du discours sur la défense.

La première conduirait à un volontarisme trop exigeant parce que trop normatif et risquerait, de surcroît, de paraître nostalgique d'un ordre moral et social ne pouvant plus s'adapter à la diversité culturelle de la société actuelle.

La seconde se contenterait de globaliser, dans une vision irénique du monde, des propositions multiples que seule leur trop grande généralité rendrait compatibles, mais que leur imprécision même empêcherait d'être réalisables.

Il est en fait nécessaire de tenter cette synthèse en intégrant deux éléments qui apparaissent de façon récurrente dans de nombreux entretiens et caractérisent, l'un la perception de l'environnement, et l'autre la nature culturelle de la société.

D'une part, la plupart de personnes interrogées reconnaissent l'importance du sentiment d'insécurité – sinon sa réalité – et ont l'intuition d'une multiplication de menaces et de risques pas toujours bien distingués, à cause de nombreuses interactions qui se manifestent entre eux ; dès lors, on peut comprendre que l'attention se porte davantage sur le concept de sécurité, très largement entendu, plutôt que sur celui de défense, trop souvent associé à l'idée de guerre conventionnelle, considérée comme peu actuelle.

D'autre part, l'analyse de la société, même réduite à des acteurs a priori impliqués dans la mise en œuvre des dynamiques locales, révèle, soit directement par les opinions et attitudes des personnes interrogées, soit indirectement par les points de vue qu'elles expriment sur les vulnérabilités socio-culturelles de leur environnement, une grande fragilité de la cohésion sociale.

Celle-ci se manifeste d'abord par un ralentissement de la mobilité sociale – notamment ascensionnelle – qui tend à durcir les clivages entre les groupes et à multiplier les « fractures sociales » . Mais il faut aussi souligner le risque de rupture de l'homogénéité culturelle, tant sur le plan des grands systèmes de valeurs (religions, idéologies ...) que sur celui des comportements collectifs, des langages ou des attitudes individuelles. La citoyenneté, dans son acception traditionnelle, reposant sur un équilibre entre droits et devoirs, est affaiblie par

le développement d'un individualisme généralisé, tendant à privilégier les intérêts particuliers et une parcellisation « tribale » génératrice de revendications identitaires de plus en plus étroites ⁹⁷.

Dans une telle situation, il semble possible de s'appuyer à la fois sur les attentes « sécuritaires », qu'il conviendrait d'élargir au-delà du cercle des seuls risques de proximité, et de la très forte demande d'identité susceptible de fonder un nouveau sentiment d'appartenance collective.

Dès lors, on pourrait envisager d'orienter le discours vers la double promotion d'une stratégie globale de sécurité et d'une nouvelle dynamique sociale.

I. DEFINIR UNE NOUVELLE STRATEGIE GLOBALE DE SECURITE.

Dans ce domaine, l'effort relève surtout d'une meilleure adaptation du langage à des concepts qui sont, depuis l'origine, à la base de l'existence même de l'IHEDN : la globalité des menaces et donc de la défense et la légitimité de l'usage défensif de la force.

§ 1. PRECISER LE DISCOURS SUR LA GLOBALITE

Le terme est, comme on l'a dit plus haut, utilisé dès la création du Collège des Hautes Etudes de Défense Nationale en 1936, et le concept est à la base de la définition même de la défense par l'article 1 de l'ordonnance de 1959 ⁹⁸. Mais sa banalité même exige, pour sortir du champ des idées reçues, de recevoir un contenu plus précis, d'autant que sa proximité avec le terme « globalisation », dans son acception internationale actuelle qui est souvent connotée de façon assez négative, pourrait faire confusion.

Il conviendrait donc de ne pas se contenter d'une référence au triptyque institutionnel : défense militaire / défense civile / défense économique ⁹⁹ et d'un

⁹⁷ Voir ci-dessus II/B - Une perception hésitante de l'esprit de défense.

⁹⁸ « La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toute circonstance et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie et la population ».

⁹⁹ Dans la codification « Textes relatifs à l'organisation de la défense » (JORF N° 1033), la deuxième partie relative aux missions consacre les trois premiers paragraphes à la défense militaire (A), civile (B) et économique (C). Mais on peut remarquer que d'autres domaines non militaires sont régis par des textes : défense dans le domaine alimentaire (G), défense dans le domaine sanitaire et social (H), défense dans le domaine des transmissions et communications (I), défense dans le domaine des systèmes d'information (J), défense dans le domaine industriel (K),

rapprochement de notions dont les contenus ne sont pas toujours identifiés avec précision ¹⁰⁰ mais au contraire, de proposer une réflexion sur la signification de la globalité des menaces, de la sécurité et de l'action défensive.

- **Globalité des menaces.** Les réactions des acteurs locaux aux sollicitations interrogatives sur la diversification des menaces laissent à penser que, au-delà d'un inventaire didactique – certes nécessaire mais non suffisant – des multiples manifestations de la menace en fonction de sa nature, de ses origines, de ses formes, des intérêts ou valeurs qu'elle vise, il faut surtout montrer les nombreuses imbrications qui les solidarisent.

L'intelligence, au sens étymologique, des situations implique de mettre en lumière les liaisons, interactions ou fonctions qui s'établissent entre des éléments, phénomènes ou idées apparemment distincts. La réflexion épistémologique s'est aujourd'hui quelque peu éloignée des méthodes fonctionnalistes ¹⁰¹, structuralistes ¹⁰², voire systémiques ¹⁰³, trop rapidement mises en œuvre, mais l'analyse stratégique, plus appréciée aujourd'hui, n'en repose pas moins sur la recherche des relations entre, par exemple, décision et objectifs spécifiques des différents acteurs ou encore entre interprétation du réel et construction des attitudes, etc. ¹⁰⁴.

- Dans le domaine qui nous intéresse, on peut, à titre de simples exemples, souligner l'influence des situations économiques sur l'évaluation des menaces militaires, l'interaction entre les fondements culturels et les intérêts matériels

défense dans le domaine des transports, de la sécurité routière et dans le domaine des travaux (Génie Civil et Bâtiment) (L).

¹⁰⁰ Ainsi, dans la codification précitée, les textes consacrés à la défense civile renvoient souvent à ceux concernant la sécurité civile. De même, en matière de défense économique, les textes donnent de celle-ci une définition très restrictive, ne comportant aucune référence à la notion aujourd'hui essentielle de défense de l'économie.

¹⁰¹ Voir MERTON (R.K.), *Éléments de théorie et de méthode sociologiques*, Traduction française, Plon, 1965. COENEN-HUTHIER (J.), *Le fonctionnalisme en sociologie. Et après ?*, Bruxelles, Edit. de l'Université de Bruxelles, 1984.

¹⁰² Voir BOUDON (R.), *A quoi sert la notion de structure ? Essai sur la signification de la notion de structure dans les sciences humaines*, Gallimard, 1968.

¹⁰³ EASTON (D.), *Analyse du système politique*, Traduction française, A. Colin 1974; LAPIERRE (J.W.), *L'analyse des systèmes politiques*, PUF 1973.

¹⁰⁴ ELIAS (N.), *La dynamique de l'occident* (1939), Traduction française, Calmann Levy, 1990. ELIAS (N.), *La société des individus*, Traduction française; Fayard 1991; GOFFMAN (E.), *Strategic interaction*, Oxford Basil, Blackwell, 1970. SCHELLING (T.C.), *Stratégie du conflit*, PUF, 1986.

dans la construction des politiques hégémoniques ou encore la liaison entre terrorisme et exclusion.

- **Globalité du concept de sécurité.**

Le concept de sécurité est aujourd'hui plus présent que celui de défense, aussi bien dans la quotidienneté des individus que dans l'analyse sociétale générale.

Alors que le second exige l'identification d'un adversaire et implique une action déterminée, le premier exprime un état de tranquillité vivement recherché dans tous les domaines. Il paraît donc utile – sous réserve des observations qui seront faites sur la redéfinition de l'idée de défense – de s'appuyer sur l'exigence contemporaine de sécurité, peut être excessive d'ailleurs, pour montrer que ses différentes approches sont très solidaires, qu'elles se situent sur le plan interne ou sur le plan international, qu'elles concernent les plans physique (absence de violence contre les individus), social (protection contre les aléas de l'existence), économique (garantie d'un revenu minimum), écologique (prévention des risques naturels et technologiques majeurs) ou culturel (jouissance paisible des valeurs, habitus ou langage et plus largement, du patrimoine symbolique de la communauté).

Comme dans le domaine symétrique des menaces, il est facile de mettre en valeur l'interdépendance des différents aspects de la sécurité : qu'une forme d'insécurité s'aggrave et c'est l'ensemble de la sécurité qui est mise en péril. L'exemple des attentats du 11 septembre 2001 est topique et plus généralement, celui de tout terrorisme qui porte atteinte, au delà des dommages physiques qu'il provoque, aux modes de vie, à l'activité économique ou aux valeurs les plus fondamentales elles-mêmes (par exemple : problème de la compatibilité d'une lutte anti-terrorisme efficace avec les exigences des droits de l'homme scrupuleusement respectées). Mais, de la même façon, l'insécurité économique ou sociale rend impossible l'exercice paisible de la citoyenneté.

De plus, et c'est essentiel dans le domaine étudié, il va de soi que, en présence du phénomène général de mondialisation, les approches nationales ne pourront suffire, tant s'imbriquent pour provoquer l'insécurité ou garantir la sécurité, les facteurs internes et internationaux. Les débats autour de la conférence de Johannesburg d'août-septembre 2002 en ont fait, une fois de plus, l'éclatante démonstration.

- **Globalité de l'action défensive**

Les discours sur la menace et sur l'insécurité convergent nécessairement vers un discours sur l'action à mener pour contrer la menace et assurer la sécurité et, dans ce domaine encore, c'est la perspective globale qui doit l'emporter. Les interdépendances et les interactions doivent être prises en considération pour parvenir à la nécessaire cohérence de toute politique de sécurité. Aucune composante de l'action, aucune politique sectorielle ne peuvent être autonomes et cette solidarité ne va pas toujours de soi, comme le montrent les difficultés rencontrées pour assurer l'homogénéité de toute politique générale. En effet, si la logique facilite la perception de la globalité des menaces et la compréhension de la globalité de la sécurité, la définition d'une politique exige par hypothèse des choix car les moyens disponibles sont toujours inférieurs aux actions nécessaires.

Sur le plan théorique, on a pu définir la politique comme « ce qui doit être décidé », c'est-à-dire ce qui ne peut s'imposer par un impératif de rationalité. Or, en matière de stratégie globale de sécurité, il faut sinon éliminer les choix, du moins veiller à leur convergence et à leur cohérence : pour reprendre le dilemme classique du beurre ou des canons, il conviendrait de réconcilier, en vue d'une sécurité globale le « beurre » du progrès socio-économique – osera-t-on citer ici un interlocuteur qui évoquait même la nécessité d'un beurre « bio » pour respecter la sécurité écologique ? – avec les « canons » de la protection contre toute violence agressive. Plus fondamentalement, il s'agira de démontrer dans le discours stratégique, la réalité de la contribution de toutes les activités collectives, quelle que soit leur nature, à la concrétisation de la sécurité.

Ces orientations ne sont pas nouvelles mais ce que confirment les opinions et propositions émises sur ce thème, c'est la nécessité de surmonter dans tout discours mobilisateur aussi bien le risque de primauté d'un modèle sécuritaire frileux réduit aux seules dimensions d'une police de proximité rigoureuse, que celui de la priorité systématique des formes purement militaires de la sécurité nationale. Il n'en est pas moins important de ne pas tomber pour autant dans un pacifisme angélique, en rappelant les conditions de légitimité de l'usage de la force.

§ 2. LEGITIMER LE DISCOURS SUR LE RECOURS A LA FORCE

La définition weberienne de l'Etat par le monopole de la violence légale¹⁰⁵ n'est pas très bien acceptée par l'opinion publique actuelle qui aurait tendance – au plan de l'idéal – à condamner toute manifestation de violence, même justifiée. Cette attitude s'explique sans doute par la médiatisation des

¹⁰⁵ Voir WEBER (M.), *Economie et société* (1922), Traduction française, Plon, 1971.

dysfonctionnements des dispositifs d'utilisation de la force, liés aux modalités techniques ou aux conditions d'exercice, que ce soit sur le plan interne (« bavures » policières) ou sur le plan international (« dommages collatéraux » des interventions militaires) ; elle est confortée par le développement des idéaux non-violents et humanitaristes, en réaction à la croissance excessive de la violence dans les sociétés contemporaines, thème qu'il conviendrait peut être de débattre.¹⁰⁶

Dans le cadre d'une promotion des stratégies de sécurité, il apparaît donc nécessaire de délimiter mais aussi de re-légitimer les usages de la force¹⁰⁷. C'est particulièrement vrai sur le plan international, compte tenu de la généralisation de l'image d'une recrudescence intolérable de la violence des conflits où la « barbarie » des conflits identitaires d'aujourd'hui rejoint le souvenir des « horreurs » des guerres mondiales du XXe siècle. Les incompréhensions et les confusions que l'on peut constater dans les perceptions de l'opinion, même avertie, sur ce point conduisent à proposer une clarification du discours sur la force qui pourrait prendre deux dimensions principales, en fonction des carences observées :

- Légitimer une défense militaire de la paix.

Il est essentiel, pour justifier l'utilisation du terme défense, inévitable eu égard à la fréquence de ses emplois institutionnels, de montrer que, d'une part, la défense s'exerce au profit de valeurs considérées comme universelles et d'intérêts particulièrement légitimes qui doivent être, en toute hypothèse sauvegardés. Concernant ces derniers, il est clair qu'ils ne doivent pas être sous-estimés : la défense des intérêts vitaux, du territoire ou de la population doit rester présente dans le discours, ne serait-ce que pour confirmer l'existence d'un sentiment collectif d'identité. Il est de plus possible –et nécessaire – de souligner leur cohérence par rapport aux valeurs généralement reconnues en démocratie. Mais, en l'absence de menaces immédiates contre ces intérêts, force est de convenir que les illustrations actuelles de la mise en œuvre des moyens de défense se situent dans le cadre d'une défense internationale de la paix, objet de ce qu'il est convenu d'appeler les « nouvelles missions » des armées.

¹⁰⁶ Voir notamment BRAUD (P.), (dir.), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, L'Harmattan 1993; BODY-GENDROT (S.), *Ville et violence*, PUF, 1993.

¹⁰⁷ Sur ce problème, on peut rappeler le souci des acteurs institutionnels et notamment des militaires, de distinguer soigneusement les termes de force (supposée légitime) et de violence (supposée illégitime) à l'inverse de beaucoup de sociologues qui n'utilisent que le terme violence. Sur le concept de « Management of violence » - chez Harold LASSWELL, voir LASSWELL (H.) "The Garrison state and specialists of violence", *American Journal of Sociology* XLVI (jan. 1941), p. 455-469.

La valorisation du concept de défense de la paix est très largement admise, d'abord parce que la paix est une valeur unanimement reconnue et aussi parce que la prolifération des atteintes portées contre elle est patente ¹⁰⁸. Son caractère international l'est tout autant, ne serait-ce que pour limiter les dangers d'un unilatéralisme hégémonique ¹⁰⁹ et dans cette perspective, la dimension européenne, même si elle suscite encore chez certains quelques réserves, apparaît essentielle. En revanche, c'est sa nature militaire, c'est-à-dire, comportant sans équivoque la possibilité de recourir à la force qui n'est pas toujours bien perçue. La prudence des textes internationaux (chapitres 6 et 7 de la Charte des Nations Unies) et surtout les carences de l'organisation internationale – dues, il faut le rappeler, très largement aux réticences de la mise en œuvre opérationnelle par les états-membres – réduisent les exemples valorisant d'utilisation efficace des forces de paix et donnent même, parfois, l'image de piteux échecs. Il n'est donc pas toujours facile de se démarquer du discours pacifiste non violent et de ses séductions apparentes.

C'est donc sur ces points que le discours sur la défense doit « se renforcer », démontrant qu'au delà des actions préventives ou humanitaires indispensables, l'intervention internationale doit pouvoir, au nom même des valeurs qu'elle défend, opposer une force efficace et déterminée à toutes les agressions violentes contra la paix et la sécurité. Mais ce recours à la force dans des contextes nouveaux doit répondre à des impératifs, eux-mêmes modifiés, réduisant la notion d'ennemi et, par là, l'objectif de sa destruction.

Une réflexion stratégique innovante est aujourd'hui menée sur ce plan, notamment par le Général Francart, réflexion théorique et technique qu'il conviendrait de synthétiser pour la mettre à la portée d'un débat plus large que celui des seuls experts confirmés ; il est d'autant plus nécessaire que la pensée du Général Francart relie de façon pertinente la maîtrise de la violence ¹¹⁰ à une redéfinition de l'action psychologique ¹¹¹ en fonction des nouveaux défis de

¹⁰⁸ Voir notamment BLIN (A.), *Géopolitique de la paix démocratique*, Descartes et Cie., 2001, p. 234. DAVID (C.P.), *La guerre et la paix*, Presses de Sciences Po, 2000, p. 525. GERE (F.), *La société sans la guerre*, Desclée De Brouwer, 1998, p. 327. MARET (J.L.), *La fabrication de la paix*, Ellipses 2001, p. 158.

¹⁰⁹ Voir, ANDREANI (J.), *L'Amérique et nous*, O. Jacob 2000, p. 300; BONIFACE (P.), *Le monde contemporain : grandes lignes de partage*, PUF 2001, p. 235; BRZEZINSKI (Z.), *Le grand échiquier*, Bayard 1997, 275 p.

¹¹⁰ FRANCART (L.), (avec la collaboration de J.J. Patry) *Maîtriser la violence : une option stratégique*, Economica, 1999, p. 377.

¹¹¹ FRANCART (L.), *La guerre du sens*, Economica 2000, p. 311.

l'infosphère ¹¹². Les bases d'une nouvelle doctrine ont donc été posées, l'IHEDN qui y a contribué de façon efficace, au même titre que d'autres foyers de l'élaboration conceptuelle des stratégies nouvelles,¹¹³ doit maintenant jouer pleinement son rôle de diffusion de la pensée stratégique dans les milieux responsables. L'enquête que nous avons menée révèle clairement que, dans ce domaine, des attentes existent qui doivent être satisfaites, comme doivent être plus systématiquement présentées les caractéristiques des nouvelles missions des armées, sur le plan du système d'hommes.

- Rappeler les limites de la banalisation des forces armées.

Les développements, récents de la sociologie militaire en Europe ¹¹⁴ reprenant les thèmes des pères fondateurs anglo-saxons, ¹¹⁵ fournissent les bases d'un discours plus adapté sur les modalités de l'action des forces armées dans l'exercice de leurs nouvelles missions, et les conséquences qu'elles génèrent quant à la constitution et à l'organisation du système d'hommes. Il paraît en effet souhaitable de montrer les nouveaux enjeux de la professionnalisation et les mutations de la culture militaire, pour faire mieux comprendre au public – et peut être au décideur politique – à la fois la nécessité de professionnaliser le recrutement et la formation militaires et les possibilités d'inventer des substituts crédibles aux apports culturels et sociaux de la conscription. C'est dans ce cadre que doit être précisée la tendance lourde d'évolution de l'institution militaire déjà évoquée par Morris JANOWITZ ¹¹⁶ la « civilianisation » ou banalisation.

¹¹² FRANCART (L.), Infosphère et intelligence stratégique : les nouveaux défis, *Economica IHEDN* 2002, p. 386.

¹¹³ Notamment : sur le plan civil : IFRI (T. de Montbrial) - Fondation pour la recherche stratégique - (F. Heisbourg), IRIS (P. Boniface); CIRPES (A. JOXE). Sur le plan militaire : Centre de Recherches et d'Etudes de Doctrine de l'Armée de Terre – Centre d'Enseignement Supérieur de la Marine...

¹¹⁴ Voir publications du Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense (P. Vennesson) et notamment la revue *Champs de Mars*, BOENE (B.) DANDEKER (C.), (dir), *Les armées en Europe*, La découverte 1998, p. 332.

CAPLOW (T.), VENNESSON (P.), *Sociologie militaire*. A. Colin 2000, p. 280. MARTIN (M.L.), "Prometteur ou marginal le champ de la sociologie militaire en France", *Les Champs de Mars*, n° 6, 2^e sem. 1999, p. 5-36.

¹¹⁵ Voir FINER (S.E.), *The man on horseback*, Bouldes, Westview Press 1962.

HUNTINGTON (S.E.), *The soldier and the state (1957)*, New-York Vintage Books, 1964, p. 536

JANOWITZ (M.), *The professional Soldier*, Glencoe (Ill.) – Free Press 1960.

JANOWITZ (M.), (Ed.), *The new military* – New-York Russel Sage, 1964.

MOSKOS (C.C.), *The american enlisted man*, New-York Sage, 1970.

¹¹⁶ Voir Morris JANOWITZ, *The professional soldier*, op. cit.

Le débat est d'autant plus actuel que les nouvelles missions ont multiplié les modes d'action qui n'impliquent pas le « management of violence » spécifique des armées ¹¹⁷. Sans entrer ici dans la démonstration, il est possible d'en esquisser une conclusion patente : quel que soit le degré de banalisation de ses activités et de ses caractéristiques et l'importance de sa convergence avec la société civile, ¹¹⁸ toute institution militaire doit conserver, dans son savoir professionnel comme dans son éthique spécifique, une aptitude à utiliser la force jusqu'aux extrêmes, c'est-à-dire, jusqu'à l'acceptation réfléchie de la mort donnée ou reçue. C'est ce type de certitude, dûment socialisée et clairement légitimée, qui pourra permettre, en toute situation et en permanence, de contrôler avec précision, l'usage de sa propre force en vue de maîtriser toute forme –même les plus excessives – de violence.

II. RESTAURER UNE DYNAMIQUE SOCIALE.

Les constats qui ont pu être faits à partir des entretiens réalisés, révèlent l'affaiblissement du lien social et la perte de nombreux repères d'appartenance mais aussi, de façon paradoxale, l'expression d'un besoin d'identification collective. Les manifestations qui se sont plus ou moins spontanément déroulées entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2002, étaient certes fondées sur un civisme d'opposition visant à rejeter une option politique jugée inacceptable et n'ont pas considérablement modifié les comportements électoraux, sur le plan de l'abstention, lors des élections suivantes ; néanmoins elles étaient, notamment chez les jeunes, significatives d'une recherche d'identité collective, exprimée de façon assez inattendue par une réappropriation des symboles nationaux : drapeau tricolore et hymne national.

Elles constituent donc, sinon la preuve du moins l'ébauche de la reconstruction possible d'un sentiment national dont l'enquête a pu montrer les insuffisances actuelles. Ces manifestations pourraient, d'ailleurs, confirmer d'autres signes comme les réactions, somme toute positives, face au recrutement de l'armée

¹¹⁷ Voir Harold LASSWELL, op. cit.

¹¹⁸ BOENE (B.), "How unique should the military be ? : a review of representative literature and outline of a synthetic formulation", "European Journal of Sociology", 1990, p. 359
MARTIN (M.L.), CABANIS (A.), *Les relations civilo-militaires en Europe*, in Boene/Dandeker – op.cit. p. 253-270; MOSKOS (C.), BURK (J.), "The post modern military", in BURK J. (ed.) *The military in new times*, Boulder West View 1994, p. 141-162; SEGAL (D.R.) et alii "Convergence, isomorphism and interdependence at the civil military interface", *Journal of Political and Military Sociology*, Vol. 2, n° 2, 1974, p. 157-172.

professionnelle ou au succès – officiellement reconnu mais qu’il faudra vérifier et évaluer – des J.A.P.D. ¹¹⁹

Si on admet que la plupart des acteurs de la vie locale consultés ont émis des regrets sur le déclin des valeurs civiques et de l’esprit de défense qu’ils pensaient déceler dans la société, il paraît possible et plus encore souhaitable de fonder, dans le discours sur la défense, la promotion d’une stratégie de sécurité globale, sur une revalorisation de la citoyenneté. On pourra objecter que les destinataires premiers de ce discours, c’est-à-dire les auditeurs de l’IHEDN, ne représentent pas toute la société et sont souvent déjà convaincus de ces valeurs ; mais ils constituent, cela aussi a pu être constaté, des relais potentiels en direction d’un public plus large ; de plus les diverses modalités d’actions nouvelles qui ont pu être proposées pourraient s’enrichir en ne se contentant pas de délivrer un message informatif, inévitablement technique, sur les mutations de la défense, message qui demeure nécessaire, et en lui associant une véritable proposition de renouvellement du contrat social.

Les convergences que le premier message démontre, du culturel, du social et de l’économique vers une sécurité globale, doivent être utilisées pour souligner l’importance d’une promotion du sentiment collectif. En présence de critiques, souvent très vives, notamment chez les jeunes, à l’égard des dysfonctionnements de l’organisation sociale et de nombreuses de ses institutions, il paraît possible d’évoquer les conditions de construction d’une société plus solidaire. Deux axes pourraient être privilégiés pour répondre aux aspirations essentielles du plus grand nombre : la recherche d’une société plus équitable et la construction d’une société plus responsable.

§ 1. LA PROMOTION D’UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉQUITABLE ¹²⁰.

Elle pourrait passer par une redéfinition des modalités de la croissance et des formes de l’intégration.

- Sur le premier plan, on peut s’appuyer sur le concept de développement durable qui vise à réconcilier économie et écologie mais il est aussi important de rappeler qu’il n’existe plus d’opposition entre les nouvelles conceptions de la défense et du développement, à l’inverse des débats qui avaient été ouverts sur ce thème à l’époque de la guerre froide ¹²¹. De la même façon, on doit pouvoir

¹¹⁹ Voir l’intervention du Général LEBOURG lors du colloque sur la Réforme de la Défense – op.cit. p. 105-109

¹²⁰ Voir RAWLS (J.), *Théorie de la justice*, Traduction française, Seuil 1987. 666p.

¹²¹ Voir sur ce problème : ABEN (J.), *Economie politique de la défense*, Cujas, 1992.

soutenir qu'une meilleure répartition des fruits de la croissance n'est pas incompatible avec le maintien du niveau nécessaire des dépenses militaires, sans qu'il soit nécessaire de les réduire de manière drastique pour mieux jouir des « dividendes de la paix ». La paix en effet a, elle-même, besoin d'être défendue. En toute hypothèse le discours sur la défense doit donc intégrer de façon consubstantielle les approches économiques et sociales pour mieux légitimer la répartition des charges et des profits, et montrer que la lutte contre la pauvreté, sur le plan interne comme sur le plan international, fait intimement partie de la stratégie de sécurité.

- Mais c'est sans doute sur le plan des conditions de l'intégration des individus au sein de la société qu'il convient de faire porter l'effort principal de persuasion car c'est dans ce domaine que se situent les plus graves dangers de ségrégation socio-culturelle. De plus, les références idéologiques traditionnellement mises en œuvre autour de l'unité nationale et/ou républicaine, pourraient ne pas favoriser la construction d'un ensemble où une place doit être faite à la diversité culturelle. Une réflexion innovante doit être poursuivie pour argumenter un nouveau discours sur le sentiment national.

Les observations faites lors de certains entretiens ont permis de poser quelques-unes des bases d'un nouveau patriotisme ¹²² permettant, par l'adhésion à des valeurs essentielles communes, d'inspirer le désir de les défendre en commun. Sur ce point, le dépassement des diversités culturelles sur le plan interne, comme celui des réflexes nationalistes sur le plan européen ou celui des tendances ethnocentriques sur le plan mondial est indispensable. Dans les sociétés d'aujourd'hui, plus ouvertes à la communication qu'elles ne l'ont jamais été, un effort est indispensable pour que les mouvements d'hommes et d'idées qui ne peuvent que s'amplifier, ne conduisent pas à l'exclusion et à la ségrégation qui paralyseraient toute possibilité d'œuvrer en commun pour la sécurité et la paix.

Sur tous ces points, le discours sur la défense doit s'ouvrir, sans pour autant renoncer à maintenir la mémoire collective des grands moments de la communauté. On pourrait ici citer la réflexion paradoxale d'un vieil autodidacte, militant associatif :

« on s'est beaucoup moqué de l'utilisation, dans toutes les écoles de l'empire coloniale de la formule des « bussards de la République », « nos ancêtres les Gaulois ... » ; mais à bien y

FONTANEL (J.) (dir), *Economistes de la paix*, Grenoble. Presses Universitaires de Grenoble 1993.

PINATEL (J.B.), (dir), "L'économie des forces", *Cahiers de la FEDN* n° 5, 1976, p. 168.

SCHMIDT (C.), *Penser la guerre, penser l'économie*, O. Jacob 1991, p. 350.

¹²² Cf. Supra II.B, Une perception hésitante de l'esprit de défense.

réfléchir, on peut se demander si l'invention des Gaulois par les historiens du XIXe siècle ne correspondait pas au souci de trouver aux Français une origine plus démocratique et plus passionnée d'indépendance que celle de Clovis, roi des Francs. A l'image d'un roi autoritaire qui cassait les vases et recevait le baptême par intérêt politique, on préférerait substituer celle du héros malheureux de l'indépendance gauloise, Vercingétorix. Tous les hommes, quelle que soit leur origine peuvent se reconnaître dans les valeurs citoyennes qu'il défendait et le revendiquer comme ancêtre. La preuve contemporaine en est fournie par le succès universel d'Astérix le Gaulois ».

N'est-ce pas là une façon populaire d'évoquer le « patriotisme constitutionnel » de Jurgen Habermas cité plus haut ?

§ 2. LA PROMOTION D'UNE SOCIÉTÉ PLUS RESPONSABLE.

Dans une société dont les repères de morale sociale sont souvent affaiblis, la proclamation des droits à la justice et à la liberté doit s'accompagner de l'affirmation des devoirs envers la collectivité qui pourraient se résumer par la restauration d'une responsabilité plus réelle à tous les niveaux.

- La responsabilité des gouvernants doit être revendiquée pour réduire les effets délétères de la désaffection de la politique dans l'opinion. Cela passe par une définition plus rigoureuse de la responsabilité politique ¹²³ pour conforter l'autorité des décideurs sur les citoyens . Il est aussi souhaitable de promouvoir une structure politico-administrative plus attentive à l'expression des attentes de l'opinion et plus impliquée dans les actions qu'elle mène. On peut sans doute rappeler que, selon Montesquieu, c'est la vertu qui est le ressort principal de la République.
- Mais les devoirs réaffirmés des gouvernants doivent trouver un écho dans la restauration équivalente des devoirs des citoyens, condition du passage d'un civisme simplement déclaré à un civisme authentiquement vécu. Et ce civisme passe par l'acceptation sincèrement acceptée des contraintes de la loi ; celle-ci ne peut avoir de valeur que si la sanction de sa violation est clairement établie dans ses principes comme dans ses modalités.

On pourrait objecter qu'il s'agit là d'une proposition de rénovation de la morale civique qui dépasse le domaine de la défense et de la sécurité. Mais, outre que cette proposition exprime une demande souvent évoquée par les acteurs de la vie locale, on peut répondre que la première justification de la défense est d'être

¹²³ Voir SEGUR (P.), *La responsabilité politique*, PHF 1998, p. 128.

une défense de valeurs communes et que la sécurité est à la fois une condition d'exercice de la liberté et une expression de la concorde sociale.

Il n'est donc pas inconcevable de revendiquer cette dimension éthique dans le discours de l'IHEDN. C'est, nous semble-t-il, le vœu de beaucoup de personnes interrogées qui nous ont souvent beaucoup surpris par la maturité de leur réflexion, dès lors que le débat est ouvert sereinement.

CONCLUSION.

La synthèse qui vient d'être proposée n'exprime qu'imparfaitement la richesse des réflexions qui ont pu être formulées tout au long d'entretiens avec toutes les catégories d'acteurs locaux. Cette richesse est un encouragement à poursuivre et à développer les activités de l'IHEDN en dynamisant encore celles des associations régionales d'auditeurs. Une forte demande d'information et de clarification de tous les problèmes de la société et du monde est exprimée, à tous les niveaux de la vie locale. Un effort particulier est donc à mener, qui se situe dans le droit fil de l'esprit de réforme qui paraît s'imposer dans une société qui a peut être conscience de la gravité de la crise culturelle qui la menace.

Car la réflexion sur l'instauration d'un esprit de défense nouveau rejoint deux lignes d'action qui sont aujourd'hui capitales et convergent largement : la restauration de l'autorité de l'Etat et le développement de la décentralisation.

La fonction de la défense, renouvelée en réponse aux mutations du temps, reste au cœur de l'action régaliennne de l'Etat. Et il appartient à des autorités administratives indépendantes comme pourrait l'être l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale – dont l'exemple a été repris dans d'autres secteurs de la vie publique : sécurité intérieure, justice, éducation ... - d'élaborer et de diffuser un message plus fort et plus clair sur des thèmes qui répondent aux inquiétudes majeures des citoyens.

Mais aujourd'hui l'action centrale et l'action publique ne suffisent pas et c'est là qu'intervient le réseau des associations régionales d'auditeurs pour relayer, dans tous les secteurs de l'opinion saisie dans ses réalités locales, le message de l'Institut et aussi faire remonter vers lui les opinions et ces attentes de la périphérie.

Le cadre existe, la méthode a été évoquée, mais le succès même de l'institution et la croissance qu'il induit exigent, pour éviter l'écueil des routines débilantes, une relance énergique mettant en œuvre toutes les ressources de l'intelligence et toute la force de la volonté.

REPERES BIBLIOGRAPHIQUES.

- ABEN (J.), Economie politique de la défense , Cujas, 1992.,
- ABRAHAMSSON (B.), *Military profession and political power*, Beverley Hills Sage 1972, p. 87-92.
- Actes de colloques: Ministère de la défense, colloque du 29 mars 1994: *Esprit et culture de la défense*, la Documentation française;
- ANDREANI (J.), *L'Amérique et nous*, O. Jacob 2000, p. 300.
- ARISTOTE, *Politique*, III, 1275 à 20.
- ARNAUD (J.A.), *Où va la sociologie du droit ?*, Paris, LGDJ, 1987.
- Assemblée Nationale 11^o Législature, *Rapport d'information de la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées*, «Les Français , la défense et le rôle du Parlement » n^o 2185 , 22/02/2002 , (Rapport Quiles) .
- AUVRAY (M.), *L'âge des casernes*, L'Aube, 1998, 327p.
- BABONNEAU (L.), *La leçon des graphiques*, Toulouse, 1949.
- BACCHETTA (C.), La liberté d'expression professionnelle des militaires, *Thèse de droit public*, Paris XIII, 2000, 656 p.
- BARRAL (P.), “La Patrie”, pp. 101-124, *in Histoire des droites en France? Tome 3*, Paris Gallimard, -NRF, essais, 1992.
- BERTAUD (J-P), *La Révolution armée*, Laffont (R.), 1979, 380 p.;
- BERTIN (J.), *Le graphique et le traitement graphique de l'information*, Paris, 1977.
- BLIN (A.), *Géopolitique de la paix démocratique*, Descartes et Cie., 2001, p. 234.
- BODY-GENDROT (S.), *Ville et violence*, PUF, 1993.
- BOENE (B.),”How unique should the military be ? : a review of representative literature and outline of a synthetic formulation”, “*European Journal of Sociology*”, 1990, p. 359.
- BOENE (B.) DANDEKER (C.), (dir), *Les armées en Europe*, La découverte 1998, p. 332.
- BOENE (B.) (dir.) , *La spécificité militaire*, A. Colin, 1990.
- BONIFACE (P.), *La volonté d'impuissance*, Le seuil, 1996.
- BONIFACE (P.), *Le monde contemporain : grandes lignes de partage*, PUF 2001, p. 235.
- BONIFACE (P.), *Les guerres de demain*, Seuil 2001, 216 p.
- BONJOUR (M.), *Terre natale; étude sur une composante affective du patriotisme romain*, Paris, Belles Lettres, 1975.

BOUDON (R.), A quoi sert la notion de structure ? Essai sur la signification de la notion de structure dans les sciences humaines, Gallimard, 1968.

BOUVET (B.), DENAUD (P.), (dir.), *Les guerres qui menacent le monde*, Ed. du Félin, 2001, 141 p.

BRAUD (P.), (dir.), La violence politique dans les démocraties européennes occidentales, L'harmattan 1993.

BRECHON (P.), "Les jeunes et la politique, en Europe et en France", *agora débats/ jeunesse*.

BRECHON (P.), Les valeurs des français. Evolutions de 1980 à 2000, Armand Colin, 2000, 280 p.

BROSSOLET (G.), *Essai sur la non-bataille*, Belin, 1975.

BRUYNE (P.) (de) et alii, Dynamique de la recherche en sciences sociales : les pôles de la pratique méthodologique, PUF, 1974.

BRZEZINSKI (Z.), *Le grand échiquier*, Bayard 1997, 275 p.

CABANIS (A.), MARTIN (M.L.), *Les relations civilo-militaires en Europe*, in Boene/Dandekoa.

CAPLOW (T.), VENNESSON (P.), *Sociologie militaire*. A. Colin 2000, p. 280.

CARBONNIER (J.), *Droit et passion du droit sous la Vème République*, Paris, Flammarion, Coll. Forum, 1996, pp. 44-57.

CARBONNIER (J.), *Sociologie juridique*, Paris, PUF, 1978.

CESARI (J.), L'unité républicaine menacée par les idéologies multiculturelles", 6ème congrès de l'association française de sciences politiques, 28 septembre-1^o octobre 1999, Rennes.

CHARLIER-DAGRAS (M.D.), "L'islam, un défi pour la laïcité française", *Revue juridique et politique*, 53ème année, Ediena, Septembre-Décembre 1999, p. 291 à 302.

CHARLIER-DAGRAS (M.D.), "Recherches sur le droit syndical des militaires en France et en Europe", *Revue des sciences politiques*, Association des diplômés de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 2002, à paraître.

CHARLIER-DAGRAS (M.D.), *La laïcité française à l'épreuve de l'intégration européenne*, Préface du Professeur Danièle LOCHAK, l'Harmattan, collection logiques juridiques, 2002, 435 p..

CHAUCHAT (H.), L'enquête en psycho-sociologie, PUF, 1985.

CIBOIS (P.), L'analyse des données en sociologie, PUF, 1984.

CLEMENT (S.), PICHARD (G.) et TALAHARI (H.), Les potentialités de développement des activités de l'IHEDN : enquête auprès des acteurs locaux, dactylographié, 3/04/2000, 10p.

COENEN-HUTHIER (J.), *Le fonctionnalisme en sociologie. Et après ?*, Bruxelles, Edit. de l'Université de Bruxelles, 1984.

Collectif : "Défense et société", Colloque du 20 octobre 1994, La Doc F 1995;

Collectif : "Civisme, citoyenneté, esprit de défense", *Les cahiers de Mars*, 160/1999

Collectif : "L'avenir de l'esprit de défense", Colloque de la 11^o

promotion du CSEM, 1998; Collectif: "Le lien armée-nation ", *CID Tribune*, B02 1998.

Collectif: " Esprit et culture de la défense", Colloque du 29 mars 1994, La Doc F. 1994.

CORVISIER (A.), *Les hommes, la guerre et la mort*, Economica 1985, 455p.

CUCHE (D.), *La notion de culture dans les sciences sociales*, La découverte, 1998, p. 3.

DAVID (C.), Rapport, « *A Comparative Theory of Military and Political types* », p. 80-96, dans Samuel P. Huntington, dir., *Changing Patterns of Military Politics*, New York, The Free Press, 1962.

DAVID (C.), Rapport, « Military and Civil Societies : The Contemporary Significance of a Traditional Subject in Political Theory »; *Political Studies*, 12 (2), Juin 1964, pp. 178-201.

DAVID (C.P.), *La guerre et la paix*, Presses de Science Po, 2000, 525 p.

GERE (F.), *Demain la guerre*, Calmann Levy, 1997, 259 p.

DAVID (D.), "Sur les rapports armées-nation, *Défense nationale*, oct 1998 p.58-66.

DELMAS (P.), *Le bel avenir de la guerre*, Gallimard 1995, 283 p.

DELPECH (T.), *Politique du chaos, l'autre face de la mondialisation*, Seuil, La République des idées, 2002, 64 p.

DESABIE (J.), *Théorie et pratique des sondages*, Paris, 1966.

DESJARDINS (Ch.), *Le marketing en action*, Ed. d'Organisation, 1995, 215 p.

DIETZ (M.G) « Patriotism », pp. 177-193, in BALL (T.), FARR (J.), RUSSEL (L.), LANSON dir., *Political innovation and Conceptual Change*, Cambridge, University Press, 1989.

DOGAN (M.), PELASSI (D.), *Sociologie comparative*, Economica, 1981.

DUMEZIL (G.), *Mythes et épopées*, 3vol., Gallimard, 1968;

DUPUY (J.P.), *Pour un catastrophisme éclairé: quand l'improbable est incertain*, Seuil, La couleur des idées, 2002, 218 p.

DURKHEIM (E.), *De la division du travail social*, (1^{ère} éd. 1893), Paris, Presses universitaires de France, 1991, pp. 352-353.

EASTON (D.), *Analyse du système politique*, Traduction française , A. Colin, 1974.

ELIAS (N.), "Les transformations de l'équilibre nous-je", 1^{ère} édition 1987, p. 205-302, in *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.

ELIAS (N.), *La dynamique de l'occident* (1939), Traduction française, Calmann Levy, 1990.

ELIAS (N.), *La société des individus*, Traduction française; Fayard, 1991.

FAIVRE (M.), *Les Nations Armées*, Economica 1988, 317 p.

FEBVRE (L.), «*Honneur et Patrie*» (texte établi, présenté et annoté par Thérèse : Charmasson et Brigitte Mazon), Paris, Perrin, 1996, pp. 142-176.

FINER (S.E.), *The man on horseback*, Bouldes, Westview Press 1962.

FONTANEL (J.) (dir), *Economistes de la paix*, Grenoble. Presses Universitaires de Grenoble 1993.

- FRANCART (L.), (avec la collaboration de J.J. Patry) *Maîtriser la violence : une option stratégique*, Economica, 1999, p. 377.
- FRANCART (L.), *Infosphère et intelligence stratégique : les nouveaux défis*, Economica IHEDN 2002, p. 386.
- FRANCART (L.), *La guerre du sens*, Economica 2000, p. 311.
- FUKUYAMA (F.), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Flammarion 1992.
- GARRIGUE (P.), *Les fondements de l'esprit de défense*, conférence à l'IHEDN le 16/02/1988;
- GERARD-VARET (L.A.), PASSERON (J.C.) (sous la dir. de), *Le modèle et l'enquête. Les usages du principe de rationalité dans les sciences sociales*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1995, 580 p.
- GERE (F.), *La société sans la guerre*, Desclée De Bronwer, 1998, p. 327.
- GIRARD (A.), MALINVAUD (E.), *Les enquêtes d'opinion et la recherche en sciences sociales*, Paris, 1989.
- GIRARDET (R.), *Le nationalisme français. Anthologie, 1871-1914*, (1^{ère} édition 1966), Paris, Point-Seuil-Histoire, 1983, pp.7-34.
- GOFFMAN (E.), *Stratégie interaction*, Oxford Basil, Blackwell, 1970.
- GRASSET (B.), Assemblée Nationale, Commission de Défense, "Renforcer le lien entre l'armée et la nation", *Rapport documentaire*, n°1384, 1999, 65 p.
- GRAWITZ (M.), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1996.
- GUIBERT (J.), JUMEL (G.), *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, Armand Collin, 1997, 216 p.
- GUILLEBAUD (J.C.), "Le refus des origines", *Le Monde*, 5 décembre 2000, p. 10.
- HABERMAS (J.), cité in SCHNAPPER (D.), *Qu'est-ce que la citoyenneté?*, p. 293, Folio, 2000.
- HAMELIN (F.), "Les potentialités de développement des activités de l'IHEDN : enquête auprès des acteurs locaux", *Les Documents du C2SD*, n° 39, octobre 2001, 109 p.
- HEISBOURG (F.) (dir.), *Hyperterrorisme : la nouvelle guerre*, O. Jacob 2001, 270 p.
- HOWARD (M.), *La guerre dans l'histoire de l'Occident*, Fayard 1976, 163 p.
- KOLKO (G.), *Un siècle de guerres*, Université de Laval, l'Harmattan, 1994, 471 p.
- HUNTINGTON (S. P.), *Le conflit des civilisations*, O. Jacob, 1997.
- HUNTINGTON (S. P.), *The soldier and the state*, 2^o ed., New York Vintage 1964, p.64-68.
- IHEDN, *Comprendre la Défense*, Economica, 2^{ème} édition, 2002.
- IHEDN, *Place Joffre*, ouvrage réalisé pour le cinquantenaire de l'IHEDN, Editions Hervas, 1998, p. 30.
- IHEDN, Rapport de l'intercomité n°3, de la 49^{ème} session nationale, 1996-1997, "Infosphère: espace stratégique?", *ATHENA n°4*, 1997/2, p. 145-163.
- IHEDN, Rapport du comité 2 du séminaire jeunes de Cergy-Pontoise, juillet 1997, *Athéna n°4*, op. cit., p. 168-171.°

IRIS/CRESPI: colloque du 20 octobre 1994: Défense et société, La documentation française, 1995; C2SD: *L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures*, 2-3 avril 1997, Paris, Addim, 1998, 265 p.

JANOWITZ (M.), (Ed.), *The new military*, New-York Russel Sage, 1964.

JANOWITZ (M.), *The professional Soldier*, Glencoe (Ill.) – Free Press 1960.

JANOWITZ (M.), *The reconstruction of patriotism. Education for Civic Consciousness*, Chicago, The University of Chicago Press, 1983, pp.26-43 et 43-72.

KANTOROWITCZ (E.H.) «mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans *in Pensée politique médiévale*, (1ère éd. 1951), pp. 105-141.

KAGAN (R.), “L’Europe postmoderne”, *Le Monde*, 28-29 janvier 2002, p. 1 et 8.

KIMLICKA (W.), *The right of minority cultures*, Oxford, University press, 1995.

LA MAISONNEUVE (E.) (de), *La violence qui vient*, Arlea 1997, 241 p.

LAPIERRE (J.W.), *L'analyse des systèmes politiques*, PUF, 1973.

LARAMEE (A.), VALLEE (B.), *La recherche en communication. Eléments de méthodologie*, Presse de l'Université du Québec, 1991, 377 p.

LE BRAS-CHOPARD (A.), *La guerre*, Montchrestien, 1994, 157 p.

LECA (J.), « Individualisme et citoyenneté », pp. 178-180, *in* BIRNBAUM (P.), LECA (J.), dir., *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986.

LECA (J.), « Réflexions sur la participation politique des citoyens en France », pp. 129-156, *in* MENY (Y), dir., *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux. Études réunies pour Georges Lavan* (1ere éd. 1989), Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques-Références, 1991.

LINDON (V.), LENDREVIE (J.), *Le mercator*, Dalloz, 1990, 513 p.

MARET (J.L.), *La fabrication de la paix*, Ellipses 2001, p. 158.

MARTIN (M.L.), “Prometteur ou marginal le champ de la sociologie militaire en France”, *Les Champs de Mars*, n° 6, 2^e sem. 1999, p. 5 36.

MERTON (R.K.), *Éléments de théorie et de méthode sociologiques*, Traduction française, Plon, 1965.

MOORE (D.), "Ethnicité et politiques urbaines, approches comparatives en France et en Grande-Bretagne : le cas des populations issues de l'immigration", *document d'études*, IEP d'Aix-en Provence, juin 1999.

MOSKOS (C.), BURK (J.), “The post modern military”, *in* BURK J. (ed.) *The military in new times*, Boulder West view 1994, p. 141-162;

MOSKOS (C.C.), *The american enlisted man*, New-York Sage, 1970.

MURAWIEC (L.), *La guerre au XXI^e siècle*, O.Jacob 1999, 297 p.

NIERES (C.), *Faire la guerre*, Toulouse, Privat, 2001, 286 p.

NORA (P.), (dir.), *Les lieux de mémoire*, 2^{ème} édition, 3 volumes, Gallimard, 1998, 4700 p.

OLIVEREAU (J.M.), “De l'esprit de défense à la combativité”, *les Champs de Mars*, n°1, 1996, p.45-70; ANTOINE (J.), ANTOINE-PAILLE (M.T.), BANOS-TREGAN (S.), Cesem opinion: “Jeunesse singulière et plurielle: les

jeunes, acteurs de la défense,” *les Champs de Mars*, n° 2, 1997, p.7-26; SIMONIN (H.), “Construction identitaire et esprit de défense”, *Les Champs de Mars*, n°3, 1998, p. 133-146; NICOLE-DRANCOURT (C.), LADA (E.), “Images de l’armée et insertion des jeunes”, *Les Champs de Mars*, n°4, 1998, p. 53-73; ANTOINE (J.), ANTOINE-PAILLE (M.T.), Cesem opinion, “Les sondages d’opinion: pertinence et application au domaine de la défense”, *Les Champs de Mars*, n°4, 1998, p. 95-111; GALLAND (O.), Les jeunes, l’armée, la Nation, *Les Champs de Mars*, n° 6, 1999, p. 37-53; VENNESSON (P.), “ Les sciences sociales: quels apports pour la défense?”, *Les Champs de Mars*, n°7, 2000, p. 7-18. PAQUETEAU (B.), “Réforme de la défense. Mutations culturelles et politiques”, *Champs de Mars*, n°1, 1996, p. 11-20. PARIEZ (G.), "L'appropriation rhétorique de l'ennemi dans le discours pendant la guerre froide", *Les Champs de mars*, n°2, 1997, p. 123-138; PERIEZ (G.), "L'appel à l'ennemi, structure de la création doctrinale pendant la guerre froide" in THIEBLEMONT (A.), (Dir.), *Cultures et logiques militaires*, PUF, 1999, p. 289-329. PICHARD (G.) ,CLEMENT (S.), (Division de la Recherche du C2SD), *Compte rendu de l'enquête de l'IHEDN auprès des associations régionales*, dactylographié ; octobre 1999 . 13p. PINATEL (J.B.), (dir), “L’économie des forces”, *Cahiers de la FEDN* n° 5, 1976, p. 168. *Projet*,« Questions sur la citoyenneté », 172-173, janvier-février 1983, pp. 113-125. Publication du Ministère de la Défense, *La Réforme de la défense : premiers enseignements*, 2001 ; p. 100 . QUIVY (R.), CAMPENHOUDT (L.), (*Van*), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, 1988, 271 p. RAWLS (J.),*Théorie de la justice*, Traduction française, Seuil 1987, 666 p. ROBERT (J.), (dir.), *L'esprit de défense*, Economica, 1987, p.15-25; ROULAND (N.), *L'Etat français et le pluralisme, : histoire politique des institutions publiques de 476 à 1792*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1995. SALVAN (J.), *La paix et la guerre*, Critérian, 1992, 550 p. SANGUINETTI (A.), *Histoire du soldat , de la violence et des pouvoirs*, Ramsay 1979, 366 p. SCHELLING (T.C.), *Stratégie du conflit*, PUF, 1986. SCHMIDT (C.), *Penser la guerre, penser l'économie*, O. Jacob 1991, p. 350. SCHNAPPER (D.), “Nation citoyenneté et esprit de défense”, in *L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures*, colloque des 2 et 3 avril 1997, Centre d'études en sciences sociales de la défense, 1998, p. 47. SCHNAPPER (D.), *La communauté des citoyens*, Gallimard, 1994, p. 11.

SEGAL (D.R.) et alii "Convergence, isomorphism and interdependence at the civil military interface", *Journal of Political and Military Sociology*, Vol. 2, n° 2, 1974, p. 157-172.

SEGUR (P.), *La responsabilité politique*, PHF 1998, p. 128.

SOURBIER-PINTER (L.), *Au delà des armes: le sens des traditions militaires*, Imprimerie Nationale 2001, 187 p.

STOETZEL (J.), "Defeatism in Western Europe: Reluctance to Fight for Country" pp. 168-180, in DOGAN (M.), (dir.), *Comparing Pluralist Democracies. Stains on Legitimacy*, Boulder, Westview Press, 1988.

STOETZEL (J.), GIRARD (A.), *Les sondages d'opinion publique*, PUF, 1973 .

STONE (B.), *Méthode de marketing direct*, adaptation française de DURAND (R.), et SIOUFFI (B.), 1992, 560 p.

SUBILEAU (F.), TOINET (M.F.), *Les chemins de l'abstention. Une comparaison franco-américaine*, La découverte, 1993.

TERNISSIEN (X.), "La consultation sur l'islam de France prépare les élections pour son instance représentative", in *Le Monde*, 6 juillet 2001, p. 9.

THIEBLEMONT (A.), (dir.), *Cultures et logiques militaires*, PUF, 1999, 399 p.

TOFFLER (A.) et (H.), *Guerre et contre guerre*, Fayard 1994, 431 p.

TOFFLER (A.), *Les nouveaux pouvoirs*, Fayard, 1991, 658 p.

TRIBALAT (M.), *Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte, 1995, versus Le Bras Hervé, *Le démon des origines*, L'Aube, 1998.

TRIBALAT (M.), "Haut Conseil à l'Intégration. Pourquoi je démissionne", in *Le Figaro*, 6 décembre 2000, p. 15.

VAGTS (A.), *A history of militarism*, 2° ed. New York, Hollis Carter, 1959 p. 362-364.

VAN CREVELD (M.), *The transformation of War*, New York, Free Press 1991.

VENNESSON (P.), "La professionnalisation des armées et le sentiment patriotique", in *L'esprit de défense à l'épreuve des ruptures*, Colloque des 2 et 3 avril 1997, Centre d'Etudes en Sciences sociales de la Défense, 1998, p.122.

WEBER (M.), *Economie et société* (1922), Traduction française, Plon, 1971.

WEIL (S.), *L'enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*, Paris, Gallimard, 1949, pp. 89-158.

WRIGHT (Q.), *A study of War* (2° ed. abrégée), University of Chicago Press 1965, 451 p.

ANNEXES.

Annexe 1: Approche méthodologique

Annexe 2: Guide d'entretien.

Annexe 3: Liste récapitulative des catégories interrogées.

Annexe 4: Diagrammes des résultats transitoires sur Toulouse.

Annexe 5 : Tri à plat (étape transitoire) des questionnaires effectués sur Toulouse.

ANNEXE 1 APPROCHE METHODOLOGIQUE.

La démarche méthodologique¹²⁴ adoptée est la suivante:

Les entretiens effectués ont débuté en mai 2001. Le nombre total d'entretiens réalisés est de 300 personnes, suivant l'échantillonnage demandé par le C2SD. 150 ont été effectués par l'IEP de Toulouse et 150 par l'Université de Montpellier et celle de Perpignan. Pour permettre une analyse comparative des diversités locales, il a été envisagé - au moins pour les catégories de personnes les plus susceptibles de se différencier sur ce plan - de construire l'échantillon autour de trois sites géographiques distincts dans chaque région : deux métropoles régionales (Toulouse, Montpellier), deux villes moyennes où l'armée et/ou les activités de défense sont bien représentées (Tarbes, Nîmes), deux villes moyennes où les institutions de défense sont peu présentes (Perpignan, Narbonne).

• **Du point de vue de la méthodologie relevant de la technique d'enquête**, il est important de préciser que "la grille d'entretien"¹²⁵ proposée ne correspond pas exactement à la technique du questionnaire, ni des entretiens semi-directifs. Il s'agit d'un niveau intermédiaire entre les deux, que nous qualifions « d'enquête à réponses indirectes ». L'enquêteur intervient pour recueillir la réponse, dans certains cas la transcrire et éventuellement faire rebondir l'entretien -toutes les personnes n'ayant pas accepté d'être enregistrées-.

La méthode d'enquête utilisée ne permet donc pas d'écarter totalement le risque de biais engendré par l'attitude ou encore la perception et l'interprétation personnelles de l'enquêteur.

Cette recherche portant sur la diffusion de l'esprit de défense a reposé sur une double enquête permettant de déboucher sur une réflexion prospective. La première enquête a permis de reprendre et d'actualiser l'enquête menée par l'Union des Associations d'Auditeurs et synthétisée par le C2SD¹²⁶. La seconde enquête s'est appuyée sur le projet d'étude, réalisé par le même C2SD, qui est à

¹²⁴ GERARD-VARET (L.A.), PASSERON (J.C.) (sous la dir. de), *Le modèle et l'enquête. Les usages du principe de rationalité dans les sciences sociales*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1995, 580 p.; GUIBERT (J.), JUMEL (G.), *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, Armand Collin, 1997, 216 p.; LARAMEE (A.), VALLEE (B.), *La recherche en communication. Eléments de méthodologie*, Presse de l'Université du Québec, 1991, 377 p.; QUIVY (R.), CAMPENHOUDT (L.), (*Van*), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, 1988, 271 p.

¹²⁵ La grille d'entretien se situe en annexe 1.

¹²⁶ PICHARD (G.), CLEMENT (S.), *op. cit.*

l'origine de l'appel d'offre auquel répond la présente recherche¹²⁷ et a repris notamment les lignes principales d'entretien proposées.

• **Du point de vue de la méthodologie relevant de la technique d'échantillonnage**, il nous a semblé intéressant d'effectuer une typologie de la population selon trois segments: relais d'opinion, acteurs économiques, volet institutionnel¹²⁸, et d'engager quelques extensions par rapport à la population suggérée par le C2SD¹²⁹. Ainsi:

- Le volet «institutionnel» s'est enrichi des entretiens effectués auprès de la magistrature, de la police, de l'administration économique et financière, des grandes écoles et du CNRS,
- Le volet «économique»: s'est étendu au critère dimensionnel des entreprises, ainsi qu'à leur rayonnement (local, national, européen ou international),
- Le volet «relais d'opinion» s'est élargi au niveau des syndicats (CGT, SUD, Syndicats d'enseignants. ..), et des mouvements associatifs (notamment la représentation locale des grandes ONG et clubs-services (Rotary, Lion's).

• **Du point de vue de la méthodologie relevant de la technique de prise de rendez-vous**, nous avons opté pour la méthode du *phoning*, avec deux modalités différentes de présentation pour Toulouse et Montpellier/Perpignan.

- L'équipe de recherche de Toulouse a choisi de présenter de manière très générale l'objet de l'enquête par téléphone: "*Sciences Po Toulouse effectue une enquête sur la perception générale de la défense globale auprès des principaux acteurs de la Région Midi-Pyrénées...*" et a opté pour ne jamais citer le nom de l'IHEDN afin de rencontrer une population "pure". Suivant les cas rencontrés, une seconde phase consistait ensuite à expédier une télécopie afin de préciser l'objet de l'enquête (là encore l'IHEDN n'était jamais cité).-
- L'équipe de recherche de Montpellier/Perpignan a opté pour une présentation plus précise de l'objet de l'enquête, "*Nous sommes chargés par l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale) d'effectuer une enquête sur la perception de la Défense...*". Un courrier à ensuite été expédié à la majorité de la population contactée, afin de préciser plus en détail l'objet de l'enquête.

¹²⁷ PICHARD (G.), CLEMENT (S.), TAHARI (M.), *op. cit.*

¹²⁸ Cf DEROO (M.), DUSSAIX (A.M.), *Pratique et analyse des enquêtes par sondage*, Paris, 1980; DESABIE (J.), *Théorie et pratique des sondages*, Paris, 1966; GIRARD (A.), MALINVAUD (E.), *Les enquêtes d'opinion et la recherche en sciences sociales*, Paris, 1989; DOGAN (M.), PELASSI (D.), *Sociologie comparative*, Economica, 1981 et plus particulièrement GRAWITZ (M.), *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1996.

¹²⁹ La liste récapitulative des fonctions des personnes interrogées se trouve en annexe 2.

Ce test s'est révélé globalement significatif puisque la prise de rendez-vous a été très difficile à Montpellier/Perpignan (avec un désintérêt plus marqué de la part de la population féminine) alors qu'elle s'est révélée être relativement aisée sur Toulouse (sans distinction de réaction entre les femmes et les hommes).

La notoriété de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse a certainement contribué à cette facilité d'accès, qui de manière **déjà significative**, ne s'est pas retrouvée au niveau de l'IHEDN...

• **La technique de déroulement de l'entretien** s'est fondé sur le guide proposé par le C2SD, comprenant trois rubriques: la notion de défense, l'IHEDN, les attentes et les propositions.

Ce cadre a paru suffisamment large et souple pour permettre des variations laissées sur l'initiative de l'enquêteur en fonction de la personnalité rencontrée.

- Une expérimentation menée lors des premiers entretiens a permis de mettre en évidence l'intérêt, de faire réagir les personnes interrogées un peu plus directement sur l'expression "d'esprit de défense " en les invitant à la confronter avec des notions voisines: *combativité, compétitivité, patriotisme, mais aussi sécurité et principe de précaution*. L'accueil fait à cette expression nous a paru essentiel pour fonder une réflexion sur la pertinence d'une évolution sémantique et/ou conceptuelle.

- Après avoir précisé aux personnes interrogées que la liberté des propos était totale et que celle-ci était notamment encouragée par la garantie d'un total anonymat (d'où les réticences et les refus de certains pour l'enregistrement de l'entretien), la durée moyenne de rendez-vous a été environ de une heure et demie, jamais moins. Les personnes nous ont reçus sur leur lieu de travail (certaines sont venues à Sciences Po, comme notamment une journaliste de FR3 Toulouse) et se sont révélées être relativement prolixes. Il nous a été permis de constater que le thème de l'esprit de défense et de la citoyenneté suscite, après réflexion, une volonté de dialogue et une attitude très intéressée.

• Dans les deux cas, **les techniques de dépouillement de l'enquête** ont donné lieu à un encodage des questions, à un tri à plat, puis à l'interprétation des résultats. Toulouse a opté pour une présentation du dépouillement du questionnaire sous une double forme: tableau chiffré récapitulatif¹³⁰ et diagramme à barres¹³¹ (élaboré par des barres dont la longueur

¹³⁰ Les tableaux se trouvent en annexe 4 .

¹³¹ Les diagrammes se trouvent en annexe 3.

est proportionnelle à la grandeur représentée, la largeur des barres étant sans importance)¹³².

Une analyse systématique des questions à poser a permis d'effectuer une codification préétablie des principaux types de réponses en distinguant d'une part la nature de la question (connaissance, opinion, préférence. ..) et d'autre part, les conclusions que l'on peut tirer des réponses quant à la position de la personne interrogée sur le problème posé.

Cette réflexion préalable a permis à la fois, une uniformisation des méthodes d'entretien des différents enquêteurs, et une péréquation plus simple des résultats.

Ainsi, dès que le nombre d'entretiens a paru assez significatif, (150 par équipe), une présentation quantitative des principaux points abordés a été possible et a autorisé des conclusions chiffrées sur quelques thèmes synthétisés¹³³: naturellement, les résultats d'ensemble ont été ventilés sur des bases professionnelles ou locales.

D'autre part, la nature des entretiens a autorisé une certaine forme d'analyse de contenu: sans aller jusqu'à une étude lexicale quantitative qui aurait exigé des moyens trop importants, il a ainsi paru possible, en confrontant par thèmes les principales réponses, de découvrir les bases d'une certaine typologie des discours sur la défense.

• **La réflexion prospective** s'est ensuite appuyée sur l'interprétation de l'état des connaissances détenues par l'échantillon représentatif du milieu local en matière de défense et l'analyse des attentes qui se sont manifestées en fonction de cette situation, notamment à l'égard de l'IHEDN. Elle a ensuite donné lieu à une mise en perspective des approches de travaux des équipes de recherche de Toulouse et de Montpellier/Perpignan.

• **L'objectif de ce document** s'inscrit alors dans une perspective davantage compréhensive, qu'énumérative. Ainsi, au-delà du recensement des données brutes collectées, il nous a semblé nécessaire d'effectuer une analyse de la signification des comportements observés et ce sous forme d'une théorisation visant à constituer une synthèse cohérente et explicative des faits,

¹³² BABONNEAU (L.), *La leçon des graphiques*, Toulouse, 1949; BERTIN (J.), *Le graphique et le traitement graphique de l'information*, Paris, 1977. Ces résultats se retrouvent en annexe 4.

¹³³ Par exemple, niveau de connaissance sur la défense (bon, moyen, faible) -attitude à l'égard de la défense (positif, neutre, négatif)- perception de l'IHEDN (bonne, mauvaise, aucune connaissance) -attentes en matière d'information sur la défense (fortes, moyennes, faibles).

seule à même de nous autoriser ensuite une approche de type prospective et propositionnelle¹³⁴.

Cet effort de théorisation et de conceptualisation nous expose évidemment aux risques scientifiques inhérents à cette approche, à savoir ceux du risque d'éloignement de la réalité et de l'expérience. Notre approche ne constitue donc qu'une extrapolation controversable de ce que nous pensons avoir perçu et pouvoir proposer. Elle ne constitue qu'un indicateur, au mieux un outil de travail éphémère reposant sur un appareil de conceptualisation contestable. Comme le soulignait déjà le Doyen Maurice Hauriou¹³⁵: "Les théories ne sont que des foyers de lumière que nous projetons sur les événements pour les éclairer à notre commodité".

¹³⁴ L'approche prospective s'effectue en totale opposition avec l'approche dite "prévisionnelle". Nous emploierons dans notre étude l'expression "d'analyse prospective, *qui consiste à juger de ce qu'aujourd'hui nous sommes à partir de l'avenir, au lieu de faire la démarche inverse*", à la différence de l'analyse prévisionnelle *qui prolonge les lignes de forces extraites de l'analyse du passé*".

¹³⁵ Doyen de la Faculté de droit de Toulouse (1856-1929).

ANNEXE 2: GUIDE D'ENTRETIEN UTILISE.

Selon le dossier élaboré par CLEMENT (S.), PICHARD (G.), TALAHRI (H.),
“Les potentialités de développement de l’IHEDN, enquête auprès des acteurs locaux”,
Rapport du C2SD, 3 avril 2000.

PREMIER THEME: ANALYSE DE LA NOTION DE DÉFENSE.

- Qu'évoque pour vous la notion de défense ? Quels sont, selon vous, les différents thèmes qui s'y rattachent ? (*La défense est-elle uniquement militaire ?*) - Est-ce que, selon vous, la France fait l'objet de menaces ?
 - Militaire,
 - Economique,
 - Culturelle,
 - Environnementale,
 - Ecologique,
 - Informatique,
 - Médiatique,
 - Scientifique,
 - Autres, citer. ..
- Dans l'éventualité d'une agression dont la France pourrait être l'objet, de quel type selon vous cette agression se rattacherait-elle (*idée de hiérarchisation*) ?
- Comment jugez-vous l'efficacité de l'appareil de défense pour répondre à cette agression ?
- Quel regard portez-vous sur les armées françaises ? Rencontrent-elles des difficultés, selon vous ? De quelle nature ?
- Que pensez-vous de leurs rapports avec la nation ?
- L'institution que vous représentez a-t-elle des contacts avec l'institution militaire ? De quelle nature sont-ils ? Si non, pourquoi ? Et vous-même ? Qui est selon vous le chef des armées ?

La citoyenneté et le civisme

- Selon vous, qu'est-ce qu'être citoyen ?
- Selon vous, qu'est-ce que le patriotisme de nos jours ?
- Quelles sont les institutions ou les personnes qui peuvent le mieux faire apprendre et faire vivre la citoyenneté (auprès des citoyens) ?
- Selon vous, notre société est-elle « civique » ? Pourquoi ?
- Connaissez-vous les JAPD ? Savez-vous de quoi il s'agit ? (*sait-il que le service national est suspendu et à quelle date ?*)
- Dans quelles mesures ces journées entretiennent-elles et renouvellent-elles le rapport à la citoyenneté ?

Esprit de défense

- Quel est selon vous le principal événement historique dont-il faut se souvenir ? (antérieur et contemporain au XXème siècle) ? Et en rapport avec la défense ?
 - Comment jugez-vous l'action militaire française dans ses dernières opérations ? Citer:
 - Qu'évoque pour vous l'idée d'une défense européenne ? En quoi servira t-elle la France ? Considérez-vous que la constitution de l'Union Européenne est un moyen efficace de défense :
 - des intérêts de l'Europe ?
 - des intérêts des pays qui la constituent ?
- Pourquoi ? Quels sont ces moyens de défense ?
- Quels sont les domaines où notre pays est le plus vulnérable ?
 - Selon vous, à quelles instances (locales, nationales ou supranationales, politiques ou non) revient le traitement de ces vulnérabilités et de ces faiblesses ?

DEUXIEME THEME: L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE.

- Connaissez-vous l'IHEDN ? Quelles sont ses missions, selon vous ?
- Connaissez-vous un membre de l'association de l'IHEDN de votre région ? Si oui, à quelle occasion l'avez-vous rencontré ?
- Avez-vous connaissance des activités de l'AR ? Si oui, y avez-vous participé ? Si non, pourquoi ?
 - Connaissez-vous les séminaires jeunes ?
 - Y avez-vous déjà participé ?
 - Qu'en pensez- vous ? Est-ce que cela a répondu à vos attentes ? (*à ne poser qu'aux moins de 30 ans*)
 - Connaissez-vous les séminaires spécialisés (intelligence économique, élus locaux, inspecteurs académiques...) ?
 - Y avez-vous déjà participé ?
 - Qu'en pensez-vous ? Est-ce que cela a répondu à vos attentes ?
- Connaissez-vous les Trinômes académiques ?
 - Y-avez-vous déjà participé ? Qu'en pensez- vous ? Est-ce que cela a répondu à vos attentes ? (*à ne poser qu'au milieu enseignant*)
- Avez-vous un conseiller de défense ? L'avez-vous déjà rencontré ? Participez-vous à des activités conjointes ? (*à ne poser qu'au préfet*)
 - Que pensez-vous des activités de l'association régionale ?
 - Avez-vous déjà participé à une activité organisée par l'association (colloque, forum, séminaire, déjeuner-débat. ..) ?
 - Pensez-vous que l'association propose trop/pas assez d'activités ?

TROISIEME THEME: ATTENTES ET PROPOSITIONS

Information

- Comment jugez-vous les débats sur le sujet de la défense?
- Comment à votre sens serait-il possible de les rendre plus compréhensibles ?
- Avez-vous le sentiment qu'il y a un débat réel sur les questions de défense dans votre région ? Pourquoi ? Qui l'anime ?
- Vous sentez-vous suffisamment informé quand il y a des conflits ?
- Cette information vous paraît-elle être de bonne qualité ? Quelle est la source d'information utilisée ?
- Souhaitez-vous être mieux informé sur la défense ? Par quels moyens ? Est-ce, selon vous, à l'IHEDN de remplir ce rôle ?
- Quelle est selon vous l'organisation qui donne les informations les plus complètes sur les questions de défense et de citoyenneté ? L'IHEDN est-il, selon vous, efficace dans ce domaine ?
- Connaissez-vous, dans votre région, d'autres institutions que l'IHEDN ayant un rapport avec la défense ?
- Souhaitez-vous que l'Institut aborde dans ses programmes davantage de questions d'actualité (sous son aspect événementiel) et/ou de sujets de fond (sur des débats d'actualité) ? Sous quelle forme ?

Propositions

- Quel est selon vous le meilleur moyen de diffuser l'information relative aux questions de défense et de citoyenneté ?
- Quelles sont vos souhaits en matière d'information sur la défense ? Sous quelle forme (médias, émissions télévisées, conférences, internet. ..) ? En quoi l'IHEDN peut-il :
 - améliorer votre perception générale quant à votre regard sur les thèmes de la défense en général ?
 - contribuer au lien armée-nation ?
- Seriez-vous favorable à une information sur les activités de l'association de votre région par le biais d'une lettre d'information ? En quoi cela vous servirait-il ?
- Maintenant que vous en connaissez un peu plus sur l'AR et ses activités, seriez-vous disposé à participer à une de ses activités ? (*pour ceux qui ne connaissent pas l'AR ou qui n'ont jamais participé aux activités de l'AR*).
- Pourquoi ? Laquelle ?

Questions subsidiaires :

- Comment jugez-vous les changements qui s'opèrent au sein de l'institution militaire ? Comment évaluez-vous, à votre niveau, la réforme du service national ?

- Avez-vous confiance dans l'armée ? dans les institutions religieuses ? dans la police ? dans la justice ? dans l'école ?

- Avez-vous d'autres commentaires sur ce sujet ?

-

ANNEXE 3: LISTE RECAPITULATIVE DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES INTERROGÉES.

Au total, 300 entretiens ont été administrés se répartissant pour 1/3 dans chacune des trois catégories: acteurs institutionnels, volet économique, volet relais d'opinion. C'est par souci de respecter l'anonymat des personnes interrogées, que la liste suivante n'est pas plus précisément renseignée.

Volet institutionnel :

Des magistrats,
Des policiers,
Des militaires (officiers du rang et officiers supérieurs),
Des fonctionnaires de l'administration économique et financière,
Des chefs d'établissement de grandes écoles,
Des Députés,
Des Sénateurs,
Un représentant du président des deux Conseils régionaux,
Un représentant des deux Conseils généraux,
Des Maires d'une commune de plus 50 000 habitants,
Des Maires d'une commune de moins de 1 000 habitants,
Des représentants des préfets(ou un sous-préfet),
Des représentants des affaires culturelles, de la jeunesse et des sports,
Des délégués départementaux au tourisme,
Les Recteurs d'académies,
Des Professeurs des collèges d'histoire,
Des Directeurs d'établissements scolaires,
Des anciens auditeurs de l'IHEDN,

Le volet économique:

Les présidents des Chambres consulaires régionales (Chambre des Métiers, d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie),
Des chefs d'entreprises (avec deux catégories: moins de 10 salariés et plus de 30 salariés), de rayonnement local, national, européen et international,
Des représentants d'une mission locale: emploi et civisme,
Des artisans,
Des agriculteurs,
Des ouvriers,

Le volet des « relais d'opinion »:

Des représentants de mouvements associatifs (Rotary, Lion's),

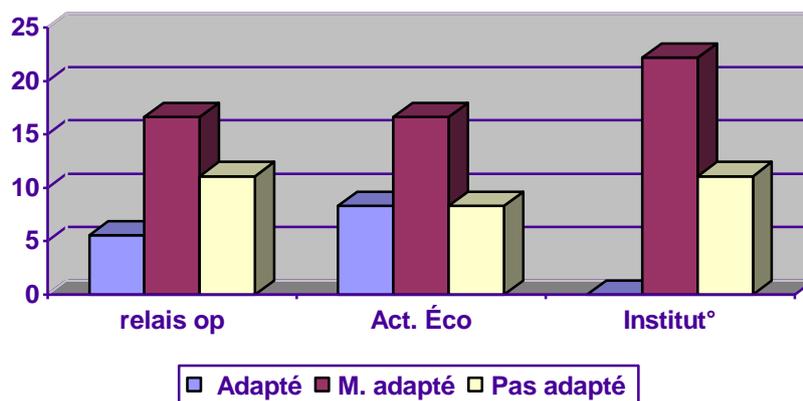
Des journalistes (presse et TV régionales),
Des représentants de religion (catholicisme, islam),
Des représentants de syndicats (CGT, SUD, Syndicats d'enseignants, Médef,
CGC, CFDT),
Des étudiants,
Des réservistes.

ANNEXE 4: DIAGRAMME DES RESULTATS TRANSITOIRES DE LA REGION TOULOUSAINE.

Echantillon de 99 personnes répartis par tier sur chacun des trois volets. Les ordonnées des diagrammes représentent la population ayant répondu (la somme des trois classes constitutives d'un volet étant égale à 33 et la somme des trois volets étant donc égale à 99).

Diagramme de perception de l'efficacité de l'outil de Défense

Question posée : L'adaptation de l'outil de Défense pour répondre aux agressions vous paraît adapté, moyennement adapté, pas adapté :



Question posée : La France vous semble-t-elle faire l'objet de menaces ?

Diagramme de perception de la menace

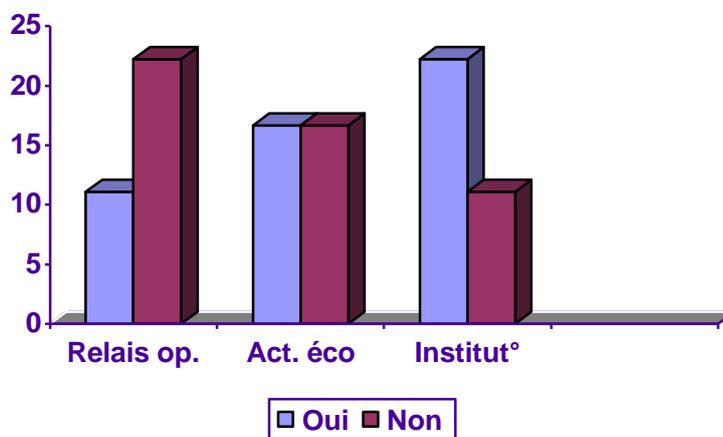
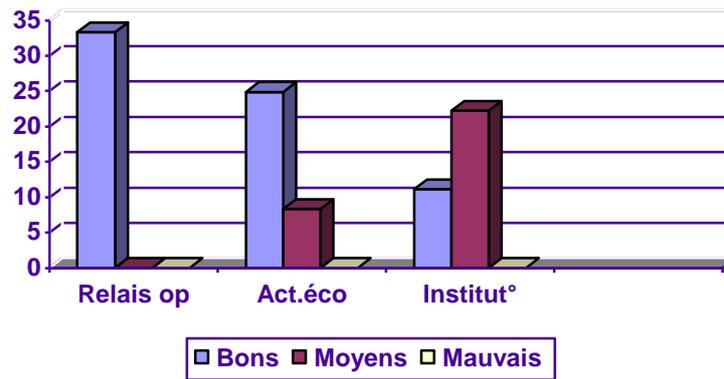


Diagramme sur le lien Armée/Nation

Question posée : Les liens Armée/Nation sont Bons, moyens, Mauvais...?

Diagramme de définition du patriotisme



Question posée : Pour vous qu'est-ce que le patriotisme ?

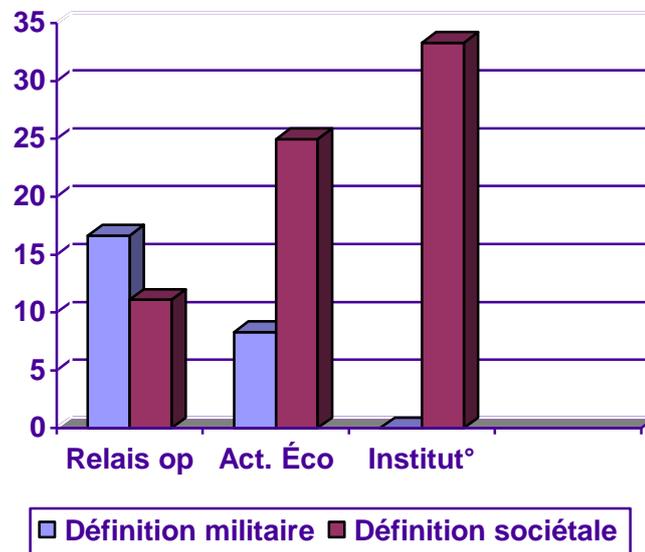
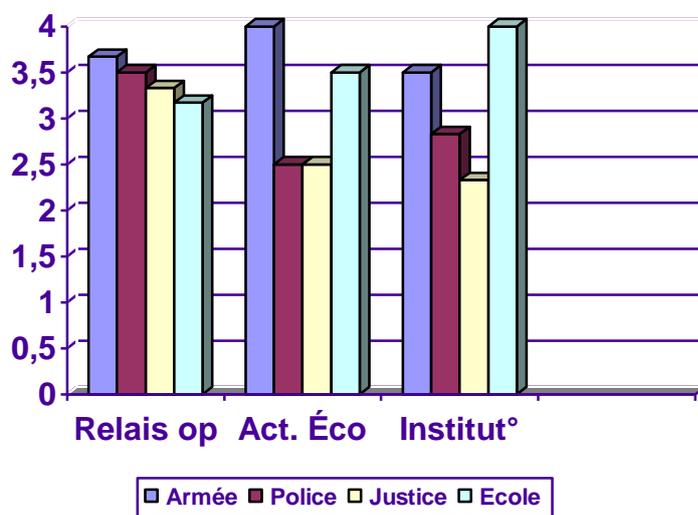
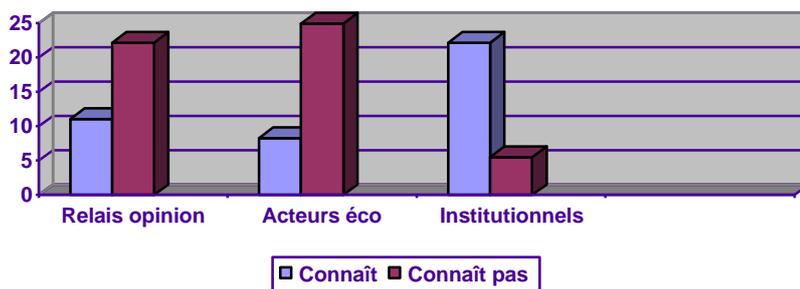


Diagramme de confiance dans les institutions



*Question : Notez de 1 à 5 votre degré de confiance dans les institutions.
(La note la plus élevée étant 5).*



Question : connaissez-vous l'IHEDN ?
Diagramme de connaissance de l'IHEDN

